

Le "local 791" a versé \$75,000 à cinq de ses membres emprisonnés

par Gilles Francoeur

Le gérant d'affaires du local 791, de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (FTQ), M. Robert Meloche, a admis hier devant la commission Cliche qu'une somme de \$75,000 avait été versée à cinq fiers-à-bras condamnés, le 27 mars dernier, à trois ans de prison pour les coups donnés à des membres de la CSN d'un chantier de Sainte-Scholastique au cours d'une période de maraudage improvisée.

Un premier versement de \$65,000 a été autorisé le 3 avril dernier, comme en font foi les minutes authentifiées du local à raison de \$15,000 pour les deux agents d'affaires André Renaud et Gaëtan Gauthier et pour un simple travailleur du nom de Julien Massé.

Un autre montant de \$10,000 a ensuite été versé à Robert Mainville et à Robert Beauchamp, les deux autres fiers-à-bras dont la commission Cliche n'a pas auto-

risé la divulgation du passé judiciaire avant leur comparution. Ces deux personnages ont par la suite touché une somme additionnelle de \$1,000 chacun alors que les deux agents d'affaires touchaient une somme additionnelle de \$4,000 chacun.

M. Meloche a expliqué que les derniers \$10,000 distribués aux cinq personnes actuellement détenues, avaient été autorisés le 7 avril dernier, soit deux jours

après la mise en tutelle du local 791. Le responsable de la tutelle, M. André Desjardins, qui est aussi le directeur de la FTQ-Construction, a-t-il dit, était par conséquent au courant de ce boni.

Selon M. Meloche, le premier versement autorisé par l'assemblée des membres du 791 se justifie par des motifs "humanitaires". Les individus en question, qui devaient alors se présenter pour purger leur peine le 9 avril, ont toutefois

considéré que cette somme ne leur suffisait pas et les autorités du local ont décidé de leur partager un autre \$10,000 pour "s'en séparer". Ce dernier don n'a toutefois jamais été approuvé par les membres du local 791.

Avant d'être condamnés à trois ans de prison par la Cour d'appel de Québec, les cinq fiers-à-bras avaient d'abord été condamnés à trois mois de prison, le 14 septembre 1973, pour leur participation

à des batailles contre des membres de la CSN. Il a été établi hier devant la commission Cliche qu'ils ont continué de toucher leur plein salaire pendant leur détention et qu'ils ont été remboursés par le local à leur sortie de prison en dépit de ce nouveau fleuron à leur feuille de route.

Le commissaire Brian Mulroney s'est dit surpris de ces largesses du local 791

Voir page 6: Le local 791

Les retrouvailles Paris-Ottawa: un premier objectif l'énergie

de notre envoyé spécial, Claude Lemelin

PARIS — Le premier ministre français, M. Jacques Chirac, a annoncé hier après-midi, à l'issue de ses premiers entretiens avec M. Pierre Elliott Trudeau, qu'un groupe mixte de travail serait constitué d'ici un mois "pour définir les conditions dans lesquelles le Canada et la France peuvent s'associer dans les secteurs énergétiques, soit les secteurs nucléaire, charbonnier et pétrolier".

Le chef du gouvernement canadien devait préciser peu après, au sortir de l'Elysée, que ces conversations exploratoires ne porteraient pas seulement sur la vente d'uranium canadien et le projet français (patronné aussi par la SDBJ québécoise) de construire une usine d'enrichissement d'uranium au Québec, mais aussi sur la disponibilité de la filière électronucléaire CANDU. "Il n'en a pas été question avec le président Giscard d'Estaing mais si, j'en ai parlé avec le premier ministre Chirac", a en effet déclaré M.

Trudeau, en sortant du palais présidentiel.

Il est rapidement devenu très clair, en cette première journée de la visite du premier ministre fédéral à Paris, que les Français attachent beaucoup d'importance au développement de la coopération franco-canadienne dans le domaine énergétique (et pour cause, puisque le renchérissement du pétrole imposera à la France cette année un déficit de \$9 milliards de ses paiements extérieurs). C'était d'ailleurs là le premier sujet à l'ordre du jour de l'entretien d'une heure que M. Trudeau a eu hier avec le président Giscard d'Estaing. Les deux hommes d'Etat ont ensuite passé rapidement en revue la situation au Moyen-Orient (le ministre français des Affaires étrangères y effectue présentement une tournée qui l'a amené, il y a deux jours, à rencontrer M. Arafat, le chef du Front de libération de la Palestine), puis le renforcement — vivement souhaité par Ottawa — des relations du Canada avec la Communauté

Voir page 6: Les retrouvailles



Le premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, reçu au palais de l'Elysée par le président Valéry Giscard d'Estaing (à droite). "Des liens qui appartiennent à l'ordre des choses"

(Téléphoto AP)

Le Village olympique: c'est fait

de notre envoyé spécial, Jean-Luc Duguay

VIENNE — L'impasse est dénouée: après un an d'incertitude, une entente a finalement été conclue en vue de la construction, au coût de \$30 millions du Village olympique.

Autre déblocage enregistré dans la journée: le sous-comité de presse du CIO a accepté à l'unanimité, à la suite d'une troisième rencontre avec les représentants du service de presse du COJO, le rapport sur l'hébergement et les services offerts aux journalistes.

Le président du Comité organisateur des jeux olympiques, M. Roger Rouseau, a annoncé hier à Vienne, où a lieu la session générale du Comité international olympique, que son organisme et les Terrasses Zarolega, consortium d'entrepreneurs immobiliers, en étaient venus à un accord sur le village olympique.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, qui était arrivé le midi dans la capitale autrichienne, invitera le conseil municipal, lors de sa réunion du 31 octobre, à adopter en deuxième lecture le règlement permettant la construction des controversées quatre demi-pyramides dans le parc Viau.

Comme LE DEVOIR l'annonçait hier, la première hypothèque de \$20 millions sera garantie par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de la loi nationale sur l'habitation et suivant les critères habituels.

Le montant de \$20 millions, lit-on dans un communiqué, sera prêté par "une importante institution bancaire de Montréal" dont on tarde à donner le nom parce que le contrat n'a pas encore été officiellement signé.

D'autre part, l'entente prévoit que les promoteurs, les Terrasses Zarolega, investiront \$4 millions tandis que le COJO lui-même garantira une deuxième hypothèque de l'ordre de \$6 millions.

Le communiqué du COJO affirme que les plans des travaux d'excavation ayant été complétés, la construction elle-même commencera après la réunion du conseil municipal, le dernier jour d'octobre.

Le vice-président du COJO, M. Simon Saint-Pierre, a expliqué que le rôle de la direction générale du Village sera, à la suite de cette entente, "considérablement élargi".

En réalité, l'accord a pour effet de faire passer de la ville de Montréal au COJO la responsabilité de la construction du Village.

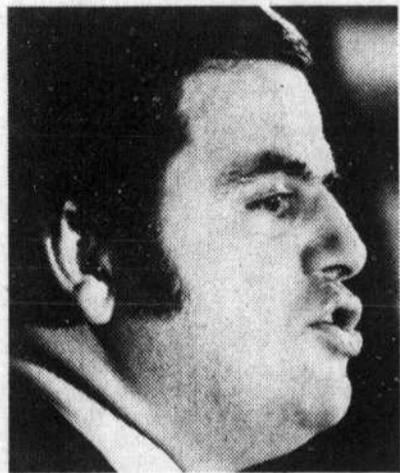
Le COJO sera dorénavant chargé de la supervision, des soumissions, des sous-traitants, des dépenses générales et des paiements.

Comme il était prévu depuis le début, le COJO occupera sans frais les installations du parc Viau entre le 5 mai et le 1er septembre 1976 et sera responsable de la remise en état des lieux une fois les Jeux terminés.

Inutile de dire que l'entente a été accueillie ici, dans les milieux du COJO, par un long soupir de satisfaction puisque la question du Village olympique — de son financement en particulier — a été le principal cauchemar du COJO et de la ville de Montréal.

L'entreprise privée hésitait en effet à s'engager dans ce projet de village perma-

Voir page 6: Village olympique



Yvon Dupuis

Yvon Dupuis quitte l'arène politique

par Pierre O'Neill

Le chef du Parti présidentiel, M. Yvon Dupuis, a annoncé hier soir sa démission et fait savoir qu'il quittait définitivement la vie politique.

Dans une lettre adressée au président de l'exécutif du parti, puis au cours d'une rencontre en soirée avec des militants de la région de Montréal, M. Dupuis a expliqué qu'il entendait consacrer tout son temps à ses affaires personnelles et rap-

pelant qu'en 1973, ses concitoyens sont demeurés insensibles à ce "programme humain pour un Québec fort" qu'il leur avait présenté.

C'est en janvier 1973 que M. Yvon Dupuis était élu chef du Ralliement créditiste au terme d'une série d'affrontements et de scissions internes. Balayé de la carte électorale aux élections d'octobre 1973, M. Dupuis fondait le Parti présiden-

tiel après avoir expulsé ses collègues Fabien Roy et Camil Samson.

En démissionnant, M. Dupuis suggère à son exécutif de désigner un chef intérimaire et de convoquer un congrès pour le choix d'un nouveau leader. "Ce faisant, je permettrai à un homme plus jeune et plus qualifié que moi de prendre la relève." Conservant l'espoir qu'il soit possible de rallier les meilleurs éléments de la nation

dans une force politique forte et cohérente, M. Dupuis formule le vœu que surgisse prochainement un chef pour unifier les éléments sains des diverses factions politiques du Québec. "Il le faut à tout prix si nous voulons sauver nos libertés démocratiques."

Dans ce dernier message qu'il livre comme homme public, Yvon Dupuis tente d'expliquer pourquoi en octobre 1973, le Ralliement créditiste qu'il présidait a perdu tous les députés sauf, Fabien Roy et Camil Samson élus dans les comtés de Beauce-sud et Rouyn-Noranda.

"Le peuple a été littéralement submergé par les tactiques des pouvoirs de l'argent; des sondages truqués d'opinion publique, du lessivage de cerveau soigneusement dosé, de la propagande savamment orchestrée ont réussi à fausser complètement le sens de la campagne électorale en cours; au lieu de juger l'administration de Bourassa, on a transformé la campagne électorale en un véritable référendum sur l'indépendance du Québec; le peuple a marché par la peur; devant la crainte du PQ, le peuple a oublié le grave chaos économique et social qui menace la nation."

Ceci dit, Yvon Dupuis demeure persuadé que le programme qu'il proposait à l'électorat contenait tout ce qu'il fallait pour orienter le Québec vers des "som-

Voir page 6: Yvon Dupuis

au gré du temps

Bataille de Cannes

Tandis que le prix du carburant automobile subit hausse après hausse, les riches émirs qui vendent \$9 le baril de pétrole qui leur revient à 19 cents, s'abattent sur les casinos d'Europe où ils tentent de faire sauter la banque.

A leur tour, les nouveaux rois des tapis verts, bardés de plaques de 10,000 dollars, dispersent allégrement au jeu des sommes qu'ils tirent de nos poches mais que surtout ils volent à leurs sujets familiaux.

L'or noir qui a fait tourner bien des têtes fournit son énergie aux vaines roulettes. Les jeux sont faits. Rien ne va plus.

Louis-Martin TARD

Mitchell était le bouc émissaire désigné pour sauver le président

WASHINGTON (d'après AP et AFP) — John Dean a révélé hier au procès des Cinq que les proches collaborateurs du président Nixon avaient décidé en mars 1973 que John Mitchell devait plaider coupable pour le cambriolage du Watergate, afin d'éviter que les enquêteurs ne remontent jusqu'à la Maison-Blanche.

Dean a ajouté que cette idée avait échoué parce que ni Haldeman ni Ehrlichman n'avaient transmis la proposition à Mitchell. Pourtant, selon Dean, c'est l'un

ou l'autre des deux proches collaborateurs de Nixon qui avait suggéré lors d'une réunion le 22 mars 1973 que Mitchell reconnaisse sa culpabilité dans le cambriolage de l'immeuble du Watergate, le 17 juin 1972.

En réponse à une question du procureur James Neal, Dean a déclaré que lui, et les autres collaborateurs de la Maison-Blanche espéraient que cela "éliminerait toute enquête sur des événements postérieurs au 17 juin". Un peu plus tôt, Dean

avait déjà témoigné que le 21 mars, il avait proposé que Mitchell admette sa culpabilité dans le cambriolage du quartier général du parti démocrate.

Le tribunal du juge Sirica a écouté hier plusieurs enregistrements de conversations du président Nixon avec ses proches conseillers. Ainsi, le 22 mars 1973, M. Nixon déclara sur un ton tout à fait naturel: "Il faut protéger nos gens, si nous le pouvons. Je veux que vous colmatiez tou-

Voir page 6: John Mitchell

La CSN: supprimer le commerce de la santé

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La Confédération des syndicats nationaux (CSN) demande à nouveau la disparition des "commerçants de la santé et du bien-être" comme prérequis à une véritable réforme des affaires sociales.

La centrale syndicale estime qu'un véritable code de la santé et du bien-être québécois doit prévoir en priorité:

- l'existence exclusive d'un réseau de distribution public et l'abolition de tout le secteur privé actuel;
- l'élimination de tout sous-contrat dans ce réseau unique;

● le salariat des médecins et de tous les professionnels des affaires sociales.

Ces points ressortent du mémoire que la CSN a fait parvenir, par le truchement de la Fédération des affaires sociales (l'ancienne FAS), à la commission parlementaire qui étudie présentement les projets de loi 40 et 41. Le premier crée une commission unifiée des appels en matières sociales, le second apporte notamment des changements aux élections dans les établissements publics.

Le mémoire a été rendu public hier par M. Renaud Flynn, président de la FAS, à

la faveur d'un conseil fédéral qui réunit à Québec quelque 300 membres représentant 65,000 employés d'hôpitaux syndiqués à la FAS.

A moins qu'on ne l'y invite de façon expresse, la FAS n'a pas l'intention de défendre son mémoire devant les députés, estimant que ces derniers s'intéressent beaucoup plus au lobby des administrateurs et des médecins qu'aux vrais problèmes.

"La loi 65 et le projet de loi 41, dit le mémoire syndical, continuent de permettre à toutes sortes d'exploiteurs de faire

des affaires dans les affaires sociales. Ces lois maintiennent un réseau d'établissements privés à but lucratif, subventionnés grassement par les deniers publics. Comment peut-on avoir une politique rationnelle dans le secteur de la santé et du bien-être lorsqu'on laisse le soin d'exécuter ses programmes à des entrepreneurs privés qui ont comme but de faire des profits?"

La CSN s'en prend également à la pratique des sous-contrats qui prend de l'ampleur, et souvent à cause de directives

Voir page 6: La CSN

Les vins ANTONIN RODET

PRODUCE OF FRANCE

ANTONIN RODET

COTES DU RHONE

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

ANTONIN RODET

sont aussi bons \$225 qu'on le dit

Les vins ANTONIN RODET

PRODUCE OF FRANCE

ANTONIN RODET

MACON-VILLAGES

APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE

ANTONIN RODET

sont aussi bons \$290 qu'on le dit



Ceux qui rêvent de se transformer en oiseaux n'ont qu'à considérer le sort de ces pigeons et de ces moineaux qui devront trouver leur maigre pitance cet hiver dans la neige grise de Montréal. (Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

A Outremont

L'école Gérin-Lajoie devrait bénéficier des privilèges des institutions privées

par Gilles Provost

"Il est inconcevable que la population d'Outremont (francophone à 65% et défavorisée à 25%) soit privée d'école secondaire française publique sous prétexte que la concurrence d'une dizaine d'institutions privées (grassement subventionnées par l'Etat et dotées d'une autonomie interdite au secteur public) empêche de trouver les 1.000 élèves requis pour l'établissement d'une polyvalente!"

L'école publique Gérin-Lajoie d'Outremont devrait être aussi déclarée "d'intérêt public" pour bénéficier des mêmes privilèges que les institutions privées!"

C'est en ces termes que le premier groupe de citoyens jamais admis à présenter ses vues à une assemblée régulière du Conseil scolaire de Montréal a posé brutalement aux responsables de l'enseignement public à Montréal le problème d'une école particulière et aussi celui de l'enseignement privé, de l'absence d'autonomie administrative et pédagogique des commissions scolaires, de la promotion de l'école française, de la taille humaine des polyvalentes et de la trop grande importance accordée au "béton".

Plusieurs commissaires ont d'ailleurs longuement souligné l'ampleur des problèmes posés par cette étude extrêmement bien documentée que leur a remise l'Association des parents d'Outremont.

Avant de parler du cas particulier de l'école Paul Gérin-Lajoie que la commission scolaire Sainte-Croix songe à fermer pour regrouper tous les étudiants actuels à la polyvalente Pierre Laporte de Ville Mont-Royal (où il y a une très faible population francophone), les parents ont en effet dressé un véritable réquisitoire con-

tre les institutions d'enseignement privées.

Ils ont souligné par exemple que le montant des subventions gouvernementales aux institutions privées du Québec a triplé de 1968 à 1973, passant de \$17 millions à \$51.6 millions. Pendant cette même période, la clientèle du secteur privé a augmenté de 25% (6.3% par an) alors que la clientèle du secteur public a diminué de 6% par année.

Ils ont aussi critiqué la situation absurde suivant laquelle les institutions privées du Québec font aujourd'hui l'envie du secteur public parce que le gouvernement refuse, au nom de la rentabilité économique, d'accorder au secteur public les mêmes avantages qu'il concède au secteur privé.

Les institutions privées ont, comme les commissions scolaires, la norme d'un professeur par 17 étudiants. Pourtant, ils peuvent sélectionner les élèves les plus brillants, éviter l'enseignement professionnel aussi bien que l'enseignement aux handicapés, ce qui réduit grandement la tâche du personnel. Bien plus, leur grande liberté administrative leur permet des transferts de fonds pour contourner la norme.

De même, les écoles privées peuvent procéder à des constructions, à des aménagements, à des achats d'équipement audio-visuel ou pédagogique, toutes choses qui sont interdites à l'école publique. En même temps, le gouvernement exige une population minimale de 1.000 étudiants pour une polyvalente francophone alors que les normes sont plus larges pour les anglophones et inexistantes pour les écoles privées...

En somme, disent les Parents d'Outremont, si la polyvalente est la meilleure solution pour tous, qu'on l'impose aussi aux institutions privées et si ce n'est pas nécessairement la meilleure solution, qu'on permette aussi une diversité de formules pédagogiques dans le secteur public...

Le problème qu'ils ont dénoncé se pose avec acuité à Outremont où la moitié de la clientèle étudiante de niveau secondaire fréquente des institutions privées et où c'est la qualité et même la survie de la seule institution publique francophone qui est en péril.

Si le gouvernement s'est appuyé sur le respect des droits des parents à choisir l'éducation de leurs enfants pour financer le secteur privé, il doit à fortiori garantir la possibilité de choisir l'école publique, dans la situation actuelle, ce sont les exigences du bien commun qui sont scandaleusement bafouées", soutiennent-ils.

Le problème d'Outremont est encore accentué par le fait qu'il existe une polyvalente "vide" à Ville Mont-Royal où il existe une population francophone trois fois moins importante. A l'origine, cette polyvalente de Ville Mont-Royal devait accueillir les filles des deux municipalités et une autre polyvalente devait être construite à Outremont. Malheureusement, la baisse de la natalité a bloqué la réalisation de ce projet et on pense maintenant à déménager la population d'Outremont à Ville Mont-Royal. Les parents, eux, maintiennent qu'il faut maintenir un pôle francophone à Outremont...

La CSD

Le Québec doit tirer davantage profit de sa richesse en amiante

par Gilles Provost

Deuxièmement, la CSD demande au gouvernement de forcer la famille extrêmement complexe de compagnies multinationales qui contrôlent l'exploitation de l'amiante à révéler de façon claire les liens qui existent entre elles et la façon dont l'argent circule dans ce labyrinthe épouvantable.

La CSD recommande aussi au gouvernement de modifier son système de redevances minières actuel qui est basé sur les profits des compagnies pour adopter plutôt un système plus équitable basé sur la production de la compagnie ou sur la quantité de minerai exploitée.

M. Perreault souligne en effet dans son étude que les compagnies de l'amiante ont l'habitude de vendre leur production à prix réduit à leurs filiales ou à leur maison-mère, de telle sorte que les profits sont réduits artificiellement et que le Québec ne reçoit pas les revenus qu'il devrait percevoir.

On souligne aussi que le gouvernement peut difficilement imposer une taxe à l'exportation de l'amiante dans le contexte économique mondial actuel mais qu'il pourrait favoriser tout autant la transformation au Québec des produits de l'amiante en accordant des réductions de redevances aux compagnies qui transfèrent davantage leur production au Québec.

M. Perreault constate aussi avec regret que les pays européens ou sous-développés utilisent davantage l'amiante que les pays nord-américains qui ont davantage recours à d'autres matières premières. A ses yeux, il est important de modifier un tel comportement et le gouvernement pourrait jouer un rôle de leadership important à cet égard.

Comme le Québec est le principal producteur d'amiante du monde occidental, et comme cette industrie est située dans une région défavorisée (les Cantons de l'Est), il est particulièrement urgent que le gouvernement prenne tous les moyens nécessaires pour forcer les grandes compagnies multinationales à fabriquer davantage au Québec les produits à base

d'amiante et pour augmenter la consommation domestique de l'amiante, a affirmé hier le président de la Centrale des syndicats démocratiques, M. Paul-Emile Dalpé.

M. Dalpé a fait cette déclaration à l'occasion d'une importante conférence de presse qu'il donnait hier à l'hôtel de ville d'Asbestos à l'occasion de la publication d'un volumineux document technique rédigé par la CSD sur l'industrie de l'amiante au Québec et à travers le monde.

L'initiative de ce projet est venue du syndicat national des travailleurs de l'amiante d'Asbestos qui voulait obtenir des données techniques et solides sur cette industrie. L'auteur de cette étude, M. Michel Perreault, a déclaré hier que le seul fait de rassembler les renseignements nécessaires a fourni une base de données qui permettent maintenant à la CSD de faire un pas de plus et de proposer au Québec des moyens concrets d'améliorer la situation.

La première étape serait que le gouvernement québécois reprenne enfin possession des droits sur le sous-sol minier des Cantons de l'Est pour que cette région soit enfin placée sur le même pied que toutes les autres régions du Québec où l'Etat est automatiquement propriétaire des droits sous-terrains depuis 1880.

On invite enfin les autorités à multiplier les recherches sur l'utilisation de l'amiante pour améliorer les caractéristiques des produits existants (dans l'asphalte par exemple) et à multiplier le nombre de fonctionnaires vraiment compétents dans ce domaine important de notre activité économique. Le dialogue avec les industries concernées en serait énormément facilité, soutient-on.

Le Canada tend ses bras... mécaniques à la NASA

La NASA acceptera-t-elle que le Canada mette au point gratuitement les bras mécaniques nécessaires pour extraire de petits satellites ou des instruments scientifiques des soutes de la future navette spatiale réutilisable que les Etats-Unis comptent mettre à contribution pour toutes leurs missions spatiales après 1980?

Même si le Canada a hésité pendant de longues années avant de se dire intéressé à participer à la réalisation de ce projet grandiose, une équipe de huit experts de la NASA vient d'effectuer une tournée des grandes installations de compagnies canadiennes qui pourraient être capables de mener à bien la conception de ces bras mécaniques.

Le directeur-adjoint du programme de la navette spatiale, M. LeRoy Day, a refusé de commenter les résultats de ces visites en soulignant que l'équipe d'experts n'a pas encore arrêté ses conclusions et que son rapport sera remis confidentiellement à M. James Fletcher, administrateur de la NASA. M. LeRoy Day a insisté sur le fait que beaucoup des renseignements fournis par les institutions intéressées à ce projet sont couverts par le secret industriel.

M. Day a même refusé de commenter les chances du Canada d'obtenir une réponse favorable mais il a dit que le Congrès et la Maison Blanche accordaient un grand intérêt à l'offre du Canada qui se dit disposé à investir \$35 millions dans la mise au point de ces bras télécommandés. L'objectif canadien est de susciter l'apparition d'une expertise canadienne dans le domaine de la technologie spatiale.

Les affamés de pétrole...

OTTAWA — (Le Devoir) — Les réserves canadiennes de pétrole pourraient avoir une plus grande valeur à titre de source alimentaire pour les hommes et les animaux qu'à titre de ressource énergétique pour les machines, a déclaré hier un ingénieur de génie biochimique de renommée internationale, M. Moo-Young, de l'université de Waterloo.

M. Moo-Young a en effet déclaré à la conférence canadienne de génie chimique que l'on pourrait déjà produire toutes les protéines nécessaires au monde entier simplement à partir d'une quantité de pétrole équivalente à 17% de la production mondiale annuelle.

Cette quantité relativement limitée de pétrole devrait être consacrée à la production des protéines et les pays comme le Canada devraient s'intéresser davantage à la technologie qui permet de produire des protéines à partir de pétrole, a-t-il dit.

En fait, cette technologie consiste à faire l'élevage de levures qui se nourrissent de pétrole mais qui sont elles-mêmes comestibles. Il suffit alors de les purifier et de les séparer du milieu pétrolier où elles prolifèrent pour obtenir une source de protéines extrêmement efficace. Ces

micro-organismes ont en effet un rendement 10.000 fois plus élevé que le bétail et 2.000 fois supérieur à celui de la volaille.

Déjà, la compagnie BP-France a mis au point la technologie nécessaire pour la production de protéines à partir de résidus pétroliers et des usines fonctionnent à échelle industrielle en Grande-Bretagne, en France et en Italie. La production, pour des raisons de commercialisation évidente, est destinée à la consommation animale même si elle pourrait aussi bien convenir aux humains.

Le pétrole n'est d'ailleurs pas la seule source d'alimentation possible pour l'élevage de micro-organismes riches en protéines. Une usine européenne fonctionne déjà à partir de déchets d'une usine de papier et des expériences de laboratoires ont montré qu'on pouvait entreprendre un élevage similaire à partir des résidus d'égoûts, de l'amidon des pommes de terre, de la cellulose, des vieux papiers, etc.

Divers travaux sont en cours à travers le monde pour utiliser le gaz carbonique de l'air pour alimenter des microbes riches en protéines, ce qui permettrait d'obtenir une source d'alimentation illimitée.

Réflexion faite, action au Tourisme

QUEBEC (PC) — Au niveau d'une politique québécoise en matière d'aménagement de parcs, la période de réflexion est terminée et c'est le temps d'agir, selon le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Claude Simard.

C'est du moins le message que les représentants du ministre tenteront de livrer au ministre fédéral M. Judd Buchanan, lors de la 13e conférence fédérale-provinciale sur les parcs, qui s'est ouverte à Québec, hier matin.

Un porte-parole du cabinet du ministre Simard a en effet indiqué, hier que le gouvernement du Québec allait profiter de cette conférence pour faire connaître à Ottawa son intention de présenter prochainement, dès cet automne semble-t-il, une loi-cadre des parcs.

Même si la rencontre fédérale-provinciale se tient à huis clos, le gouvernement du Québec n'a pas l'intention de prendre d'autres décisions relatives à l'aménagement de parcs fédéraux au Québec, tant que l'étude de rentabilité commandée par le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au sujet des parcs de la Mauricie et Forillon n'aura pas été reçue.

Plus tard, au cours de l'automne, le ministre Simard se rendra à Ottawa afin de rencontrer à nouveau son collègue fédéral responsable des parcs, le ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien, M. Judd Buchanan.

Entre-temps, la 13e conférence fédérale-provinciale sur les parcs se poursuivra jusqu'à mercredi, à Québec, et traitera des questions techniques, a-t-on indiqué.

Un séduisant coupé à découvrir. La Gordini convertible 1975.



Il existe maintenant un coupé sport 2+2 qui vous permet d'apprécier les joies de la conduite sportive en toutes saisons. Le coupé/convertible Gordini 1975. Signé Renault.

Viennent les beaux jours et vous enlevez le toit rigide amovible, vous ouvrez le toit souple (électriquement) et tout le plaisir de rouler en coupé convertible s'offre à vous.

Vienne l'hiver, il vous suffit de replacer le toit rigide en polyester et vous voilà au volant d'un confortable coupé 2+2.

Mais la Gordini 75 c'est aussi plus que ça. Ses performances, ses qualités techniques, son confort et son économie d'entretien en font

l'un des coupés sport les plus remarquables au monde. Et en toutes saisons. Son accélération de 0 à 60 en 10.4 secondes, sa traction avant, sa direction à crémaillère, ses pneus radiaux Michelin à carcasse métallique et ses freins à disques peuvent vous aider à atteindre un pilotage plus raffiné, sur route ou sur piste. Et le moteur, à culasse hémisphérique avec soupapes en tête inclinées, alimenté par injection électronique et la boîte de vitesses à cinq rapports synchronisés de la Gordini vous assurent des performances

sportives tout en vous donnant jusqu'à 40 milles au gallon.

Quant à son confort, c'est tout ce que vous pouvez souhaiter de mieux: sièges baquets enveloppants à l'avant, sièges pour deux personnes à l'arrière, tapis-moquette, vitres teintées, dégivreur de vitre arrière et un système de chauffage à grande capacité.

Et bien sûr, la Gordini vous offre tout ce que vous espérez trouver sur un modèle sport: tachymètre électronique, volant et tableau de bord recouverts de

garniture de sécurité, roues type mag, et bien d'autres encore. Tout en équipement standard.

La Gordini 1975. Une belle affaire à découvrir. Venez en faire l'essai chez l'un des concessionnaires Renault. Et voyez aussi la robuste Renault 12, sedan ou station wagon, le coupé 4 places Renault 15 et le coupé sport Renault 17.

* Driving, mai 73

** Motor Trend, mars 74

RENAULT 17 Gordini

Faites l'essai du tout nouveau coupé/convertible Renault 17 Gordini. Maintenant.

les tribunaux par Guy Deshaies

Le procès de Crépeault s'engage et pour longtemps

Le procès de l'ex-maire d'Anjou, Ernest Crépeault, a enfin débuté, hier, après maints ajournements, mais les procédures préliminaires paraissent devoir être si longues et semées de telles difficultés techniques qu'on ne voit pas le jour où le tribunal atteindra le cœur de la preuve.

Crépeault est accusé de diverses corruptions municipales qui remontent au temps où il exerçait la fonction de maire d'Anjou.

Les transactions qu'on lui reproche sont les mêmes en partie que celles qui ont fait l'objet des accusations portées contre l'ex-urbaniste d'Anjou, Charles-Edouard Campeau. Ce dernier a été déclaré coupable récemment par le juge Maurice Rousseau qui l'a condamné à quatre années de prison.

Campeau a porté sa cause en appel et entre-temps le procès de Crépeault a commencé.

Mais le procureur de la Couronne, Me Gilbert Morrier, avait pensé, étant donné l'abondance de documents et la complexité de la preuve, que la défense, représentée par Me Raymond Daoust, pourrait d'ores et déjà faire quelques admissions aux fins d'abréger les procédures.

Lorsqu'une partie admet telle preuve, cette preuve n'a pas à être faite, elle est tenue pour acquise par le tribunal et l'on épargne du temps.

Donc, Me Daoust a reçu la proposition de faire des admissions. Pour cela Me Morrier devait lui proposer les admissions à l'aide du dossier qui est présentement entre les mains de la Cour d'appel. Hier, Me Daoust a fait quelques admissions entières et partielles après avoir consulté les parties du dossier que Me Morrier avait obtenues du greffier de la Cour d'appel.

Ce dernier doit encore présenter à la défense une série de propositions d'admissions après quoi le juge Paul Papineau, qui instruit ce procès, devra s'accorder un délai pour étudier toutes ces parties de preuves admises.

Ce n'est qu'à ce moment que la preuve proprement dite sera entamée par la Couronne et elle devra porter sur tous les points qui n'auront pas été admis par Crépeault.

Mais qui nous dit, entre-temps, que la Cour d'appel n'aura pas ou bien infirmé le jugement du juge Rousseau dans l'affaire Campeau ou bien maintenu ce jugement. En pareil cas, si Campeau en appelle à la Cour supérieure le dossier ne sera plus disponible à la Couronne contre Crépeault.

Et puis, le même scénario est à prévoir dans le cas du troisième accusé, Jean-Paul Pilon, ex-gérant municipal d'Anjou.

Pour tout dire, un long défilé d'étapes en étapes du palais avec beaucoup de papiers, une très longue histoire en perspective.

Le 29, un avertissement

Laberge accuse la police d'avoir laissé filer Obront

par Pierre O'Neill

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, accuse le ministre de la Justice de "manipuler la justice" et reproche à la police d'avoir "lâissé filer" William Obront.

Au cours d'une conférence de presse, le chef syndical dévoilait hier les thèmes d'une manifestation que la FTQ a organisée pour le 29 octobre à Montréal. "Un avertissement aux boss et à Jérôme Choquette qui semble décidé à briser le mouvement syndical."

Après la manifestation du Mouvement Québec français qui a attiré 15,000 participants, samedi à Québec, contre le bill 22, les dirigeants de la FTQ évaluant à 50,000 le nombre de travailleurs qui descendront dans la rue le 29 octobre. Seuls M. Choquette et le président de la Fédération de la construction (CSN), Michel Bourdon, ne sont pas invités et leur présence ne serait pas tolérée. Si par ailleurs Michel Chartrand décidait d'y participer, on lui ferait une place de choix.

Par-delà les batailles syndicales que la centrale conduit contre des patrons coriaces, par-delà les tensions qui déchirent actuellement le mouvement syndical, les dirigeants de la FTQ sont davantage préoccupés par la persécution dont ils se disent victimes.

Dans l'esprit du président de la FTQ, il n'y a plus aucun doute que le gouvernement Bourassa et notamment le ministre de la Justice ont entrepris, avec la collaboration d'autres agents complices, une vaste opération visant à saboter le mouvement syndicaliste. "Nous ne sommes pas surpris, mais désabusés."

Ces prétentions, M. Louis Laberge les

fonde sur l'agressivité et l'instance des enquêtes policières que le ministre de la Justice a déclenchées contre les syndicats de la FTQ. Il trouve d'éloquents indications dans les poursuites judiciaires dont il fut l'objet à l'instar de son collègue, André Desjardins, de la FTQ-Construction. Enfin, M. Laberge note une fois de plus le battage publicitaire qui a entouré les travaux de la Commission Cliche depuis le tout début.

Plus encore, M. Laberge prétend que le gouvernement et son ministère de la Justice, tout en persécutant les syndicats accordent un traitement de faveur aux vrais criminels. A titre d'exemple, M. Laberge cite le cas du millionnaire de la viande, celui que la Commission d'enquête sur le crime organisé a identifié comme un chef de la mafia montréalaise, William Obront. Selon le président de la FTQ, il eût été facile pour le ministère de la Justice et la police de surveiller William Obront, de l'empêcher de quitter le pays et de le retenir pour interrogatoire policier et témoignage devant les tribunaux.

Le gouvernement Bourassa a favorisé la fuite de William Obront, explique M.

Laberge, pour le récompenser des contributions qu'il a fournies à la caisse du Parti libéral. "Si Obront avait eu un procès aussi rapide que le nôtre, il aurait été présent pour répondre aux questions. Mais ce n'était pas dans l'intérêt de Choquette."

Le président de la FTQ dit s'étonner que des dizaines d'enquêteurs policiers consacrent tout leur temps à scruter les activités et les livres de simples militants syndicaux. Ce qui fait conclure à Louis Laberge que si les policiers consacraient le dixième d'énergie à combattre le crime organisé, le Québec en serait complètement débarrassé.

Quant à la manifestation elle-même, le président de la FTQ n'ose pas prédire qu'elle sera violente. Que voulait-il laisser entendre samedi en déclarant que ce serait là l'occasion pour les grévistes de la United Aircraft de s'emparer de l'usine? M. Laberge refuse de préciser en rappelant qu'il répond déjà devant les tribunaux à une accusation d'incitation à la violence. "Ce ne serait pas de notre intérêt d'essayer de prédire ce qui va se passer."

\$450 millions de monnaie olympique à \$644 millions

OTTAWA (CP) — La valeur marchande des pièces de monnaie olympique vendues pour aider au financement des jeux Olympiques de 1976 ne dépassera pas \$450 millions, même si les ventes totales de cette monnaie se chiffrent par \$644 millions.

C'est ce qu'a soutenu hier le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, en expliquant que la différence entre ces deux montants pouvait être attribuable à la demande inattendue pour les collections de pièces à double frappe, qui sont vendues dans des états spéciaux à un prix plus élevé que la valeur des pièces.

La loi permettant la frappe de ces pièces, a poursuivi M. Mackasey, établit leur valeur marchande totale à \$450 millions.

Personne, a affirmé M. Mackasey, ne peut obtenir ces pièces à moins que leur valeur marchande, ni les banques, ni les spécialistes de la numismatique, ni les commerçants.

Les distributeurs, néanmoins, peuvent bénéficier d'une escompte sur la valeur de revente d'une pièce de cinq dollars, par exemple.

Une entreprise réclame \$1,480,372 d'un syndicat

Pour environ 60 jours de ralentissements de travail et 16 jours de grève, une compagnie d'emballage qui emploie 145 personnes estime qu'elle a perdu \$1,480,372 et elle réclame ce montant du syndicat. L'action en dommages a été inscrite, hier, par Les Emballages Reed, du 6200, rue Notre-Dame ouest, contre le Syndicat international des travailleurs unis du papier (local 667-FTQ). Une dizaine de représentants syndicaux sont recherchés conjointement en justice à titre individuel.

La compagnie demanderesse fait valoir que, le 15 décembre 1972, elle a signé avec le syndicat un contrat de travail qui doit demeurer en vigueur jusqu'au 31 décembre 1975.

Elle allègue que le 1er août dernier, les employés ont entrepris des ralentissements de travail qui se sont prolongés jusqu'au 2 octobre et qu'à cette date le syndicat a déclenché la grève illégalement. Il n'est pas fait mention de négociations entre les parties.

Quant au quantum de l'action, la compagnie évalue ses pertes comme suit: \$1 million pour perte éventuelle de clientèle; \$224,355 pour perte de profit entre le 1er août et le 18 octobre 1974; \$76,512 pour "coût excédentaire de main-d'oeuvre"; \$43,000 pour achat de matériel à l'extérieur; \$68,000 pour entreposage et "sécurité"; \$3,241 pour frais de surestimation pour camions non utilisés (indemnités pour temps supplémentaire de retenue des véhicules); \$65,000 pour honoraires d'avocats et frais légaux du 1er août au 18 octobre. Le tout formant un total d'environ un million et demi de dollars.

La demanderesse précise que sa réclamation ne vaut que pour la période susmentionnée et elle se réserve le droit d'ajouter de nouvelles réclamations pour les jours de grève qui suivent le 18 octobre. Il ne semble pas qu'il y ait eu requête en injonction de la compagnie contre le syndicat.

La Commission municipale peut entendre l'appel de Corbeil

La Commission municipale du Québec a le pouvoir d'entendre l'appel logé par un fonctionnaire municipal à l'encontre de sa destitution par le conseil municipal. Ainsi, la Commission municipale entendra l'appel de M. Jean-Jacques Corbeil, gérant municipal de la ville de Beloeil, destitué de ses fonctions.

C'est ce qu'a décidé, hier, le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure du district de Montréal, en rejetant la requête en évocation présentée par la municipalité de Beloeil pour retirer des mains de la Commission le dossier de M. Corbeil.

La municipalité alléguait que la décision d'un conseil municipal était sans appel sauf dans les cas de fraude ou d'injustice et ce, malgré l'addition de l'article 69 (a) de la loi des cités et villes qui prévoit un tel appel puisqu'il s'agit encore des cas de fraude ou de déni de justice flagrants.

La Ville de Beloeil prétendait que le législateur n'avait jamais permis que la municipalité doive être obligée de donner les motifs d'une destitution devant quelque instance que ce soit et elle ajoutait que l'enquête sur appel

débouchait injustement sur une enquête relative à l'administration municipale.

Le juge Barbeau estime que les amendements apportés à la loi des cités et villes ne limitent plus les cas d'appel aux seules fraudes de la part des conseils municipaux et qu'un fonctionnaire destitué, même conformément aux règles requises, a toujours la possibilité de faire reviser son cas par la Commission municipale du Québec.

Si, selon le juge Barbeau, telle révision devait amener un déni de justice flagrant, dès lors la municipalité aurait peut-être droit à un bref d'évocation émanant du tribunal supérieur. Pour le moment, si l'on décide que la Commission n'outrepasse pas sa compétence et ne commet pas d'injustice en procédant à la révision d'un cas de destitution, il n'y a pas lieu de la dessaisir du dossier par voie d'évocation.

La requête est rejetée et la Commission municipale procédera à l'examen des faits qui ont abouti au congédiement du gérant municipal de Beloeil. C'est le juge Richard Beaulieu qui entend cet appel.

Le juge Anctil et LE DEVOIR: un règlement hors de cour

Le juge Jacques Anctil, qui siège à la Cour des sessions de la paix jusqu'à sa mise à la retraite récente, vient de laisser tomber une action en dommages de \$35,000 qu'il avait instituée contre LE DEVOIR à la suite de deux articles parus dans notre journal le 1er et 2 février 1972. Ces articles où était relatée l'expulsion par le magistrat d'une personne dont la présence dans la salle d'audience avait été trouvée gênante lors d'une cause qu'il instruisait au sujet d'un nommé Edwin Pearson, avaient entraîné pour le juge Anctil des dommages que celui-ci évaluait à \$35,000.

Or, des contacts entre les deux parties ont permis par la suite au DEVOIR de se rendre compte de l'intégrité du magistrat et des motifs sérieux qui inspirèrent sa décision dans l'affaire précitée. Le juge Anctil a pu, de son côté, vérifier la bonne foi, de notre journal. En conséquence de quoi les deux parties sont convenues de régler à l'amiable hors de cour, chacune payant ses frais, l'action instituée le 21 mars 1972 par M. Anctil.

Les enseignants anglophones de Verdun gagnent contre l'Alliance

OTTAWA (PC) — La Cour suprême du Canada a décidé de ne pas intervenir dans les décisions d'une autre cour de justice qui a permis à des instituteurs de langue anglaise de Verdun de se dissocier d'un syndicat de langue française.

"Il ne s'agit pas d'un cas où on doit accorder une permission spéciale pour interjeter appel," a déclaré le juge Louis-Philippe Pigeon.

Les 125 instituteurs de Verdun ap-

partenaient à l'Alliance des professeurs de Montréal. Ils ont voté en faveur d'une affiliation à l'Association provinciale des instituteurs catholiques de langue anglaise, affirmant que leurs intérêts et leurs conditions de travail différaient de ceux de leurs collègues francophones.

La Cour d'appel du Québec a refusé un appel à l'Alliance des professeurs qui prétendait que le Code du travail du Québec interdisait cette scis-

Au soir du 10 Résultats en moins de 3 h.

A peine trois heures après la fermeture des bureaux de scrutin le 10 novembre prochain, les Montréalais pourront connaître les résultats complets de l'élection municipale.

Les résultats officiels ne seront cependant connus que le lendemain pour permettre au président des élections de procéder à une vérification des rapports des officiers d'élections de chacun des bureaux de votation.

La rapidité avec laquelle seront connus les résultats, le soir même du scrutin, sera due au centre d'informatique de la Ville de Montréal dont le rôle sera de transmettre au public par la voie des médias d'information. Aussitôt compilés dans chacun des 3,255 bureaux de scrutin, les résultats seront transmis par téléphone au centre d'informatique. Là, un ordinateur Univac 1106 les assimilera et les transmettra au fur et à mesure sur des écrans cathodiques installés dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville.

C'est ce que le président des élections, M. Marc Boyer, et des membres du Centre d'informatique ont expliqué à la presse, hier matin. Selon le vice-président des élections, M. Léo Lemay, les Montréalais pourront connaître très tôt dans la soirée le nom des candidats élus à la mairie et aux 55 sièges de conseiller municipal. Les bureaux de votation fermeront à 19 heures, et dès 19 heures 30, le public sera admis à l'hôtel de ville pour assister à "la soirée des élections".

aujourd'hui

A midi, M. Jacques Couture, candidat du RCM à la mairie, parle de la détérioration actuelle et du développement futur de Montréal, à l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Emile-Girard, 1200 Saint-Alexandre.

A 14h30, au centre communautaire de l'Université de Montréal, 2332 boul. Edouard-Montpetit, M. Jacques Besner entretient les membres de la Société d'études et de conférences des divers aspects de l'art moderne.

A 14h30, conférence de M. Erich von Däniken, au campus Sir George Williams de l'Université Concordia, salle H-110 de l'édifice Hall. Thème: "Les extraterrestres."

A 18h, M. Denis Hardy, ministre des Affaires culturelles, assiste au lancement du volume "Mon Québec", de Gilles-Emmanuel Gingras, au Cercle universitaire de Montréal.

A 18h, rencontre-information organisée par la Jeune chambre de Montréal Inc., au restaurant La Vieille France, 50 rue Saint-Jacques ouest. Levée de fonds au profit de l'Association de paralysie cérébrale du Québec.

A 20h, en la salle M-415 de l'immeuble principal de l'Université de Montréal, conférence de M. Helmut V. Mulsam. Sujet: "Après Bucarest... Quoi?"

La mise en candidature accélère la campagne électorale à Montréal

Techniquement, c'est demain à midi que débute la campagne électorale, à Montréal, en vue du scrutin du 10 novembre, alors que le président des élections procédera à la mise en candidature officielle des candidats à la mairie et aux 55 postes de conseillers municipaux.

C'est dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville, rue Notre-Dame est, que se tiendra cet événement. Le président des élections, M. Marc Boyer, déclarera élus par acclamation les candidats qui auront été les seuls à poser leur candidature à un poste, et acceptera officiellement les autres candidats. Les personnes désireuses d'être candidates ont jusqu'à aujourd'hui pour obtenir un bulletin de présentation, et jusqu'à demain, 12 heures, pour le remettre.

Les candidats n'ont cependant pas attendu le 23 octobre pour commencer leur campagne électorale, particulièrement les candidats du Rassemblement des citoyens de Montréal. Ceux-ci auront une semaine très chargée. Ainsi, leur candidat à la mairie, M. Jacques Couture, s'a-

dressé aujourd'hui, à midi, aux étudiants de l'Université du Québec à Montréal. A 18 heures, il prendra la parole devant les membres du Syndicat des ingénieurs de l'Hydro-Québec. Vendredi, il donnera un conférence de presse pour discuter du programme d'habitation.

M. Couture participera dimanche à un débat public avec des représentants des deux autres partis politiques municipaux, au Sadye Bronfman Center. Par ailleurs, le RCM tiendra une assemblée publique dans le district d'Ahuntsic demain soir, et une grande assemblée, dimanche soir, à l'église Saint-Edouard.

Le Parti civique pour sa part attendra vendredi pour lancer officiellement sa campagne électorale. Au cours d'une conférence de presse, le maire Jean Drapeau rendra public son programme électoral ainsi qu'un calendrier des principales manifestations publiques. On sait cependant qu'il participera le 30 octobre à un souper organisé dans le district de Saint-Henri. Il s'agira d'un souper au poulet, et le prix du couvert sera de \$2.50 par

personne. Dans les autres villes du Québec où il y a des élections municipales, le scrutin se tiendra le 3 novembre, et les mises en candidatures se feront dimanche le 27 octobre. Pour les villes de banlieue de la CUM, la Conférence des maires a mis sur pied une organisation qui permettra de centraliser l'information provenant des 15 villes où se tiendront des élections.

Le maire de Dorval

Le maire sortant de Dorval, M. Sarto Desnoyers, devra faire face à l'opposition de l'un de ses conseillers municipaux, M. W. G. Bill Milson, à l'élection du 3 novembre. M. Milson a rendu publique sa candidature par un communiqué, hier, disant qu'il avait décidé d'être candidat à la mairie à la suite de l'incertitude créée par M. Desnoyers, qui pendant un certain temps a songé à abandonner le poste de premier magistrat. M. Milson est âgé de 46 ans. Conseiller municipal depuis 10 ans.

Quand on a les moyens

V.S.O.P COURVOISIER

COURVOISIER "The Brandy of Napoleon" COGNAC

122-E \$14.50

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

Éditorial

Quand le Village craque

Quand le ver est dans la pomme, il importe peu que la pomme tombe dans le panier du maire Jean Drapeau ou du commissaire général Roger Rousseau. En ce sens, le contrôle que le COJO aurait pris du Village olympique laisse entier le problème posé par la "solution" des Terrasses Zarolega.

Bien avant que le maire Drapeau rende son choix public, le comité exécutif de la Ville de Montréal avait été saisi d'un rapport indiquant que le Village permanent ne trouverait aucun preneur parmi les grands entrepreneurs sérieux de la métropole. La mise en marche simultanée d'autant de logements n'était pas rentable (même si le prix du terrain était réduit en érigeant le Village sur le domaine public, et donc à meilleur compte que sur un terrain soumis aux lois du marché). Elle ne l'est pas encore, et ne le sera jamais.

Malgré les prétentions du maire et des quatre promoteurs, le financement du Village était loin d'être résolu quand l'hôtel de ville a dit non au projet de village temporaire. On a alors menti effrontément aux bénévoles de l'École d'architecture et de la firme Blache et Koch et aux citoyens appelés à faire les frais de cette spéculation foncière éhontée.

N'ayant pas réussi à rendre leur projet rentable au point d'intéresser les bailleurs de fonds du secteur privé, les promoteurs pouvaient cependant mettre à l'épreuve une nouvelle formule, car ils tiennent le COJO à la gorge, le maire Drapeau et son entourage laissant le Comité organisateur de jeux sans solution de rechange! Coïncé, le COJO devrait maintenant garantir une partie du financement du Village, soit \$6 millions des \$30 millions déjà annoncés. (On avouera un peu plus tard que le Village va coûter \$50 millions!)

Cette subvention aux promoteurs du Village serait un moindre mal, si le COJO ne s'était pas déjà engagé à rembourser Montréal pour les dépenses qu'elle fait dans la construction, excessivement coûteuse, des installations olympiques, principalement le stade du parc Maisonneuve. Le Village ne devait pas être financé par le COJO, le Comité devait simplement jouir d'une location privilégiée le temps des Jeux. Montréal ne devrait pas non plus le financer, le maire comptant sur des fonds privés, après l'échec d'un financement public de logements sociaux au parc Viau. Le financement totalement privé échouant à son tour, on se rabattrait maintenant sur une contribution de \$6 millions du COJO.

C'est donc dire que le COJO va réduire de \$6 millions, si l'entente dont on parle est ratifiée, la garantie de remboursement qu'il a donnée à la Ville pour ses autres dépenses

olympiques. Le Village qui n'entrait pas dans le budget du COJO va y faire une ponction substantielle — sans que personne ne puisse encore affirmer, loin de là, que les revenus du COJO vont dépasser ses dépenses prévues au point de lui permettre d'assumer d'autres obligations "imprévues".

La Ville de Montréal s'engagerait donc, indirectement, par le biais d'une réduction de la garantie du COJO, à contribuer au financement du Village de luxe que le maire et quatre promoteurs ont convenu d'ériger dans le parc Viau. Voilà, à n'en pas douter, une première et substantielle exception au fameux "autofinancement" dont l'hôtel de ville avait fait une règle d'or et d'acier devant le Parlement fédéral et toute la population.

Mais il y a plus grave. Le maire Drapeau s'est rendu terriblement vulnérable aux mains des promoteurs à qui il s'en est remis pour le Village. Ou bien il se plie à leurs volontés, quel qu'en soit le prix, ou bien il perd le Village et la face et ses élections et pire encore. On voit facilement où le maire va devoir céder et en faveur de qui. Les promoteurs auraient déjà fait plier le COJO; ils peuvent maintenant arracher un morceau à la Ville.

En dévoilant la maquette des pyramides, l'hôtel de ville n'avait pas manqué de souligner à quel point les architectes d'Astous et Durand avaient réussi une prouesse qui allait permettre de sauver le plus d'espace vert possible dans l'ancienne annexe du golf municipal. On cachait déjà à la population qu'une partie du parc était réservée à la jouissance exclusive des résidents privilégiés des Terrasses. On taisait évidemment le fait qu'un grand espace vert était mis à la disposition de promoteurs privés en vue de rentabiliser leur coûteux et difficile projet. Mais on n'était pas allé jusqu'à sacrifier la propriété même du parc Viau ou d'une partie de ce domaine appartenant à la Ville.

C'est le choix devant lequel le maire et la Ville seraient désormais placés. Les promoteurs ne peuvent trouver facilement du financement ou des garanties de la part de la SCHL, s'ils ne sont pas propriétaires du terrain. Ils ne peuvent davantage mettre en vente des condominiums si les éventuels acheteurs savent qu'ils vont perdre leur placement à l'expiration du bail emphytéotique. Il faut donc que la Ville cède et à un prix dérisoire le terrain dont les Terrasses Zarolega ont besoin pour rentabiliser l'affaire et obtenir le financement.

La Ville et les promoteurs pourront trouver toutes les astuces juridiques du monde pour tenter d'échapper au dilemme, mais il va leur être impossible d'empêcher que les Montréalais en fassent les frais. On peut bien remplacer le bail emphytéotique par une vente qui sera automatiquement résolue au "profit" de la Ville dans 64 ans. Mais cela ne saurait tenir

lieu de protection ou de consolation pour les consommateurs qui auraient été imprudents au point "d'acheter" un logement dans le Village. Cela ne saurait surtout pas empêcher la Ville d'hériter, au terme du contrat, d'un ensemble domiciliaire qui va poser plus de problèmes qu'on veut bien en voir maintenant.

Dans 64 ans, en effet, les pèlerins de l'olympisme pourront bien venir visiter le tombeau du maire Drapeau dans l'une ou l'autre des pyramides de la 21e Olympiade. Mais ce sont les contribuables d'abord qui, par le truchement de la Société centrale d'hypothèques et de logement et la Ville de Montréal, devront subventionner les logements de luxe laissés en "cadeau" par les promoteurs actuels.

Cette folie serait un moindre mal si au moins le COJO et ses revenus "miraculeux" pouvaient vraiment en faire les frais. Mais, bien au contraire, l'explosion des coûts qui frappe le Village n'épargne pas les autres installations. Ce n'est pas sans raison que le COJO et l'hôtel de ville refusent de divulguer les prévisions budgétaires précises du Vélodrome, du stade, de la "tour", et des autres constructions. Le Village excepté, tous ces ouvrages, y compris les installations de Kingston et de l'île Notre-Dame, ne devaient pas dépasser \$250 millions. Or à lui seul le stade peut facilement dépasser \$250 millions. Les contribuables montréalais ne pouvant pas déjà subventionner Terre des Hommes, on frémit en songeant aux factures qui vont tomber dru après 1976 simplement pour entretenir les éléments blancs laissés par les Jeux.

Au lieu de s'en remettre à une clique de spéculateurs, le maire Drapeau aurait dû faire confiance au service d'urbanisme et d'habitation de la Ville de Montréal. Son entêtement vient de le jeter dans les griffes de promoteurs qui le tiennent littéralement à la gorge. Pour livrer les logements à temps les actionnaires des Terrasses Zarolega peuvent refiler au Comité organisateur et à l'hôtel de ville plusieurs de leurs problèmes de rentabilité. Il est étonnant que la SCHL se prête à une aussi grossière aventure et que les autorités gouvernementales, qui ne peuvent déjà suffire à subventionner les déficits montréalais, laissent d'autres gouffres.

L'état des finances municipales, la capacité limitée de la Ville à subventionner des installations sportives, le coût grandissant de la construction, la nécessité de faire face à l'indexation des salaires, le manque déjà scandaleux de fonds publics pour les priorités urbaines, tout milite en faveur d'installations modestes, temporaires, moins dispendieuses pour accueillir la 21e Olympiade. Il est encore temps de le faire savoir au CIO, au COJO et au maire Drapeau.

Jean-Claude LECLERC



— Vive la Bretagne libre!

Michel Brunet sur la Loi 22

"Pour la première fois, nous commençons à agir en majorité"

L'historien Michel Brunet, professeur à l'Université de Montréal et auteur de nombreux ouvrages, s'est prononcé sur la Loi 22 au cours d'un entretien à la télévision ("L'univers de Yolande Guérard" au réseau TVA, le 14 octobre, à 21h30. Les propos de M. Brunet ont été retranscrits et sont ici publiés avec son autorisation et celle du réalisateur de l'émission.

On parle d'une législation sur la langue depuis plusieurs années. En réalité, nous avons très peu de législation sur la langue. La première loi au Québec est de 1910; sous la pression de l'opinion publique et des milieux nationalistes, à ce moment-là, il y avait la Jeunesse canadienne-française, l'ACJC, qui était assez militante durant la période d'Henri Bourassa. Finalement, Gouin a fait adopter une loi qui obligeait les compagnies de téléphone, les compagnies de transport, les compagnies d'électricité à rédiger en français leurs comptes ou leurs billets. Avant cela, vous receviez votre compte de téléphone et d'électricité uniquement dans la langue anglaise.

La langue française à Montréal, vers 1910, existait au confessional, dans le sous-sol d'une église, dans la cuisine, et devant les tribunaux. Et quelle langue!

Ensuite, on en a reparlé à partir des années '50, surtout avec les moyens nouveaux de communication et quand les gens ont quitté la campagne pour venir travailler dans les villes. Finalement, on arrive à ce projet de loi 22 qui proclame la langue française langue officielle.

Le problème des Québécois est le suivant: nos compatriotes sont bien gentils, mais ils sont très enfants. Ils demandent tout; résultat: ils n'ont rien. Pendant des années, on n'a jamais posé le problème de la langue officielle. Or, pour une loi, un gouvernement décide de poser la question et d'affirmer une chose qui aurait dû être réglée depuis longtemps, mais qui ne l'était pas.

Au Mexique, il y a une loi qui dit: "Tout ordre donné dans une autre langue que l'espagnol n'a pas été donné." Cela finit là. Les entrepreneurs qui vont s'établir en Allemagne ou en Italie adoptent la langue du pays. Ici, cela ne se passait pas ainsi parce qu'il faut dire qu'au Québec il y a une minorité qui n'est pas une minorité comme les autres. J'ai toujours dit que ce ne sont pas les Québécois qui ne sont pas comme les autres, ce sont les Anglo-Québécois qui ne sont pas comme les autres. La preuve, vous l'avez eue aux élections de 1972: ils n'ont pas voté comme le reste du pays.

Or, cette minorité privilégiée s'est toujours prise pour une majorité. J'ai été le premier à le dire en 1961. On m'avait demandé: "Quelle peut être la contribution des Anglo-Québécois à l'évolution du nouveau Québec?" J'ai dit: "Apprendre à devenir une minorité." Le Star, la Gazette, tout le monde s'est mis à hurler: "Au Québec, il n'y a pas de minorité, il n'y a pas de majorité. Le professeur Brunet est du Mietzsch! Ici, on est tous des citoyens canadiens, et patati et patata". Aujourd'hui

ils admettent qu'ils sont une minorité. C'est déjà une étape. J'avais ajouté alors ceci: "On ne peut pas leur demander de se comporter en minorité aussi longtemps que nous n'aurons pas le courage d'agir en majorité."

Pour la première fois nous commençons à agir en majorité. La langue française est proclamée officielle. Les gens qui critiquent ont dit à M. Bourassa: "Oui, mais dites que c'est la seule langue officielle". Connaissez-vous un pays qui va dire: "la seule langue officielle". C'est "la" langue. Elle est officielle, donc c'est la seule.

Ensuite, on a dit: "Oui, mais vous leur donnez des droits". Il est évident que l'on ne peut pas passer la minorité anglophone à la chambre à gaz, que je sache. On ne peut pas la déporter. Ils sont là; on ne peut les ignorer. A ce moment, c'est vrai que l'on définit des droits qui n'étaient pas définis avant, mais qu'ils avaient tous.

Définir, c'est quoi? C'est limiter, il ne faut pas l'oublier. Les évènements ont appris à leurs dépens dans le bill 60. Ils ont fait définir la consessionnalité. Vous avez vu le résultat. Je l'aurais dit à l'époque: "Si vous faites définir, vous faites limiter". Définir, c'est limiter. C'est pourquoi, justement, les anglophones sont en panique. Il paraît qu'ils ne parlent que de cela. Je ne le sais pas. Je ne les fréquente pas, mais il paraît qu'ils ne parlent que de cela.

Un exemple bien concret: le mois dernier, la compagnie Bell Téléphone dans la région de Hull dit que les échanges sont en anglais. Tout de suite, on a protesté, on a invoqué la Loi 22. Vingt-quatre heures après, le vice-président avait démissionné son employé et on a accusé un fonctionnaire de zèle, etc.

La même semaine, M. Bourassa est à New York. Tout de suite, les journalistes anglophones demandent (les journalistes anglophones influencés par les journalistes anglophones d'ici, pas les journalistes américains): "La langue, que pensez-vous de la langue? Et le bill 22?" M. Bourassa a répondu aux financiers américains: "Quand vous allez en Allemagne, vous allez en Italie, vous utilisez l'italien. Il faudra un jour appeler qu'au Québec on utilise le français". Jamais un premier ministre du Québec n'a dit cela auparavant.

Ce sont deux événements récents. Pourquoi certains sont-ils inquiets? Ceux qui veulent tout avoir, du côté francophone, disent: "La loi laisse trop de discrétion au ministre et à la région". Les anglophones eux-mêmes disent la même chose. Il est évident que nous sommes dans une conjoncture nouvelle. Comme historien, je suis obligé de dire que les conjonctures de changement sont au moins à moyen terme, c'est-à-dire que ce n'est pas un temps moyen. Pour l'historien, dix ans, quinze ans, c'est une journée. Mais, dans la vie d'un individu, c'est ce que je répète souvent à mes étudiants, pour un jeune de vingt ans, dix ans et quinze ans, c'est naturellement énorme. Pour l'historien, dix ans, quinze ans, c'est une semaine ou quelques jours.

Avec l'évolution des sociétés, et surtout dans une société comme la nôtre, qui est une société démocratique sans contrainte étatique trop grande — Staline avait le privilège de fusiller ou de déporter, mais nous n'avons pas ce privilège — il faut tenir compte de l'évolution des mentalités. Le ministre Cloutier l'a très bien défini quand il a présenté son projet de loi. Je me rappelle l'un de ses textes: "Il ne faut pas vouloir aller trop vite, compte tenu de l'état des mentalités".

Un gouvernement peut avoir toutes les intentions du monde. Il peut dire: "Vous voulez la lune? Je vais vous la donner". Or, dans les mentalités, c'est la même chose. Elles changent très lentement, peut-être un petit peu plus vite depuis quelques années puisque nous sommes dans une période d'accélération de l'histoire. Disons que les mentalités changent beaucoup plus vite quand même. Rappelons-nous que nous avons été bouclés par les événements. Malgré tout, les gens changent lentement. Or, un gouvernement et même des dirigeants qui essaient de voir plus loin que la journée immédiate ou le quotidien, ne peuvent pas aller plus vite que la majorité des gens qui veulent bien les suivre.

Je me souviens avoir connu un ministre, je ne le nommerai pas, qui était un homme dynamique et progressiste, avec la tête pleine de réformes. Il me disait: "Tu peux donner des ordres, mais si tu n'as pas de courroies de transmission, si les gens derrière toi ne répondent pas..." Je lisais un texte, en préparant cette émission, qui disait: "Ce n'est pas drôle quand tu es en avant, que tu es général que tu te retournes et qu'il n'y a personne qui te suit en arrière". C'est bien beau de vouloir faire avancer l'histoire, mais si les gens en arrière sont trop quétaïnes, que faire?

On ne peut pas demander aux gens de penser. Je vais vous dire une remarque que quelqu'un me faisait: "Si trois Canadiens français se rencontrent avec un anglophone, vous le savez, ils vont parler anglais. Or, comme disait ce ministre: "Si je fais fusiller les trois Canadiens français, il reste encore un Anglais. A ce moment-là, vous ne pouvez pas..."

Je dis que le projet de loi 22, la Loi 22 — car ce n'est plus un projet, c'est un fait — est une étape importante au point de vue psychologique, comme déblocage, comme définition d'une situation.

C'est ce qui m'a frappé le soir de l'adoption de la loi, le 31 juillet. J'écouais un poste américain, le canal 5 de Plattsburgh; c'était les nouvelles, à sept heures, et l'annonceur donnait les manchettes. La première manchette était: "Dorénavant, Nowadays, the French language is the official language in Québec." Quand il a donné son bulletin au complet, il a simplement répété: "Aujourd'hui a été signée la loi, etc." Cela veut dire qu'il y a quelque huit millions d'Américains qui ont appris cela. C'est tout, mais je crois que c'est une étape importante et il serait temps que nous nous en rendions compte.

"Des liens qui appartiennent à l'ordre des choses" (Trudeau)

Voici le texte de l'allocution prononcée hier soir à Paris par le premier ministre du Canada en réponse au président de la République française lors du dîner de l'Élysée.

Monsieur le président, ma joie est profonde et je sais que, de l'Atlantique au Pacifique, mes concitoyens vont se réjouir avec moi de cette chaleureuse célébration des liens si anciens et si so-

lides qui unissent nos deux pays. Votre accueil si généreux, vos paroles si aimables, ma vive émotion, m'incitent à souligner le caractère tout à fait particulier de ces liens. Ils présentent certes la multiple nécessité extérieure qui, sur la scène internationale, commande largement les relations entre pays, mais en transcendent cette nécessité-là. Ils s'alimentent à une amitié exemplaire et fort enviable au

sein de la communauté mondiale, mais reconnaître cela n'est pas rendre compte de l'intimité historique en laquelle ils sont ancrés. Ce qui distingue nos liens, c'est leur nature organique. C'est, de votre part, le long geste de fondation que vous avez jadis posé dans le nouveau monde. C'est à notre égard une filiation de race, de langue et de culture. Bref, c'est une parenté qui, dès qu'elle reprend pleinement

conscience d'elle-même, comme en cette occasion privilégiée, nous porte invariablement les uns vers les autres d'une même élan.

Évoquant son amitié pour Étienne de la Boétie, Montaigne rejoint une ultime simplicité, et il s'exclame: "Par ce que c'estoit luy. Par ce que c'estoit moy." La réalité m'apparaît dans une même transparence lorsque je veux rendre compte des liens que l'histoire a noués entre la France et le Canada. Aussi, je n'éprouve aucun embarras, monsieur le président, à redire des choses qui ont été dites tant de fois, parce que ces choses en vérité, c'est vous, c'est nous.

Dans une pareille intimité, les relations de la France et du Canada tendent à dépasser le cadre formel de la réalité et de l'activité politiques et, pour une part importante en effet, elles se développent spontanément selon les affinités de nos peuples. Il y a là un principe de continuité et de fécondité dont nos relations officielles ont tiré d'innombrables avantages.

Jeune homme, monsieur le président, vous avez enseigné à Montréal, au collège Stanislas, et plus tard vous deviez revenir à trois reprises au Canada comme délégué et président du comité des finances de l'Assemblée nationale. Vous avez donc des Canadiens une connaissance directe, une expérience personnelle. Vous savez donc à fond les modalités de nos présences réciproques. Je n'en saurais douter le moins, nous partageons tous deux la même confiance, la même assurance en ce qui concerne l'état actuel et l'avenir de nos relations.

Si rien ne peut fondamentalement modifier les liens qui appartiennent pour ainsi dire à l'ordre des choses, le contenu et la forme de nos relations officielles se modifient nécessairement au fur et à mesure qu'évoluent nos deux pays, conformément à leurs dynamismes internes et en raison de la pression des changements extérieurs.

Au cours des entretiens que j'ai eus avec vous, monsieur le président, et avec le premier ministre, monsieur Jacques Chirac, le fait que le Canada se présente en adulte au sein d'une civilisation adulte s'est imposé à notre attention avec une insistance toute nouvelle. L'accession du Canada à la majorité ne date pas d'hier, mais elle est cependant assez récente pour amener à des redressements de perspectives et obliger à des reprises de conscience qui peuvent encore étonner. Car la nouveauté qui s'affirme et se manifeste en toute occurrence semblable n'est entièrement prévisible par personne. Les formes de la maturité sont toujours surprenantes, et pour soi-même et pour les autres.

Si donc certaines manifestations de la jeune maturité canadienne sont

Voir page 8: Trudeau

Il reste ce qui n'a pas été dit

Après un long et froid silence de sept années dans les rapports Ottawa-Paris, il était normal que le premier ministre du Canada, dans le discours qu'il prononçait hier soir à l'Élysée, célébrât avec émotion et fierté les liens "si anciens et si solides" qui unissent notre pays à la France.

Déjà, tout au long de cette première journée de la visite officielle de M. Trudeau à Paris, rien ne fut épargné du côté français pour conférer à ces "retrouvailles" un éclat qu'Ottawa n'osait même pas espérer. L'accueil qu'il a reçu à l'aéroport, digne d'un chef d'État, et les discours particulièrement chaleureux du président de la République et de son premier ministre témoignent d'une volonté certaine, non seulement de normaliser les relations politiques, économiques, commerciales et culturelles, mais aussi d'en élargir la portée désormais.

Pour M. Valéry Giscard d'Estaing, le moment est venu pour le Canada et la France d'être des "partenaires de choix". On l'a vu au cours des semaines dernières, à l'occasion des consultations et visites préliminaires qui ont précédé le voyage de M. Trudeau en Europe, la France et le Canada vont reprendre les dossiers oubliés et en ouvrir plusieurs autres. On songe ici aux questions énergétiques, aux possibilités nouvelles qu'offre le développement futur des échanges commerciaux, encore modestes à ce jour, aux perspectives qu'ouvre la prodigieuse évolution de la technique française et aux avantages que les ressources et la nouvelle technologie canadienne peuvent représenter pour la France.

Dès un premier entretien avec le président de la République, l'hypothèse d'un accord énergétique franco-canadien était évoquée et

M. Trudeau devait préciser, à la suite d'une conversation avec M. Jacques Chirac, qu'il avait été question de l'éventuelle utilisation du réacteur à eau lourde canadien "Candu".

Ainsi, entre le discours du balcon de l'hôtel de ville en juillet 1967 et les discours de l'Élysée hier soir, la "nature" sinon le fond des choses ont profondément changé, ce qui autorisait M. Trudeau, dans l'allocution qu'on lira ci-contre à parler, lui, de "l'ordre des choses": si les liens fondamentaux ne changent pas, en revanche le contenu et la forme des relations se modifient suivant l'évolution des deux pays.

Donc, au-delà des relations politiques, économiques et commerciales, ces retrouvailles revêtent un caractère psychologique. Dans ce discours de M. Trudeau qui est la confirmation, on ne s'étonne pas de trouver, exprimée avec vigueur, la certitude du premier ministre pour qui l'avenir de la francophonie canadienne s'inscrit "de plus en plus profondément dans le cadre fédératif", qu'il est par conséquent "lié à la coexistence avec l'élément anglophone".

Mais on ne peut que déplorer l'absence de toute référence précise à l'existence d'un fait concret qu'aucune expérience fédérale ne peut effacer; nulle part M. Trudeau n'a fait état dans son discours à l'Élysée d'un foyer de culture française qui s'appelle le Québec et sans lequel la dimension francophone du Canada, exaltée avec tant de chaleur dans ses propos, n'aurait plus aucun sens. Le gouvernement fédéral, a dit le chef du gouvernement à ses hôtes, assume pleinement la responsabilité de cet ensemble complexe de populations dont se compose le Canada français, notamment par sa politique des langues. Après sept ans

d'incompréhension, le moment n'était-il pas venu, à Paris, de reconnaître aussi que le Québec et son gouvernement exercent sur une communauté francophone une responsabilité prioritaire.

Il appartenait donc au président Giscard d'Estaing de le rappeler délicatement lorsque, évoquant l'héritage commun de la langue française, il déclara qu'elle est "à l'origine de l'étroite collaboration que nous avons nouée avec le Québec".

Pour le reste, on doit aussi noter que les représentants de la République française, sceptiques à l'égard de "l'expérience canadienne" et du parti politique de Pierre Trudeau depuis le discours du général de Gaulle, ont consenti à la faveur de ces retrouvailles, sinon à l'approuver, du moins à reconnaître qu'elle n'est plus dépourvue de réalisme, même à leurs yeux. C'est ainsi qu'il faut interpréter ce passage du discours prononcé hier par M. Chirac: "Au-delà du développement économique, dans le respect de la nature et de l'histoire, une société complexe s'attache à découvrir, grâce aux techniques nouvelles et aux possibilités qu'elles offrent, l'art d'être multiple sans se disloquer, complexe sans se multiplier, bilingue sans se déchirer. A cette expérience, comment n'être pas attentif, puisque l'expérience est canadienne et que nous sommes Français?"

Ce que la France veut par là reconnaître — et c'est le quotidien "Le Monde" qui le rappelait hier — c'est que le problème interne du Canada n'a pas disparu, mais c'est par la coopération, non par l'épreuve de force, qu'Ottawa et Québec — et avec eux la majorité des citoyens des deux sociétés — entendent le résoudre.

Michel ROY

des idées des événements des hommes

Le droit à l'assistance: vœu pieux de ministre?

Les graves insuffisances de la loi d'aide sociale

Sous le régime français, l'Etat ne se reconnaissait ni l'obligation, ni la compétence d'assurer lui-même la responsabilité de l'enseignement et de l'assistance publique. Ces grandes tâches étaient abandonnées à l'initiative privée, ce qui voulait dire en pratique à la famille et à l'Eglise Catholique. Peut-être l'Etat a-t-il joué un rôle un peu plus actif dans le domaine du bien-être en instituant les bureaux des pauvres, mais on doit tout de suite ajouter que l'activité de ces bureaux était assurée en réalité par le clergé, assisté de quelques laïcs de bonne volonté.

Dans le domaine du bien-être, c'est par les corporations municipales créées à partir de 1832, que l'Etat commença à se reconnaître une certaine responsabilité à l'endroit des indigents. Pour suppléer en quelque sorte à ce que ne peut faire l'oeuvre privée, la corporation municipale est invitée à s'occuper des pauvres de son territoire ou à aider les institutions de charité. Tout comme pour l'enseignement, c'est ici encore, par la base, c'est-à-dire par la paroisse ou une municipalité,

que l'Etat commence à intervenir pour assurer un peu de bien-être à ceux qui ne peuvent subvenir à leurs propres besoins. Les institutions municipales ne se voient cependant pas formellement obligées d'agir dans le domaine du bien-être; aucune obligation précise et stricte ne leur est faite d'aider les indigents ou les institutions de charité.

Ce n'est qu'avec la loi de l'Assistance publique de 1921, soit il y a un peu plus de 50 ans, que les corporations municipales doivent obligatoirement assumer les responsabilités financières à l'endroit des indigents hospitalisés. Il est donc vrai de dire que c'est très tardivement que l'Etat est intervenu dans le domaine du bien-être et encore ce n'est que pour remplir une fonction supplétive, c'est-à-dire compléter l'action d'un secteur privé déjà actif et efficace.

Cette loi de l'Assistance publique subit quelques modifications mineures entre sa promulgation et 1960. En 59-60, le gouvernement du Québec, signait une entente avec le gouvernement du Canada, par laquelle le gouvernement fédéral s'enga-

geait à verser 50% des montants octroyés aux personnes en chômage et dans le besoin (assistance chômage). A la même époque la part des municipalités à ces versements fut abolie. On retrouvait alors une dizaine de formes d'allocations sociales catégorisées (aveugles, invalides, etc.).

Dans le but d'en venir à une politique d'ensemble, le gouvernement Québécois forma en 1961, un comité d'étude sur l'assistance publique. Le rapport (Boucher) fut déposé en 1963. Les recommandations 9, 10 et 11, préconisaient une loi générale d'assistance sociale.

La loi 26

La loi de l'aide sociale fut sanctionnée en décembre 1969. Cette loi était censée être plus humaine et capable de répondre aux besoins des personnes nécessitées. Les praticiens des affaires sociales et la clientèle l'attendaient avec impatience, comme le début d'un monde meilleur pour les plus démunis. Déjà cependant l'article 12 laissait transparaître un caractère de statut contrat citoyen travail-

leur. En effet on y lit que l'aide sociale peut être refusée, discontinuée, suspendue ou réduite dans une dizaine de situations. Il ne s'agit donc plus de droit à l'assistance, mais de conditions à remplir et à respecter pour y être admissible.

La valeur "travail" y apparaît nettement et laisse place à l'arbitraire dans l'application par les fonctionnaires vis-à-vis certaines normes de la loi. Il n'était pas rare que l'un accepte de verser une prestation, alors que l'autre la refuse, et cela sans autre motif que l'interprétation personnelle de telle ou telle norme par chaque fonctionnaire.

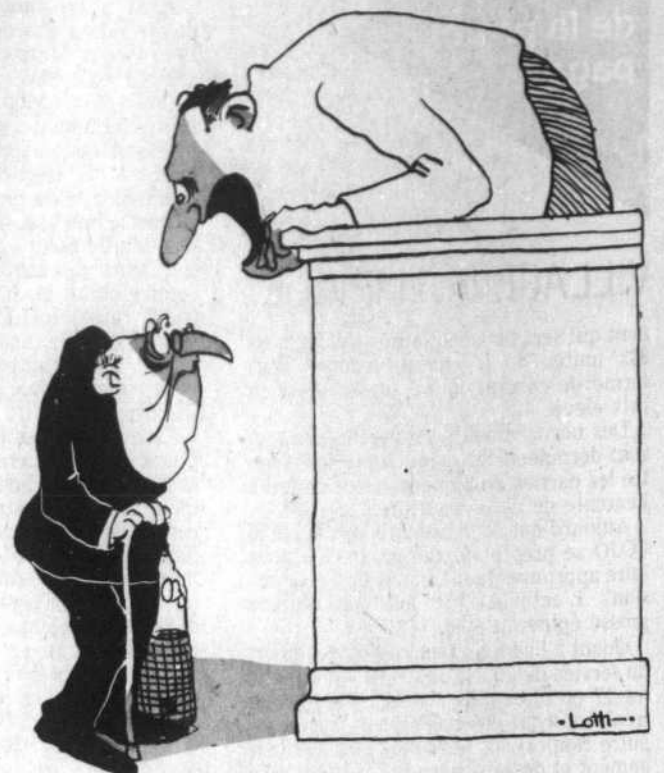
Depuis sa sanction, la loi de l'aide sociale fut l'objet de divers amendements. Un premier amendement fut apporté en novembre 1972: il enlevait le supplément possible pour diètes hyper-protéiniques. En effet dans la loi initiale, ce poste était prévu avec un supplément possible de \$10.00 par mois par personne. Or devant des taux d'assistance dérisoirement bas, les praticiens du service social et les avocats populaires encourageaient les assistés à se procurer des certificats médicaux, justifiant ce supplément alimentaire. Le ministère des Affaires sociales se posa en juge médical et ne conserva que quatre cas de types de maladie, où les prestataires de l'aide sociale pourraient bénéficier d'un supplément pour diète spéciale. A cette occasion, un mémoire de la Corporation des Travailleurs sociaux dénonça la loi d'aide sociale "comme étant une loi inhumaine qui ne sert qu'à maintenir les gens dans un état d'indigence inacceptable pour une province civilisée". Le conseil des affaires sociales, saisi de la question, a reconnu que ces modifications pouvaient comporter de graves et urgents problèmes pour les personnes concernées (rapport annuel 1972-73).

En avril 1973 un nouvel arrêté en conseil vient supprimer les besoins spéciaux dans la loi. Désormais il n'est plus possible à une personne bénéficiant de l'aide sociale de toucher des montants pour la réparation, l'entretien, le remplacement de mobilier, literie, etc., sauf dans quelques cas bien spéciaux (incendie...). L'idée de prévoyance comme philosophie sous-jacente peut sans doute s'avérer valable; encore faut-il que les montants octroyés soient décents et convenables. Or, ils ne l'étaient pas et les suppléments consentis pour combler leur insuffisance furent de l'ordre de \$4.00 par mois pour personnes seules et \$8.00 par mois pour les familles! En examinant la montée en flèche du coût de la vie, il est bien évident que ces minces suppléments ne peuvent être économisés en vue des fins visées. Ils servent à des besoins primaires comme la nourriture, le vêtement, etc. Que font alors les bénéficiaires de la loi de l'aide sociale lorsque vient le moment de réparer ou remplacer un article de mobilier? Ils n'ont pour tout recours que l'endettement, l'achat d'articles usagés ou le recours aux oeuvres de charité.

Vers la même période (printemps 1973), le ministère des Affaires sociales établissait une liste de médicaments autorisés pour les assistés sociaux. La "liste" énumère quelque 3000 médicaments que les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent se procurer gratuitement sur prescription médicale. Si le médecin s'obstine de la liste, l'assisté social doit se priver du maigre essentiel prévu par son budget et payer lui-même le médicament. Si cette loi d'aide sociale est

par
ANDRÉ BOYER
collaboration spéciale

■ Depuis 1970, le Québec dispose d'une loi de l'Aide sociale qui devait consacrer une fois pour toutes le droit de chaque citoyen dans le besoin à l'assistance de la collectivité. Or, les praticiens du service social ne sont pas sûrs que la loi, dans ses dispositions actuelles, réalise vraiment cet objectif. Ils doutent surtout de la valeur de certains changements récents qui, sous prétexte de rationalisation, ont rendu plus difficile la situation de nombreux assistés. Voici à cet égard le témoignage éloquent du président de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, M. André Boyer.



fondée en principe sur le droit à l'assistance pour satisfaire des besoins essentiels pourquoi une liste limitée de médicaments? L'explication voulant qu'on ait cherché à protéger un groupe de personnes (assistés sociaux) contre l'emploi de médicaments peu valables est fautive. En effet, pourquoi laisser ces mêmes médicaments à la portée de la population en général, s'ils ne sont pas convenables pour une partie de celle-ci? Si des médicaments sont de trop, si les prix sont frauduleux et trop élevés, c'est une protection de tous les citoyens que l'Etat doit imposer. Evidemment ici comme dans plusieurs autres secteurs de la politique sociale, le Québec peut difficilement intervenir puisque plusieurs produits pharmaceutiques ont des brevets du gouvernement fédéral et que la loi du contrôle des aliments et drogues, dans laquelle entre le contrôle des médicaments, est fédérale. L'impact psychologique que crée le traumatisme de se voir élever les médicaments habituels, (pilules roses remplacées par des jaunes, etc.) a amené des réactions même physiques et le retour à l'ancien médicament ou alors son abandon pur et simple. Il vaudrait mieux ici une législation protégeant le consommateur en général plutôt qu'une mesure discriminatoire à l'endroit des bénéficiaires de l'aide sociale.

Et l'on coiffe ça d'une publicité "aider plus, aider mieux..." Comment une mère seule avec 3 enfants peut-elle vivre en 1974 avec \$267.00 par mois, même en ajoutant \$70.00 d'allocations familiales? Cela donne au total \$337.00 par mois, pour couvrir tous les besoins de 4 personnes...

Comment un malade chronique hospitalisé peut-il, avec \$15.00 par mois qui lui sont consentis par la loi de l'aide sociale, se payer quelques douceurs, lorsque seulement pour les services de barbier (cheveux et barbe) il lui en coûtera au minimum \$10.00? Il n'a pas le droit de fumer ou de lire. Où est son droit à l'assistance? Doit-il attendre les dons, la charité?

Que fait un chef de famille (homme ou femme) qui, après une brisure de la cellule familiale, veut réunir les siens? S'il lui faut se rembourser, où prendre l'argent? S'endetter sera souvent la seule alternative.

Que fait l'individu qui pèse 375 livres lorsqu'il doit s'habiller, s'acheter des articles vestimentaires, alors que son droit à l'assistance se limite à \$177.00 par mois pour tous les besoins, incluant ses frais d'habitation?

Nous pourrions ainsi multiplier les cas concrets qui, à notre avis, malgré des efforts réels de l'Etat pour soulager le sort des assistés sociaux, sont loin de réaliser dans les faits, le droit à l'assistance rappelé le 5 février 1974, lors d'une conférence de presse de l'actuel ministre des Affaires sociales qui se disait préoccupé de mettre l'accent "sur la qualité et l'humanisation des services" et qui voulait considérer les bénéficiaires de l'aide sociale, comme "des citoyens à part entière et faire en sorte que cesse toute discrimination à leur endroit".

Quant au tribunal d'appel prévu dans la loi, il ne s'agit que d'un tribunal chargé d'analyser s'il y a eu erreur dans l'application de la loi. Aucune des situations précitées ne peut être modifiée ou améliorée par ce tribunal d'appel.

Perspectives

La notion de valeurs rattachées au travail demeure très forte dans la loi d'aide sociale. Le droit à l'assistance peut être retiré à l'individu qui refuse un emploi. Où est alors le droit à l'assistance? Est-ce que vendre

son énergie à un employeur doit être une source de fierté? Un assisté social qui cultive son jardin, bricole, ou promène ses enfants, ne fait-il pas un travail aussi enrichissant? Enfin si la politique soutenue veut que l'assistance sociale soit un droit et non un privilège, il n'y a pas de honte à exercer ses droits!

Pourtant pour bien conserver la dichotomie qui existe entre l'assisté social et le travailleur, l'on maintient un décalage entre le salaire minimum et le taux d'aide sociale. L'on estime présentement au Québec que l'assisté social touche en moyenne \$1.79 l'heure et le travailleur au salaire minimum de \$2.10 (qui sera porté à \$2.30 le 1er novembre 1974).

Le revenu minimum garanti serait à notre avis une solution beaucoup plus valable que des programmes d'aide, toujours basés fondamentalement sur le principe de moindre éligibilité. Dans un rapport "Principes et hypothèses du bien-être social" (C.C.B.E.S. - Juin 1967) l'un de ces principes est ainsi formulé: "Nos régimes et nos programmes sociaux doivent assurer à chaque canadien, à titre de droit, assez de revenus pour que lui-même et ceux qui sont à sa charge bénéficient au moins d'un niveau de bien-être physique et mental." "Un revenu garanti à tous devrait être un élément d'une telle politique", y ajoute-t-on!

Ainsi constatons-nous une évolution des mesures d'assistance sociale et des mentalités vers une garantie d'un revenu minimum à chaque citoyen. Dans cette optique, disparaît la notion d'assisté au profit de celle de citoyen dans toute son acception.

Nonobstant les principes qu'elle affirme, malgré une amélioration notable, par rapport aux lois sociales (assistance publique, pensions catégorisées) antérieures, malgré les tentatives gouvernementales visant à rendre la loi plus humaine, la loi d'aide sociale donne surtout lieu à des "dons" accordés à ceux qui ne peuvent plus s'en tirer d'aucune autre façon. C'est la ressource ultime! Dans ce contexte et dans ce système, les assistés sont dépendants à la fois du gouvernement, de l'agent de bien-être, des situations et des conditions de vie qui leur sont imposées. L'humiliation demeure persistante: attitudes de la population en général, de l'entourage, parfois même de l'agent de bien-être. Il subsiste une obligation de quémander, les ressources extérieures à l'aide sociale (mobilier, literie, etc.) et les ressources accordées par l'aide sociale (à titre de besoins spéciaux: prothèses, etc.).

Voilà pourquoi nous ne croyons pas que dans les faits, la loi d'aide sociale réalise les objectifs qu'elle s'est fixés.

lettres au DEVOIR

Tiers monde et conquête de la vie

400 millions de personnes, soit plus de 10 pour cent de la population terrestre, souffrent de la faim, 400 millions d'autres dépriment de malnutrition, et les parents de certains pays du tiers monde perdent un enfant sur deux à cause du manque de nourriture et de soins médicaux. Que faire? On suggère que chaque Américain mange un hamburger de moins par semaine. Beaucoup de gens des pays développés mangent trop, c'est un fait. Mais est-ce la unique solution? On parle également d'augmentation de la production agricole des pays en voie de développement, d'amélioration des services d'éducation et de santé de ces pays. Ces deux derniers points, on ne peut le nier, sont très importants. Toutefois, à regarder d'un peu plus près les habitudes alimentaires actuelles des pays en voie de développement, à l'heure où l'étendue et les répercussions de la malnutrition dans ces pays semblent plus évidentes que jamais, certaines habitudes alimentaires novices doivent être soulignées. Voyons-les d'un peu plus près:

1) Certains perfectionnements apportés à la technologie alimentaire propagent à l'heure actuelle la consommation d'aliments raffinés. Le riz blanc (le riz raffiné est brun) est de plus en plus populaire et les gens l'achètent aussitôt qu'ils en ont les moyens, puisqu'il constitue un signe de "supériorité sociale". De nombreux bébés meurent du béri-beri entre un et quatre mois en Asie par exemple, depuis que l'on raffine le riz ce qui amène de sérieuses carences en vitamines du complexe B, particulièrement en thiamine. On affirme communément dans ces pays que le riz est la seule nourriture qui compte et qui donne de la force tandis que les autres plats sont considérés comme un assaisonnement.

2) De l'avis même de l'Organisation mondiale de la santé la carence protéo-calorique est la carence la plus sérieuse de ces pays en voie de développement. Dans plusieurs pays où maintenant on adopte les habitudes alimentaires américaines, on délaisse plus tôt l'allaitement au sein. Bon nombre d'enfants souffrent du "marasme", sorte d'amaigrissement spécifique lié à une carence protéique mais s'accompagnant toujours d'une carence protéo-calorique. Cette maladie attire fréquemment les enfants âgés de moins de 13-15 mois et est causée par la cessation ou la diminution de l'allaitement maternel, qu'on remplace par une nourriture mal adaptée aux besoins de l'enfant. L'allaitement au sein dans les pays en voie de développement est une condition sine qua non de la survie des jeunes enfants. La mortalité est de quatre à six fois moins élevée chez les enfants allaités naturellement (L'Organisation mondiale de la santé) (... une perte en ressources naturelles de plusieurs centaines de millions de dollars est en train de se produire sans même que l'on s'en rende compte dans un grand nombre de pays pauvres. Cette ressource naturelle c'est le lait maternel humain. Et cette crise est due au déclin rapide de l'allaitement au sein, au cours des dernières années. (Alan Berg, spécialiste international des problèmes de nutrition, directeur du département de planification alimentaire à la Banque Mondiale à New York).

3) L'anémie nutritionnelle est une affection très répandue dans ces pays. On avait jusqu'ici cru que le grand nombre de cas d'anémie parmi les femmes enceintes et allaitantes ainsi que la forte mortalité de ces mères, la fréquence élevée de l'accouchement prématuré, de la mortalité et de l'anémie chez l'enfant étaient dus assez souvent à une

carence en fer. Les conclusions de Wadsworth (Nutritional Factors in Anemia) et un rapport technique de l'O.M.S. démontrent pourtant que ces cas d'anémie sont plutôt dus à une carence en acide folique. L'acide folique est une vitamine du complexe B que le corps humain a de la difficulté à emmagasiner et qui est détruite facilement par la chaleur durant la cuisson. Des améliorations importantes de l'état de santé des mères et par conséquent des enfants pourraient être obtenues, si l'on conseillait aux femmes de consommer des légumes verts feuillus crus ou semi-cuits durant leur grossesse.

En somme, la continuité de l'allaitement au sein, la consommation de céréales non raffinées, l'éducation nutritionnelle (apprendre aux mères de familles comment équilibrer un repas, utiliser et bien conserver les aliments qu'elles achètent, enseigner aux écoliers, aux étudiants, aux hommes et aux femmes comment cultiver la terre) ainsi que les règles hygiéniques de base aideront certainement à améliorer l'état de santé actuel des pays en voie de développement. L'accroissement des besoins alimentaires demande certes un accroissement de la production. Mais à quoi sert de faire parvenir à ces pays des aliments, s'ils ne savent comment les conserver, les préparer et les consommer et si, par surcroît, ils adoptent de plus en plus (à mesure qu'ils se développent) des habitudes alimentaires américaines qui, à l'heure actuelle (ce sont les conclusions du rapport Canada-nutrition) déterminent dans notre population des carences protéo-caloriques chez les bébés et les jeunes enfants ainsi qu'une carence en acide folique chez les femmes enceintes?

Johanne VERDON, naturopathe
Montréal, le 5 octobre 1974

Enfin, un "maire des Montréalais"

Je tiens à dire toute mon admiration pour la vision et le courage de Jacques Couture, qui ose se présenter comme candidat du Rassemblement des Citoyens de Montréal à la mairie de notre ville. Il est temps qu'une métropole de l'Amérique du Nord, comme la nôtre, cesse de vouloir simplement singer New-York ou Chicago — si tristes pour

leurs habitants malgré leurs édifices spectaculaires! La tâche du Rassemblement, comme de Jacques Couture, est immense, mais essentielle si nous voulons vraiment que les gens y deviennent plus importants que le béton et les constructions. J'ose espérer que LE DEVOIR aura l'audace de soutenir le Rassemblement des Ci-

toyens plutôt que ce faux Parti "civique" d'automates ne suivant que la baguette de leur chef. Jusqu'au 10 novembre chaque première page du DEVOIR devrait présenter tant le Rassemblement que Jacques Couture. Et tout cet effort local, de base, devra continuer de plus belle dès le 10 novembre.
Claude de MESTRAL
Montréal, le 16 octobre 1974.

Mise au point

A la suite de votre éditorial de mercredi 9 octobre "Les clarifications nécessaires", je désire faire une mise au point pour dégager la responsabilité de M. Vincent Prince, éditorialiste à "La Presse" m'étant rendu compte de mon erreur grâce à ma documentation. Ma deuxième lettre vous a été adressée pour rectifier les faits. M. Prince n'a nullement "invité certains journalistes à quitter l'institution, s'ils ne partageaient pas les options de l'institution." Cette rectification de ma part a dû vous atteindre trop tard. Autrement vous n'auriez pas publié cette note "in extenso".

En toute justice pour nous trois, je vous prie de publier cette note qui s'impose. Merci
Paul-René ARCHAMBAULT, M.D.
Montréal

Cours fondamental de fine cuisine

a compter du 21 octobre, une fois par semaine le jour ou le soir.

Vous apprendrez les recettes et la technique de base pour finement cuisiner, avec méthode et agrément tous les genres de repas.

Pour renseignements et prospectus, composez
843-6481

CHEZ
DÉJEUNERS D'AFFAIRES \$5.00
LE COUVERT.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 12:00 H. A 15:00 H.
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU METRO • 381-1777

2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107
permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

423 St. Claude, 678-3569
Le Fadeau
pour plus de la que d'autres
C'est le temps de faire installer les
GOUTTIÈRES (NO-DO)
Galvanisées, cuivre, aluminium
Estimation gratuite
Montréal 322-4160
Québec 872-9244
PRIMEAU MÉTAL INC.

Gancia
Vermouth rouge Offrez-le avec hors-d'oeuvre, noix, olives, biscottes.
Asti Spumante vin mousseux
Au dessert et lors des grandes occasions.
Americano A l'apéro, avec tranche d'orange et soda.

iw.h.perron
Perron vous montre comment déneiger rapidement et facilement
TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AU SUJET DU DÉNEIGEMENT
GRAVELY
NOUVEAU Souffleuse à neige de 44" À COMMANDE PAR ENGRENAGE 2 paliers
NOUVEAU Tracteur 816 avec transmission à 8 vitesses — 16.5 HP
Progresser à un demi-mille à l'heure dans les travaux de déneigement les plus durs, à plein régime, tout équipé! Ou sélectionnez parmi les 8 vitesses celle qui s'adapte le mieux à vos travaux. Inversez la marche à n'importe quelle vitesse, cette souffleuse à neige solide et bien construite se manœuvre aisément grâce à ses commandes hydrauliques.
Les performances de la Gravelly vous étonneront. Cette grosse souffleuse à neige, avec déversoir à ouverture béante, vous débarrassera rapidement de la neige sans s'y agglomérer.
SERVICE CONSEIL GRATUIT. Confiez-nous vos problèmes de déneigement. Nous avons un grand choix de tracteurs et d'accessoires de déneigement Gravelly qui conviennent exactement à vos besoins, à un prix à votre portée.
SERVICE APRES VENTE
iw.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(1/2 mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610
Vaste terrain de stationnement
Ouvert du lundi au samedi de 8:30 a.m. à 5 h.p.m.

BERLITZ
C'EST MIEUX!
que jamais auparavant.
Vous pouvez dès maintenant profiter des perfectionnements et des améliorations apportés à tous les aspects de nos cours.
Rendez vous service, inscrivez vous tout de suite...
Si vous ne pouvez pas commencer tout de suite demandez le programme de nos cours d'été, appelez!
ÉCOLES BERLITZ — LANGUES VIVANTES
2055 peel montréal tél 288 3111
50 place crémazie montréal tél 387 2566
PERMIS No 749585 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

suites
de la première
page

VILLAGE OLYMPIQUE

ment qui sera converti, après les Jeux, en 932 unités de logement vendues sous forme de condominiums ou louées à un prix élevé.

Des négociations presque continues se sont déroulées depuis quelques jours entre les parties impliquées et ont abouti à l'entente de dernière heure.

Aujourd'hui, le maire de Montréal et le COJO se présentent devant le CIO pour faire approuver leur "rapport de progression". L'entente d'hier leur aura été une grosse épine du pied.

Quant à l'adoption unanime du rapport du service de presse du COJO, on sait que les 17 et 18 octobre, la délégation montréalaise avait été priée de présenter un autre rapport sur les conditions d'hébergement et des services offerts à la presse lors de la rencontre qui se tiendra à Lauzanne en février 1975. Hier, le COJO, conjointement avec Hébergement Québec-Olympiques 76, a fourni, lors d'un rendez-vous spécial, de plus amples renseignements au sous-comité, tout en maintenant sa position concernant l'hébergement: 84 pour cent des journalistes seront logés à un prix inférieur à 25 dollars par jour.

Le sous-comité du CIO a accepté à l'unanimité les explications du COJO et il a accepté à l'unanimité le rapport en son entier.

La délégation montréalaise était composée de MM. Simon St-Pierre, vice-président exécutif du COJO, Raymond Beauchemin, directeur général des communications, Michel Labrosse, directeur des services à la presse, Gilles Bergeron, directeur général d'Hébergement Québec-Olympiques 76, et Jean-Marie Beaudet, directeur adjoint d'Hébergement Québec-Olympiques 76. Le sous-comité de presse du CIO est présidé par M. Juan Samaranch.

YVON DUPUIS

ments illimités". Cette politique érédictiste qui dénonce les pouvoirs arbitraires de l'argent et prêche le respect de l'être humain, écrit-il, est encore aujourd'hui, plus que jamais, la meilleure.

Aux prochaines élections générales, conclut M. Dupuis, espérons que ce soit l'homme du Québec et non le troupeau qu'on appelle le peuple qui choisisse la politique à suivre pour mener à bien nos destinées.

En 1952, Yvon Dupuis était âgé de 25 ans lorsqu'il fut élu pour la première fois à l'Assemblée législative député libéral du comté de Sainte-Maire. Il préféra plus tard la scène politique fédérale et devint député de Saint-Jean-Iberville-Napierville à la Chambre des communes. Il fut ministre d'Etat dans le gouvernement du premier ministre Lester Pearson.

LES RETROUVAILLES

économique européenne, et enfin le développement des relations bilatérales en général, et en particulier de la coopération industrielle, entre la France et le Canada.

M. Trudeau est retourné à l'Élysée hier soir pour assister à un dîner offert en son honneur par le président Giscard d'Estaing. Dans la brève allocution qu'il a prononcée avant de lever son verre à la santé du Canada, le président de la République a évoqué le "cousinage" entre les pays, fondé, a-t-il dit, sur le passé et aussi sur "ce qu'il y a de plus précieux dans notre héritage commun: la langue française et la liberté".

Ce faisant, M. Giscard d'Estaing a voulu faire d'une pierre deux coups. D'abord, rassurer les Québécois en rappelant que les affinités linguistiques sont "à l'origine de l'étroite coopération que nous avons nouée avec le Québec" — non sans un coup de chapeau à M. Trudeau, puisque la France sait, a-t-il dit, "tout l'intérêt que vous portez vous-même à cette dimension française de la personnalité canadienne". Ensuite, M. Giscard d'Estaing a tenu à évoquer la parenté idéologique entre l'administration giscardienne et le gouvernement libéral de M. Trudeau, leur passion commune de la liberté expliquant "le parallélisme de beaucoup de nos attitudes", faisant souhaiter à Paris comme à Ottawa "de fonder l'ordre du monde sur le respect du droit", inspirant à tous deux "la même volonté d'assurer notre souveraineté, tout en prenant une part active à la coopération internationale".

Cette dernière phrase aura peut-être permis à M. Trudeau d'espérer obtenir l'appui de la France à ses efforts de rapprochement avec l'Europe, par le truchement, entre autres, de rapports contractuels avec la communauté de Bruxelles. Car plus loin, le président français a été plus explicite: "Après une trop longue période où le Canada et la France, je dirais aussi le Canada et l'Europe, ne se sont prêtés qu'une attention un peu distraite, le moment est venu de savoir et de dire que nous pouvons être l'un pour l'autre des partenaires de choix", a déclaré en effet M. Giscard d'Estaing.

Avant de rencontrer le président, M. Trudeau s'était entretenu en tête à tête pendant une heure et demi avec le premier ministre français, avant de rejoindre leurs fonctionnaires (et plusieurs ministres français, dont le garde des sceaux, M. Jean Lecanuet, le ministre de l'Énergie et le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, M. Norbert Segard), qui avaient déjà amorcé les pourparlers touchant aux relations bilatérales.

La suite de M. Trudeau a été frappée par le caractère très concret des propos de leurs hôtes français (parmi lesquels, notamment, l'administrateur général du Commissariat français à l'énergie atomique et la Société des pétroles d'Aquitaine). Les Français ont réitéré la thèse déjà exposée au DEVOIR par M. Norbert Segard lors de son passage à Ottawa, à savoir que la France, consciente de ses déficiences en matière d'énergie et de l'ampleur du potentiel des ressources cana-

diennes en ce domaine, souhaite à la fois s'approvisionner au Canada et faire profiter à ce pays des techniques avancées qu'elle a mises au point. M. Chirac devait d'ailleurs préciser qu'il pourrait s'agir d'un "échange" de techniques, puisque le Canada a lui aussi des techniques de pointe "dans des domaines différents". Pour ce qui est du domaine nucléaire, signalaient que MM. Trudeau et Giscard d'Estaing ont évoqué déjà les dangers de la prolifération des armes nucléaires et la nécessité conséquente d'assurer et de garantir à cet égard de tout transfert de techniques et de matières fissibles.

Mais le bref tour d'horizon bilatéral des fonctionnaires les a vite amenés à concentrer leurs discussions sur les échanges commerciaux et la coopération industrielle, jugée fort insuffisante par tous. Outre l'énergie, un secteur aura surtout retenu leur attention: celui des transports, soit à la fois les chemins de fer et l'aérospatiale.

Parmi les sujets que MM. Trudeau et Chirac ont commencé d'aborder hier, signalaient aussi les politiques multilatérales (pour constater entre eux "un large accord", d'affirmer un porte-parole), l'inflation internationale et le problème des investissements étrangers. "Nous en sommes là", de dire le premier ministre canadien, en rappelant que ces discussions se poursuivront aujourd'hui.

A travers tout cela enfin, une thématique générale — la "tierce option" stratégique d'une diversification vers l'Europe et l'Orient des relations internationales du Canada — que M. Trudeau a tenté d'expliquer à la presse française (laquelle fait largement état, et en manchette, de son passage à Paris) en puisant dans le vocabulaire qu'il employait naguère pour justifier les mouvements du pendule constitutionnel au sein du Canada: "Faire contrepoids"... à l'influence excessive des États-Unis. Et pourquoi, en Europe, s'appuyant largement sur la France? A cause des affinités culturelles entre les deux pays, a-t-il rappelé, mais aussi parce que la France, par son dynamisme, par son modernisme, est devenue aujourd'hui la vraie "Nouvelle-France".

JOHN MITCHELL

tes les fuites, faites-leur plaider le cinquième amendement, étouffez l'affaire, ou n'importe quoi d'autre, si cela peut sauver le plan".

En outre, au cours d'une conversation de la Maison-Blanche enregistrée le 21 mars 1973, le tribunal a pu entendre le président Nixon et son conseiller John Dean discuter des moyens d'éviter les "retombées" du scandale sur la Maison-Blanche. C'est au cours de cette conversation, à laquelle participaient également deux des cinq co-accusés d'aujourd'hui, l'ex-secrétaire général de la Maison-Blanche Bob Haldeman et John Ehrlichman, conseiller pour les Affaires intérieures, que fut mis au point l'un des éléments de l'étouffement du Watergate.

M. Ehrlichman suggéra alors la rédaction par John Dean, d'un rapport écrit sur le Watergate, à soumettre au président qui le présenterait ensuite à la commission d'enquête sénatoriale du Watergate.

M. Nixon accepta la suggestion et ordonna à John Dean, selon l'enregistrement, de faire un rapport "en termes très généraux". Ehrlichman ajoutait que pour donner plus "de poids" à ce rapport, il serait bon de préciser qu'il avait été établi à partir de renseignements du FBI (Dean en fait ne rédigea pas le document dont se chargea finalement Ehrlichman).

L'audition de cet enregistrement avait été précédée par une déposition du témoin John Dean — qui purge actuellement une peine de prison pour son rôle dans le Watergate. Le témoin a rapporté une conversation qu'il eut avec MM. Haldeman et Ehrlichman et au cours de laquelle fut délimité le nombre exact des personnalités de la Maison-Blanche qui devaient profiter du "cover-up"; le procureur général de l'époque John Mitchell (un des cinq co-accusés) et Jeb Magruder, directeur adjoint du comité de réélection du président Nixon, ne figuraient pas au nombre de ces personnes, a révélé le témoin au tribunal.

Par ailleurs, le juge fédéral Charles Ritchey a décidé hier que Richard Nixon ne pourrait provisoirement disposer de ses documents et enregistrements de la Maison-Blanche, mais qu'il pourrait les consulter pour préparer son témoignage au procès de Cinq. Le juge a ainsi ordonné à la Maison-Blanche de bloquer toute publication, sans ordre de la cour, de ces documents et de les retenir tant que les implications légales n'auront pas été fixées exactement.

LA CSN

gouvernementales. Ainsi, le règlement touchant les parcs de stationnement a permis à de grosses entreprises comme Canada Wide d'obtenir des contrats très lucratifs, aux dépens des usagers et des employés d'hôpitaux. De plus en plus de secteurs passeront de la sorte à l'entreprise privée dans les établissements de santé. Le mémoire donne un autre exemple, celui de la firme Personnel de nursing professionnel qui, un peu comme Office Overload dans le secteur des affaires, "vend" des infirmières à des dizaines d'établissements.

Le mémoire syndical estime qu'une troisième catégorie de "commerçants" profite grandement du système actuel; ce sont les médecins. La CSN estime qu'une véritable réforme passe par le salariat de la profession médicale. "Le système actuel favorise la disparité des ressources médicales régionales et consolide le monopole radical des médecins."

Concernant le projet de loi 41 de façon précise, le mémoire proteste contre le fait que le gouvernement enlève leur droit de vote à des milliers de salariés des affaires sociales dans les établissements publics. Selon la CSN, il s'agit là d'une mesure de répression envers les groupes les plus militants et elle vise à éliminer l'opposition aux groupes habituels qui administrent les hôpitaux. Car ce sont les travailleurs du milieu qui se sont le plus occupés de l'élection des usagers et qui ont provoqué la participation populaire, dit le mémoire. Que dirait-on si on enlevait le droit de vote aux professeurs et aux employés des commissions scolaires à l'occasion des élections scolaires? Et si on enlevait la parole aux travailleurs usagers, pourquoi ne pas exclure les médecins des problèmes médicaux?

Le mémoire demande en outre la disparition des anciennes corporations, "des

boulets historiques de plus en plus difficiles à traîner", et le remplacement de leurs représentants par des personnes qui font fonctionner quotidiennement les établissements. De plus, toutes les séances des conseils d'administration devraient être publiques.

"Les années 70 sont la décennie des affaires sociales au Québec. Il semble qu'on répète les mêmes erreurs des années 60 (dans le domaine de l'éducation) en ne faisant pas les vrais changements", conclut le mémoire syndical. On décentralise des choses mineures et on centralise de plus en plus à Québec les affaires importantes, au mépris de la véritable participation.

Au cours de la semaine, les délégués de la FAS étudieront la désaffiliation de l'Alliance des infirmières de Montréal, l'indexation, les prochaines négociations et le reste.

LE LOCAL 791

et il a rappelé qu'Yvon Duhamel n'en avait pas touché autant après avoir été condamné au début de septembre 1974. M. Meloche a toutefois révélé que Duhamel avait touché son salaire pendant deux mois après les événements de la baie James. Il a même avoué qu'il avait été question de lui verser \$30,000. Cette question a été abordée au cours d'une réunion à laquelle participait le frère d'Yvon Duhamel, Michel, ainsi que M. Meloche et le directeur de la FTQ-Construction, M. André Desjardins. Aucune décision n'a toutefois été prise sur cette question et M. Meloche a affirmé que Duhamel n'avait touché aucun argent du 791, hormis les \$14,000 requis pour assurer sa défense.

M. Meloche devait par ailleurs préciser qu'au cours de la seule année de 1973, son local avait dû absorber quelque \$30,000 de frais d'avocat pour assurer la défense des membres un peu partout à travers la province.

Cet "argent des travailleurs", dont le procureur Dutil s'étonnait qu'on le dépense aussi facilement, "doit être dépensé et non capitalisé", a commenté M. Meloche.

Le directeur du local 791 devait en outre préciser que le total des actifs de son syndicat se chiffraient "en tout et pour tout" actuellement à environ \$240,000. C'est donc de toute évidence une part très importante des recettes qui est consacrée à la défense des personnes incriminées au cours des derniers mois.

Lorsqu'il vit les questions du procureur Jean Dutil s'orienter dans ce domaine, M. Meloche s'est d'ailleurs exprimé de demander la "protection de la cour". Ce droit qui lui a été accordé le met à l'abri de poursuites sur la seule base des déclarations qu'il a pu faire devant la commission à condition de n'avoir pas fait d'accrocs à la vérité.

La même protection a par ailleurs été accordée à William Saint-Onge, un délégué de chantier du local 791 chez Bédard, Girard et Chéko, à la baie James. C'est ce délégué de chantier, 2e dam en karaté, qui a frappé William Marquis, un membre de la CSN. Cet incident est l'un des facteurs qui a contribué à mettre le feu aux poudres à la baie James, le 21 mars dernier, car il est devenu évident devant la commission que le départ forcé de Saint-Onge à la suite de cet incident avait contrarié les représentants de la FTQ-Construction. Ceux-ci ont d'ailleurs demandé alors sa réintégration comme condition de retour au travail, les 19 et 20 mars dernier.

Saint-Onge a facilement admis hier avoir frappé le travailleur Marquis en disant qu'il avait été provoqué par celui-ci qui ne voulait pas le laisser parler. C'est alors qu'il l'a empoigné par le collet, toujours en vue d'obtenir un "droit de parole". "J'ai pas été chien, devait-il répéter à l'adresse des commissaires, car j'aurais pu lui faire partir la tête si j'avais voulu".

Le procureur Dutil a par ailleurs déposé des rapports de police auprès du greffe de la commission dans lesquels il serait question d'autres menaces proférées par Saint-Onge à d'autres travailleurs de la baie James.

Saint-Onge, qui a appris au pénitencier son métier d'opérateur de machinerie lourde pour se perfectionner ensuite sur un chantier du Manitoba, a facilement obtenu par la suite le poste de délégué de chantier à la baie James. Le 14 janvier dernier, a-t-il dit, il a évoqué cette possibilité avec Yvon Duhamel et le lendemain, le local 791 lui accordait le poste comme en fait une lettre produite devant la commission.

Son dossier judiciaire débute par une accusation de vol en 1957, ensuite retirée. Trois autres accusations de même nature sont portées la même année contre lui et jusqu'en 1973, seize accusations de ce type, incluant à l'occasion recel, ont été portées contre lui. Il a été accusé de tentative d'évasion à trois reprises. Il a passé plus de 10 ans en prison au cours de sa brève carrière puisqu'il a tout juste 34 ans.

TRUDEAU Suite de la page 4

causes de surprise, la fécondité d'une maturité aussi accomplie que celle de la France étoune toujours en suscitant une admiration, dont la source appartient à cet ordre de réalité humainement suprême ou se produisent les splendeurs définitives des classicismes.

En n'exprimant ainsi, monsieur le président, je ne signale pas des problèmes, mais de beaux et grands faits de vie dont nos deux pays sauront tirer des avantages mutuels de plus en plus considérables et précieuses.

Notre participation commune à la réalité française est sans doute le gage le plus concret et le plus sûr des progrès de notre coopération en de nombreux domaines. Elle sera toujours un fondement pour les autres aspects de cette coopération. Le Canada est vitalité liée au monde francophone par le tiers de sa population, le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba abritant la majorité de nos concitoyens d'origine française, dont la dispersion touche néanmoins chacune des provinces.

De cet ensemble complexe de populations dont se compose le Canada français, le gouvernement central assume pleinement la responsabilité. Il l'assume notamment en déclarant langues officielles les français et l'anglais. Agissant vigoureusement dans tous les secteurs de sa compétence, il s'efforce de faire du

Le local 791 a fait appel à Sintec pour préparer un projet d'immeuble

par Gilles Francoeur

M. Robert Meloche, directeur du local 791 des opérateurs de machinerie lourde (FTQ), et le coordonnateur de cette union, M. René Mantha, ont été autorisés, le 11 mars dernier, à faire appel aux services de Sintec, une société de gestion dont le député libéral André Déom était le président jusqu'à ce qu'il pose sa candidature aux élections du 29 octobre 1973, pour préparer un projet de construction d'un édifice appartenant au syndicat.

La résolution adoptée à l'unanimité des membres de l'exécutif du local 791 ne fait aucunement mention d'appel d'offre et spécifie que Sintec aura autorité sur "le projet de la nouvelle bâtisse, le terrain et l'emplacement". Une copie de la résolution en question a été déposée hier devant la commission Cliche.

Cette résolution démontre que le local 791 avait déjà des liens avec la compagnie Sintec qui a embauché comme conseiller technique M. René Mantha, actuellement en Afrique depuis le début de l'été pour le compte de cet employeur. Le contrat de la compagnie Sintec, accordé par l'ACDI dans le cadre des échanges avec le Zaïre, porte sur la mise en place d'un réseau électrique dans la brousse.

Il a été précisé hier devant la commission Cliche que M. Mantha, qui a été embauché comme conseiller en opération de machinerie lourde, a pour tâche notamment de "négocier" avec les autochtones des différentes tribus le passage des lignes électriques et la main d'œuvre nécessaire à l'accomplissement de l'ouvrage. Surpris de ce témoignage, le juge Robert Cliche a déploré que le Canada soit représenté par un individu de ce genre au Zaïre.

Mantha a démissionné du poste de coordonnateur du local 791 le 5 avril der-

nier, soit quelques jours après les événements de la baie James. Il était le supérieur hiérarchique d'Yvon Duhamel, l'agent d'affaires qui a été condamné à 10 ans de prison pour son rôle dans le sac du chantier LG-2.

Après son départ du 791, dont il a continué à toucher son salaire pendant un mois sur la recommandation d'André Desjardins, le directeur de la FTQ-Construction, Mantha a été embauché par Sintec à qui il avait reçu mandat deux mois plus tôt de confier le projet de construction de l'immeuble envisagé par le local 791. Il gagne actuellement \$30,000 par année.

Pourtant, comme il a été démontré hier devant la commission Cliche, Mantha ne possède aucune expérience directe dans l'opération de la machinerie lourde. LE DEVOIR avait cité dans une récente édition un rapport de la Commission de l'industrie de la construction qui établissait que Mantha n'avait enregistré qu'une expérience comme magasinier à la baie James auprès de la CIC.

Depuis son départ pour l'Afrique, Mantha n'a pu être rejoint. La commission Cliche qui a tenté de l'assigner par voie du sub poena, voudrait l'interroger en rapport avec les événements de la baie James.

Appelé à témoigner sur les relations de son ex-adjoint et Sintec, M. Robert Meloche a dit que Mantha ne lui avait parlé de M. Gilles D. Bergeron, un administrateur de cette compagnie qui en est aussi le trésorier.

M. Meloche n'a pas parlé du député libéral de Longueuil, M. André Déom, dont le président de la FTQ, M. Louis Laberge avait dit qu'il avait "placé" Mantha en Afrique. M. Déom s'était impres-

sé de nier les accusations de M. Laberge en disant qu'il s'était débarrassé de ses actions dans Sintec, dont il a été le président fondateur, au moment de sa mise en candidature lors de la dernière élection provinciale.

Le nom de M. Déom ne figure pas toutefois dans la longue liste de personnes que Mantha a citées comme références l'an dernier lorsqu'il a présenté une demande de pardon auprès du gouvernement fédéral en vue de faire effacer son dossier judiciaire. Y figurent toutefois les noms du député fédéral de Longueuil, M. Jacques Olivier, et du député provincial de Taillon, M. Guy Leduc.

Pour sa part, M. Meloche, qui a dit n'avoir pas été au courant du dossier judiciaire de Mantha au moment de son embauche, a nié hier avoir recommandé l'octroi d'un pardon à son adjoint même si Mantha avait pris la liberté de le citer comme référence.

Toutefois le procureur Jean Dutil a déposé hier le rapport d'un policier de la Gendarmerie royale qui affirme avoir recueilli une recommandation expresse de M. Meloche pour le pardon de son ancien adjoint. Ont aussi appuyé la demande de pardon, comme en fait foi le rapport de cet enquêteur, Me Michel Décaré, procureur de la FTQ-Construction et le juge Paul Papineau, de Montréal. Deux amis de Mantha ont aussi appuyé sa demande de pardon.

Le directeur du local 791, qui témoignait hier devant la commission Cliche, avait obtenu au début de son témoignage de ne pas être incriminé pour les éléments de sa déclaration. La protection de la loi des commissions et du code criminel ne vaut toutefois que s'il n'a fait aucun accrocs à la vérité.

Le Québec est effectivement libre, dit Trudeau à l'ORTF

PARIS (AFP) — Le Canada sous ses aspects humain, économique et politique a été décrit par le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, à l'occasion d'une émission enregistrée à Ottawa peu avant son départ pour la France et diffusée hier soir pendant une heure à la télévision française.

M. Trudeau a indiqué, en ce qui concerne ses entretiens avec les dirigeants français, que l'essentiel des conversations portera sur les problèmes économiques et les échanges entre les deux pays, de même que sur les liens culturels entre la France et le Canada.

Interrogé sur l'affaire du "Québec libre" prononcé en 1967 par le général de Gaulle, le premier ministre canadien a déclaré: "Le cri du général a peut-être dans un certain sens incité les Québécois à se connaître". Il a ajouté qu'il était plus que jamais favorable au pluralisme et pensait que le Québec devait s'épanouir, dans la francophonie. Mais, a-t-il précisé, "le Québec est effectivement libre, et cette liberté n'implique pas qu'il doive se

séparer du Canada" — ce qui selon M. Trudeau "ne serait pas sérieux". Le premier ministre canadien a encore ajouté qu'il avait trouvé dans ce "cri du général" un aspect "nocif". Mais il a indiqué aussitôt qu'à son avis le gouvernement français avait à cet égard changé d'attitude et que la situation de 1974 n'est absolument pas comparable à celle de 1967.

En ce qui concerne les relations franco-canadiennes, M. Trudeau a souligné que son pays pourrait profiter des techniques de pointe développées en France ainsi que des investissements que celle-ci pourrait éventuellement faire et augmenter au Canada.

Parlant par ailleurs de la collaboration nucléaire entre le Canada et l'Inde, le premier ministre canadien a déclaré qu'il était "très déçu" par l'explosion atomique réalisée par l'Inde, et il a précisé que les accords entre les deux pays montrent "clairement" que leur collaboration ne doit pas servir à des explosions atomiques.

Canada un pays vraiment bilingue. En cela il s'appuie particulièrement sur des agences et services extrêmement efficaces et influents, comme la Commission de la fonction publique, le Bureau du commissaire aux langues officielles, le Conseil de la radio-télévision canadienne, la Société Radio-Canada, dont le double réseau est pour notre Fédération un très puissant facteur d'unité, et le Conseil des arts du Canada, organisme à la fois officiel et autonome, sans équivalent ailleurs. Dans ce même dessein, le gouvernement que je dirige attache une grande importance aux échanges culturels franco-canadiens et, je n'ai pas besoin d'insister là-dessus, il les favorise hautement.

Plus qu'à n'importe quelle autre considération, mes engagements politiques, comme ceux de mes collègues et collaborateurs de langue française, tiennent à la certitude que l'avenir de la francophonie canadienne s'inscrit de plus en plus profondément dans le cadre fédératif et qu'il est par conséquent lié à la coexistence avec l'élément anglophone. Pour être positive, cette double présence suppose la société ouverte que nous édifions. Les difficultés, je le sais, sont à la mesure du défi, mais rien moins que cela, rien moins que l'obligation à l'invention, à l'originalité, à la noblesse, ne me paraît digne du fait français implanté en notre immense pays.

La dualité canadienne n'a pas peur d'elle-même et elle s'avance résolument vers un destin que son évolution lui propose de plus en plus impérieusement. Elle se félicite de trouver appui et confirmation auprès d'une France qui, grâce à vous, monsieur le président, joue un rôle clef dans la construction pluraliste de l'Europe.

La parenté ethnique, la communauté linguistique et les affinités culturelles qui en découlent, l'identité de nos soucis relativement à la situation de la langue et de la culture françaises, la convergence de nos orientations à l'endroit de la francophonie mondiale, le fait que la France et les pays d'Europe constituent la seule région, à part l'Amérique du Nord, où l'ensemble des thèmes majeurs de notre politique trouve son application, le pluralisme entre notre politique extérieure et celle de la France, désireuse comme nous de redresser l'équilibre de ses relations en les diversifiant au profit d'une légitime indépendance, une certaine complémentarité des besoins et des ressources entre la France et le Canada, l'opportunité manifeste d'un resserrement systématique de nos liens sur tous les plans de l'activité, vu la triple crise de la monnaie, du commerce et de l'énergie qui nous éprouve, et le monde avec nous, si dangereusement, tout cela, monsieur le président, montre à quel point les

relations franco-canadiennes sont privilégiées. Et, par l'histoire et par les circonstances immédiates, nous sommes conviés à une coopération grandement élargie et diversifiée.

Comme nous le reconnaissons tous deux, monsieur le président, il importe de part et d'autre que nous mettions l'accent sur les aspects scientifiques et techniques de notre coopération. En ces domaines, la France et le Canada ont beaucoup à échanger. En effet, il y a là plusieurs secteurs particuliers où la France impose depuis longtemps la marque d'un style universellement reconnu, et il y en a certains autres où la signature canadienne s'affirme avec toute l'autorité de notre maturité créatrice.

Nous comptons œuvrer à l'accroissement des échanges commerciaux entre la France et le Canada au plus grand avantage des deux pays, dont la prospérité dépend pour une large part de la santé et de la vigueur de leur commerce international. D'ailleurs, je sais que la France comprend bien qu'un Canada prospère et dynamique en Amérique du Nord peut contribuer d'une façon importante à l'équilibre du monde occidental et de la communauté internationale toute entière.

Confiant que pour nos deux pays s'ouvre aujourd'hui une ère d'intense coopération, développement normal d'une providentielle association, je leve mon verre en votre honneur, monsieur le président, et au bonheur de la France, à qui j'apporte le salut du peuple canadien.

la météo

Une crête de haute pression donnera du temps généralement ensoleillé sur le St-Laurent. Un flux d'air du sud ramènera les températures aux normales saisonnières. Une dépression profonde donnera à l'extrême nord de la province des vents forts et de la neige. Les nuages s'étendront au sud jusqu'à près de la rive nord et demain le bas du fleuve sera nuageux.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue/Chibougamau: dégelage partiel dans la journée. Maximum 45. Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

Régions de la Haute-Mauricie, des Laurentides, du Lac St-Jean: généralement nuageux et plus doux. Vents par moments. Maximum 45 à 50. Aperçu pour mercredi: ciel variable.

Régions de Montréal, de l'Outaouais, de Québec-Trois-Rivières, des Cantons de l'est: généralement ensoleillé et plus doux, vents par moments. Maximum 50 à 55. Aperçu pour mercredi: ciel variable et doux.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Îles, de Gaspé: généralement ensoleillé et plus doux. Maximum 45. Aperçu pour mercredi: généralement nuageux.

DÉCÈS


Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DESILETS Anne. Accidentellement à Beolieu, le 20 octobre 1974 à l'âge de 14 ans, est décédée, Anne Desilets, fille de Claude Desilets et de Pauline Grenier, demeurant à 280 rue Pigeon à Beolieu. Les funérailles auront lieu mercredi le 23 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Funéraire Maurice Demers No 231 Boul. Laurier, Beolieu à 1 heure 45 pour se rendre à l'église St-Mathieu de Beolieu, et de là au cimetière de Beolieu, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNE WILIE. A Montréal, le 20 octobre 1974 à l'âge de 79 ans, est décédé, M. Willie Gagné, époux de Yvonne Bournour Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants: Gaby, Bernard (époux d'Armande Casavant (Gaston (époux de Claire Tétrault), Robert (époux de Pauline Lamotte), Guy, Mme Réal Gagnon (Pauline) et Jacques (époux de Nicole Desjardins) ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 24 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée No 1415 rue Fleury est pour se rendre à l'église St-Paul de la Croix où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de St-Joachim, Cité Shefford où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de St-Joachim, Cité Shefford, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAURENDEAU Gérard. A Montréal, le 18 octobre 1974 à l'âge de 51 ans, est décédé, Gérard Laurendeau, publicitaire au journal "Le Devoir", époux de Fernande Pepin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Nicole (épouse de Gaëtan Lapointe) son père et sa mère M. et Mme François Laurendeau, ses frères et soeurs. Les funérailles auront lieu mardi le 22 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Giroux et Fils Inc. No 11130 Blvd. Pie IX, pour se rendre à l'église St-Noël Chabanel à St-François où le service sera célébré à 14:00 heures. Et de là au cimetière de Ville de Laval. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS DE DÉCÈS



M. GERARD LAURENDEAU

PUBLICISTE AU DEVOIR

A Montréal, le 18 octobre 1974 à l'âge de 51 ans est décédé Gérard Laurendeau, publicitaire au journal "Le Devoir", époux de Fernande Pepin. Outre son épouse, il laisse dans le deuil sa fille Nicole (épouse de Gaëtan Lapointe) son père et sa mère M. et Mme François Laurendeau, ses frères et soeurs. Les funérailles auront lieu mardi le 22 octobre. Le convoi funéraire partira du Salon Giroux et Fils Inc. No 11130 Blvd. Pie IX, pour se rendre à l'église St-Noël Chabanel à St-François où le service sera célébré à 14:00 heures. Et de là au cimetière de Ville de Laval. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Ses camarades du DEVOIR offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille.

Un effort collectif pour l'alimentation saine de l'étudiant

par Renée Rowan

Convaincu que l'alimentation est la responsabilité des étudiants aussi bien que des parents et du milieu scolaire, le département de santé communautaire de l'hôpital du Sacré-Coeur, section médecine préventive en milieu scolaire, lançait hier une vaste campagne d'information auprès de quelque 3,000 élèves de secondaire I et II de six écoles de la régionale Chomedey de Laval, campagne qui durera deux semaines.

"Ce sont des élèves de 12, 13 et 14 ans, nous dit une des infirmières responsables de cette initiative, Mlle Céline Desrosiers. Nous avons choisi ce groupe d'âge parce que nous le jugeons particulièrement réceptif et facile à sensibiliser."

Pour s'assurer du succès de cette offensive, parents et maîtres ont été mis dans le coup. Plutôt que d'être donnée de façon accessoire ou artificielle, l'information sera diffusée à partir du programme scolaire.

C'est ainsi que pendant l'heure de biologie, les jeunes élèves seront appelés à observer ce qui se passe quand une souris reçoit une alimentation saine comparativement à une autre qui est mal nourrie... comme aux chips et aux eaux gazeuses.

Non seulement les jeunes étudiants devront-ils nourrir chaque jour, les souris, mais ils devront, comme tout bon biologiste, rédiger un rapport quotidien de leurs observations. Ils auront à noter, sans aucun doute, qu'une souris qui prend pour son déjeuner, quelques chips et une ou deux gorgées de Coke, perd son poil, que celui-ci devient mat, que la souris est surexcitée, qu'elle maigrit, etc.

Durant la classe de français, les élèves auront à rédiger un essai d'après une phrase de Molière: "Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger."

Pendant le cours de géographie et d'histoire, les étudiants feront une recherche sur l'alimentation dans trois pays différents. Même le cours de math n'échappera pas à cette campagne de sensibilisation à une saine alimentation puisque tous les problèmes préparés par une nutritionniste se rattacheront à un menu bien équilibré et

aux quantités qu'il faut manger pour demeurer en bonne santé. Le cours d'anglais servira de prétexte à traduire en bon français les normes du Guide alimentaire canadien.

Pendant la première semaine de la campagne, on demandera aux étudiants, pendant le cours d'art, de dessiner ou de reproduire à l'aide d'un mode d'expression plastique, ce qu'ils mangent pour le petit déjeuner. Dans la deuxième semaine, l'expérience sera reprise dans l'espoir que l'élève qui n'avait dessiné qu'une tasse de café et un beignet reprenne son dessin ou son collage le modifiant selon ce qu'il aura appris les jours précédents.

Comme dans ces écoles, il n'y a pas de cafétérias scolaires, les enfants apportent leur repas du midi de la maison. Les deux infirmières responsables du projet circuleront parmi les enfants, à l'heure du repas, pour étudier avec eux le contenu de la boîte à lunch de façon à faire les suggestions qui s'imposent et distribuer de l'information.

Tout au cours de la campagne, il y aura dans chaque école des ventes de fruits et légumes frais comme bâtonnets de carottes, céleri, pommes, oranges, etc. On a même composé une chanson-thème sur l'air de "Ah les fraises et les framboises", adaptant à cet effet les recommandations du Guide alimentaire canadien.

Bien des parents ne prennent pas le temps, chaque matin, de s'assurer, avant le départ pour l'école, que l'enfant a bien déjeuné et que sa boîte à lunch contient les valeurs nutritives essentielles à cet âge. Il est donc important, souligne Mlle Desrosiers, que les jeunes prennent eux-mêmes leurs responsabilités et sachent ce qu'ils doivent manger chaque jour. Ils sont finalement les mieux placés pour sensibiliser leurs parents à la nécessité de bien manger pour donner un meilleur rendement et se maintenir en bonne santé.

D'autre part, des rencontres sont prévues avec les parents au cours de cette campagne d'information de façon à les renseigner sur le rôle vital que joue l'alimentation dans la santé et sur l'importance que de bonnes habitudes alimentaires soient acquises dès le jeune âge et l'adolescence. Des suggestions

pratiques et des dépliants informatifs sur la boîte à lunch seront distribués gratuitement.



L'Opération chauffage

L'Aide aux sinistrés d'incendie du local populaire du sud-ouest de Montréal a reçu ces jours derniers quelques dons en espèces, notamment 2,500 livres de pommes de terre d'un cultivateur de Sainte-Anne-des-Plaines, et quelque 1,000 pintes de peinture d'un quincaillier du boulevard Monk. Le coordonnateur du local populaire, M. Jean Pilon, se réjouit de cette aide venant de l'extérieur, mais souligne que la caisse du mouvement qu'il a fondé est à sec et qu'il faudrait la renflouer pour permettre de payer les frais de réparation et d'installation de plusieurs cuisinières à gaz qui seront données à des personnes démunies. Ces dons font partie de l'Opération chauffage qu'a lancé le Local, et qui est déjà déficitaire de plus de \$5,000. Les dons sont reçus au 5734 de la rue Hadley, à Côte-Saint-Paul.

Deux meilleures façons de transmettre vos données.

Les nouveaux **Datacom 500** et **Datacom 600** viennent ajouter deux maillons d'importance à la grande chaîne des services du Groupe des communications informatiques.



Datacom 500

Le Datacom 500 est un terminal de dimensions pratiques, autonome et silencieux. Il permet au personnel de bureau d'expédier et de recevoir des messages d'un ordinateur éloigné.

L'appareil convient parfaitement à l'activité commerciale et aux transactions de l'industrie du crédit au consommateur: inscription de données, recherche de paiement, mise à jour de dossiers.



Datacom 600

Le Datacom 600 est un téléscripneur à clavier, à mémoire tampon. Il sert une vaste gamme de fins commerciales: comptabilité, traitement d'information, facturation et inventaire.

Des caractéristiques spéciales peuvent être pré-programmées et accroître ainsi la souplesse d'utilisation de l'appareil.

Une conception fonctionnelle a augmenté la fiabilité et réduit la nécessité d'entretien des nouveaux Datacom 500 et Datacom 600. En effet, des circuits électroniques intégrés ont remplacé la plupart des pièces mécaniques.

Les Datacom 500 et Datacom 600 ne sont que deux des nombreux services du Groupe des communications informatiques. Vous pouvez considérer le Groupe comme un fournisseur unique et complet pour vos besoins de communications informatiques, ou vous pouvez choisir les services particuliers qui conviennent le mieux à l'amélioration du rendement de votre activité.

Que votre entreprise échange des données d'un océan à l'autre ou tout juste de l'autre côté de la rue, nous vous offrons tout pour mieux les transmettre.

Vous obtiendrez plus de renseignements en appelant la téléphoniste et en demandant le Zenith 33000; il n'y a pas de frais d'interurbain.

Le Groupe des communications informatiques

Bell Canada

en collaboration avec
 Alberta Government Telephones
 B.C. Tel
 Manitoba Telephone System
 Maritime Tel & Tel
 NB Tel
 Newfoundland Telephone Co. Ltd.
 Saskatchewan Telecommunications

MIS EN BOUTEILLE EN FRANCE

Chantovent Des vins qu'on a envie de boire



CORBIÈRES 626-B \$2.00	DOMAINE LE TERRAL 626-D \$1.85	CHÂTEAU DE GOURGAUD 626-F \$2.00
-------------------------------------	--	--

Représenté au Canada par les Distilleries Melchers, Limitée

Les tribulations des Chinois en Afrique

1) Le chemin de fer Zambie-Tanzanie: pour un coup d'essai, un coup de maître

Après une dure journée de travail sous le soleil africain, les 15.000 ouvriers et techniciens chinois qui collaborent à la construction du chemin de fer reliant la "ceinture de cuivre" zambienne au port tanzanien de Dar es Salaam, sur l'Océan indien, consacrent leurs loisirs bien mérités à des travaux agricoles. Dans leurs camps le long de la ligne, selon les possibilités offertes par le terrain, ils élèvent des poulets et des cochons ou cultivent des légumes. C'est pour diminuer les coûts locaux du projet supportés par les gouvernements zambien et tanzanien, explique un confrère de l'agence Chine nouvelle. Lui-même cultive fièrement une parcelle de maïs devant sa maison située dans un quartier résidentiel luxueux de Lusaka. Un comportement qui fait grand effet dans des pays où les dirigeants s'efforcent d'inculquer le respect de la terre à la classe montante des cols blancs et la self reliance — l'auto-dépendance — à des masses paysannes trop portées à attendre que le développement tombe de la capitale ou de l'étranger.

Un conducteur de camion chinois gagne 450 shillings par mois, un ingénieur 600 shillings (environ \$80). Ils travaillent côte à côte avec les 45.000 ouvriers africains dont ils partagent la condition: même logement, mêmes horaires, même frugalité. Ils n'ont pas de "boy" pour laver leur linge. La seule tâche qu'ils ne fassent pas eux-mêmes est la cuisine, dont s'occupe un cuisinier chinois chargé aussi de l'organisation du travail de la ferme. Leurs hôpitaux soignent tous les malades qui se présentent dans des régions de brousse où la plupart des habitants n'avaient jamais vu un hôpital.

Lorsque les techniciens blancs qui travaillent en Afrique sont prompts à se plaindre de l'inefficacité, voire de la paresse de la main-d'œuvre africaine, les Chinois louent les qualités de leurs ouvriers: "travailleurs... capables... apprennent vite." Et comme j'ai l'air sceptique mon interlocuteur rajoute: "Vous savez, la Chine est un pays à peine plus

développé que l'Afrique. Entre sous-développés, on collabore mieux."

C'est en soignant des détails de ce genre que les Chinois sont en train de se faire une réputation de champions du monde de l'assistance technique. La pensée de Mao Tsé-toung y est sans doute pour quelque chose: les Chinois n'ont dit que leurs hommes étaient recrutés parmi le personnel du ministère des Transports en fonction de leur conscience politique; c'est dire que le plus humble terrassier travaille avec le sentiment de participer aux objectifs glorieux de la politique étrangère chinoise. Pourtant, si on a vu les Formosans à l'oeuvre, eux aussi d'excellents experts, parlant la langue du pays et partageant le mode de vie des paysans africains, on attribuera au peuple chinois plutôt qu'à l'idéologie, des qualités et un niveau de développement particulièrement favorables à l'assistance technique dans le tiers monde.

A Lusaka on m'avait repris: "Les Chinois ne construisent pas un chemin de fer chinois, ils construisent un chemin de fer." Evidemment! A part les traverses en béton blanc qui s'inscrivent dans le paysage de brousse comme une cicatrice bien cautérisée, à part les wagons de voyageurs d'aspect dur et pur mais bien conçus pour les conditions africaines (chaque voiture a 96 places, 6 ventilateurs, de l'eau potable et des bassins pour la toilette), à part aussi l'absence de classes — il y a cependant deux catégories de couchettes: semi-capitonnées et capitonnées — ce chemin de fer est pareil à tous les autres. A tel point que lorsqu'on le voit passer à petite vitesse il faut faire un effort pour imaginer qu'il s'agit là d'une des plus grandes entreprises du continent africain, de la catégorie du barrage d'Assouan en Egypte ou de l'aménagement de la Volta au Ghana. De Dar es Salaam à Kapiri Mposhi où elle rejoindra le réseau ferroviaire zambien, la voie a une longueur de 1860 km. Comme elle passe dans des régions complètement isolées, il a fallu construire des routes d'accès dont la

longueur totale dépasse celle de la voie ferrée. Il fallut aussi déplacer 89 millions de m³ de terre, construire des ponts et des tunnels. Sur le tronçon tanzanien, en particulier, toutes les difficultés possibles étaient réunies: marais, montagnes entrecoupées de vallées profondes, sols volcaniques et cotoneux, forte érosion, régions accessibles 4 mois seulement par année, climat insalubre, etc. En pleine brousse, là où des lions vivaient parmi un gibier abondant, plus d'une centaine de gares et d'entreprises annexes ont dû être construites de toutes pièces. A Mangula, la fabrique qui produit les 3 millions de traverses en ciment emploie 12.000 ouvriers — auparavant il n'y avait que 100. Quand les travaux de construction seront terminés, elle deviendra une entreprise de béton précontraint. A travers les scieries, les ateliers de réparation, les gares de triage, ces régions démunies découvrent pour la première fois l'industrie industrielle.

Malgré l'énormité de la tâche et les innombrables imprévus, les Chinois ont terminé avec deux ans d'avance sur le programme. Les travaux qui ont commencé en 1970 devaient normalement être achevés en 1976. En fait, la ligne sera inaugurée officiellement le 24 octobre, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'indépendance zambienne.

L'exploit des Chinois est d'autant plus remarquable qu'ils l'ont réussi surtout à la force de 60.000 paires de bras. Sur toute la longueur du chantier, en effet, il n'y a pas plus de 300 grosses machines. Un bel exemple de ce que peuvent faire des pays qui ont peu de capitaux mais des ressources de main-d'œuvre pratiquement illimitées. Les Américains qui, pour leur malheur, construisent la route parallèle à la ligne de chemin de fer — les voies de l'Est et de l'Ouest à un certain endroit ne sont séparées que par 6 mètres — ont involontairement rehaussé le succès chinois. Utilisant un équipement abondant et moderne, ils se sont empêtrés dans les retards, dépassements de crédits et conflits de travail si fréquents dans les pro-

par
BERNARD FELLER
■ Le Tanzam, le chemin de fer construit par les Chinois, sera inauguré le 24 octobre, à l'occasion du 10ème anniversaire de l'indépendance zambienne. Nous présentons à partir d'aujourd'hui, en exclusivité, le reportage en trois volets qu'a ramené de Tanzanie et de Zambie, le journaliste Bernard Feller sur ce qu'il appelle "Les tribulations des Chinois en Afrique".



jets étrangers en Afrique. De Lusaka à Dar es Salaam, c'est l'éclat de rire géométrique: Goliath a de nouveau perdu.

L'ambassadeur des Etats-Unis a failli avoir une apoplexie quand il lut dans une revue destinée aux jeunes intellectuels zambiens, sous la plume du chef des services d'information du gouvernement — d'ailleurs formé aux Etats-Unis — la comparaison suivante: "Les Chinois sont des travailleurs sérieux et disciplinés. Quand ils ont commencé leur travail il n'y a pas d'interruption pour la coutume paresseuse du thé ou du café. Des Occidentaux, eux, auraient drainé des millions de litres de thé et de café avant la fin des travaux. On ne les voit pas fumer la pipe ou être assis sur un tronc pendant que des Africains creusent une tranchée... Si des Occidentaux s'étaient lancés dans cette entreprise, la génération de nos dirigeants actuels n'en aurait pas vu le bout; ils auraient sans doute hypothéqué la valeur de toutes nos mines de cuivre — plus tous nos parcs nationaux

pour les intérêts — et après toutes nos peines il nous resterait un grand nombre d'enfants illégitimes sur les bras. Les Chinois, eux, sont restés décents". Attitude significative et totalement injuste. Car sans la route américaine, le train chinois n'aurait pas roulé si rapidement; en outre, la Zambie doit sa communication avec le Botswana à l'intervention rapide et intelligente des Etats-Unis, qui, au moment où l'Afrique du Sud prétendait que la frontière entre les deux pays était un point théorique sans dimension géographique, ont tranché le noeud gordien en construisant eux-mêmes le ferry et la route. L'auteur de ces lignes vitrioliques en convenait avec le sourire. "Mais voyez-vous, après le Tanzam, il faut que l'assis-

tance technique en Afrique ne soit plus ce qu'elle était. Vous pouvez faire confiance aux Américains: la prochaine fois qu'ils entreprendront quelque chose dans notre pays, ils feront en sorte que ce soit une réussite". Une opinion partagée par les officiels américains.

Ce genre de polémique, pour les Chinois, c'est le couronnement de leurs efforts. Leurs ennemis disaient qu'ils resteraient en Afrique comme les Indiens étaient restés en Afrique australe: ils s'apprêtent à les confondre en se retirant discrètement après avoir fait leur travail mieux que tout le monde. Leur coup d'essai en Afrique aura été un coup de maître.

(à suivre)

Les huit principes régissant l'aide économique et technique de la Chine

Tels qu'ils avaient été présentés par le premier ministre Chou En lai pendant sa visite en Afrique, (décembre 1963 — février 1964), voici les huit princi-

pes en vertu desquels Pékin accorde son aide économique et technique:

1) Le gouvernement chinois, en fournissant de l'aide aux au-

tres pays, s'appuie toujours sur le principe d'égalité et de bénéfice mutuel. Il ne considère jamais une telle aide comme une forme de charité à sens unique,

2) En fournissant de l'aide aux autres pays, le gouvernement chinois respecte strictement la souveraineté des pays receivers, n'impose aucune condition et ne demande pas de privilèges spéciaux.

3) Le gouvernement chinois fournit une aide économique sous forme de prêts sans intérêt ou à un taux d'intérêt peu élevé et prolonge la période de remboursement, si nécessaire, de manière à alléger autant que possible le fardeau des pays receivers.

4) En fournissant de l'aide aux autres pays, le but du gouvernement chinois n'est pas de rendre les pays receivers dépendants de la Chine, mais de les aider à s'engager sur la voie de l'auto-dépendance et du développement économique indépendant.

5) Le gouvernement chinois fait de son mieux pour aider les pays receivers à établir des projets nécessitant peu d'investissement et produisant des résultats rapides, de manière à ce que les pays receivers puissent augmenter leurs revenus et accumuler du capital.

6) Le gouvernement chinois fournit du matériel de sa fabrication de la meilleure qualité, aux prix du marché international. Si le matériel fourni par le gouvernement chinois ne correspond pas aux critères et à la qualité convenus, le gouvernement chinois s'engage à le remplacer.

7) Pour n'importe quelle assistance technique, le gouvernement chinois fera en sorte que le personnel du pays receveur assimile complètement la technique en question.

8) Les experts envoyés par le gouvernement chinois pour collaborer dans les pays receivers auront le même standard de vie que les experts de ces pays. Les experts chinois ne sont pas autorisés à faire des demandes spéciales ni à jouir d'un traitement de faveur.

(traduction)

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Femme d'aujourd'hui
Ce magazine d'information commence sa dixième saison. Ses grandes priorités demeurent le document humain centré sur la vie de la femme et l'information précise, dans des secteurs où la femme joue un rôle prépondérant.

Femme d'aujourd'hui
présente des documents de portée sociale et spirituelle, des témoignages de couples, et rend hommage à des femmes exceptionnelles. L'Année internationale de la femme sera célébrée de façon marquante en 1975.



Femme d'aujourd'hui
Animatrice: Aline Desjardins avec le concours de Michelle Archambault, Andrée Thibault, Minou Pétrowski, France Labbé, Elisabeth Bellemare, Renée Geoffroy, Nadia Ghalem, Françoise Faucher, Judith Paré, France Nadeau, Madeleine Gobeil et Francine Vigneau.

Femme d'aujourd'hui
Réalisation: Nicole Aubry, Louis-Philippe Beaudoin, Yves Dumoulin, Jean Letarte, Lucile Paradis, Yvette Paré, Monique Renaud, Jac Segard, Jeannette Tardif, René Verne, Michel Mercier (Québec), Franck Duval (Ottawa).
Femme d'aujourd'hui
du lundi au vendredi de 13h35 à 14h30.

Datsun-Renault

Datsun a délogé Renault de la première place des importations de voitures en Grande-Bretagne, en septembre. Datsun a vendu 6.361 voitures en septembre, contre 5.861 l'année dernière, et Renault 5.048 contre 4.234 en septembre 73. Au cours de cette période, il a été vendu, en tout, 1.020.900 véhicules, contre 1.359.460 l'année précédente.

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

COMPTABLES AGRÉÉS
MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Bâtiment des comptables Agréés, 630 ouest, rue LaSalle — Tél.: 861-1821
Montréal, P.Q. H3B 2M7

<p>ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE Comptables Agréés Donat Marchand, C.A. Jean Boivin, C.A. Paul Lafleur, C.A. Roger Archambault, L.S.C. C.A. Jacques Brunetto, C.A. 240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 — 849-1493</p>	<p>CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés P.M. Adams, G.A. D.W. Bragg, G.A. T.R. Burpee, G.A. H.M. Caron, G.A. G. Giamberini, G.A. H.R. Gorman, G.A. A.W. Gilmour, G.A. R.E. Lewis, G.A. D.B. Lindsay, G.A. J.D. Morrison, G.A. R. Paarl, G.A. R.V. Barrat, G.A. J.V. Barny, G.A. M. Camirand, G.A. L.J. Carrière, G.A. J.P. Dutilleul, G.A. J.S. Gish, G.A. G. Gingras, G.A. G. L'Imoges, G.A. M.A. MacKenzie, G.A. J.J. Pascoo, G.A. W.J. Smith, G.A.</p>	<p>W. PIERCE GOULD Comptable Agréé Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q. 866-4373</p>	<p>PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria. 5 Place Ville-Marie 866-9701</p>
<p>AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES Comptables Agréés Romain Audet, L.S.C. C.A. Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A. Robert Morneau, M.S.C. C.A. Carol Lapointe, C.A. 30 ouest, 351, Crémazie, Suite 702 Montréal 351 — 822-3080</p>	<p>CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés MONTRÉAL LAVAL 1320, Boul. Graham Ville Mont-Royal 341-3660</p>	<p>KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 1015 Côte Beaver Hill 866-8563</p>	<p>PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés Suite 1225 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Québec, Tél.: 288-0291</p>
<p>BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIÉS Comptables Agréés F.J. Bastien, C.A. R. Barrière, C.A. G. Bardy, C.A. Yvon Normandin, C.A. G.R. Normandin, C.A. J.O. Bevilacqua, C.A. J. Marcel Doucet, C.A. P. Dumont, C.A. G. Bouchard, C.A. R. Laroche, C.A. J.L. Richard, C.A. F. St-Aubin, C.A. M. Gagné, C.A. L. Lemoy, C.A.</p>	<p>COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140 et à travers le monde</p>	<p>MACGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Litwell, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde. 1155 O. boul. Dorchester Montréal, P.Q. H3B 3T9 (514) 871-8630</p>	<p>RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS Comptables Agréés 820, Tour de la Bourse Place Victoria Montréal H4Z 1G9, Québec 514-878-2691 Société nationale affiliée Raymond Campbell & C. Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa</p>
<p>BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges-de-Beauce, Chicoutimi, Bois-Comeau 225 ouest, Notre-Dame Montréal, Qué. — H2Y 1T4 (514) 844-4445</p>	<p>COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE Comptables Agréés Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A. Roger Piquart, C.A. Hubert Mercier, C.A. Raymond A. Poirier, C.A. 1 Place Ville-Marie Montréal, Qué. — H2Y 1T4 Suite 2220 — 514-866-9911 Montréal H3B-3M4</p>	<p>MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Société nationale affiliée COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW avec bureaux à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes du Canada Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique 507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal, Qué. Code 514 — 842-6651</p>	<p>THORNE, RIDDELL & CIE Comptables agréés BUREAU: Terrebonne - Nouvelle-Ecosse - Nou- veau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique, Région des Caraïbes. Représentation dans le monde entier 800, PLACE VICTORIA - 878-3011 2500-630, BOUL. DORCHESTER E. - 866-7261</p>
<p>BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS 3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506, Montréal, Québec H2L 3M2 527-9221</p>	<p>DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS Comptables Agréés J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C. C.A. Roger Houle, B.A., L.S.C. C.A. Germain Desmarais, C.A. Duncan J. Mooney, C.A. Olivier Souville, B.A., L.S.C. C.A. Jean-Guy Lavoie, B.A., M.S.C. C.A. Pierre Goulet, C.A. 60, rue Saint-Jacques Montréal 845-5208</p>	<p>MALLETTE & CIE comptables agréés Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A. Bertrand Dumais, C.A. Jacques G. Hébert, C.A. J.-J. Lévesque, C.A. J.E. de Repentigny, C.A. D.R. Gosselin, C.A. René Chénier, C.A. G. de Grandpré, C.A. Louis Doyet, C.A. Michel D'André, C.A. André Lachapelle, C.A. André Lorrain, C.A. Paul Soffa, C.A. 1440 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal H3G 1R8, Québec Tél.: 861-8241 SUCCURSALE ST-JEROME</p>	<p>ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000 Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 126 — 274-2797</p>
<p>BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÊTREAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Maurice Bergeron, C.A. C. Raymond Soucère, C.A. Georges H. Hotté, C.A. André Têtreau, C.A. René Lemire, C.A. 614 St-Jacques, Suite 400 Montréal H3C 1E2 842-9433</p>	<p>DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE Comptables Agréés 423 est, boul Henri-Bourassa Montréal 357 — 384-1890</p>	<p>MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C. C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A. Robert Nadeau, B.A., C.A. Guy Duimet, C.A. Jacques Desmarais, L.S.C. C.A. André Montgrain, L.S.C. C.A. Yvon Maréchal, C.A. Gilles Blandin, C.A. Reil Monville, C.A. 50 Place Crémazie Suite 921 Montréal 351 — 384-1020</p>	<p>SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal - Québec Rimouski - Sherbrooke Trois-Rivières - Ottawa Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal 115 — 861-5741</p>
<p>BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60 St-Jacques Suite 601 Montréal — 845-0209</p>	<p>DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE Comptables Agréés 423 est, boul Henri-Bourassa Montréal 357 — 384-1890</p>	<p>NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIÉS Incorporant ANDRÉ ROCHETTE & CIE GEORGES AUDET & CIE Comptables Agréés Membres de THE MAINN JUD INTERNATIONAL GROUP avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 — 849-7791</p>	<p>TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde. 1 Place Ville-Marie 861-8331</p>
<p>"CEZALAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS" MONTRÉAL-NORD 3737 rue Monselet 321-3832 ST-DONAT Poste Lussier, C.P. 30 424-5443</p>	<p>FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie Suite 610, Montréal 351 — 384-0430</p>	<p>NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIÉS Incorporant ANDRÉ ROCHETTE & CIE GEORGES AUDET & CIE Comptables Agréés Membres de THE MAINN JUD INTERNATIONAL GROUP avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 — 849-7791</p>	<p>LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Charles A. Goyreau, C.A. Fernand Rhaoui, C.A. Robert Roy, C.A. Pierre Dorey, C.A. Yves Charbonneau, C.A. 210 ouest, boul. Crémazie 388-9251</p>
<p>GLENDINNING, JARRETT & CIE Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT FANSLY WITT Montréal, Calgary, Toronto, Ottawa, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Kamloops & Vancouver 715, Carré Victoria, Montréal H2Y 2H7 844-3307</p>	<p>FORTIER, THIBAUT, MARCHAND & CIE Comptables Agréés 50, Place Crémazie Suite 610, Montréal 351 — 384-0430</p>	<p>NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIÉS Incorporant ANDRÉ ROCHETTE & CIE GEORGES AUDET & CIE Comptables Agréés Membres de THE MAINN JUD INTERNATIONAL GROUP avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 — 849-7791</p>	<p>VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Ouellette, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Waguih Beulac, C.A. Jacques R. Chabillon, C.A. 4926, ave. Verseau, Verdun 204 7708, rue Édouard, LaSalle 690 769-3871</p>

Émigration juive: Kissinger n'a fixé aucun chiffre

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a publié hier une mise au point relative au récent accord sur l'assouplissement du régime d'émigration en Union soviétique en échange de l'octroi d'avantages commerciaux à Moscou.

Alors que la majorité de la presse américaine s'était empressée d'annoncer que cet accord intervenu entre des dirigeants du Congrès et la Maison-Blanche permettrait l'émigration de 60.000 Juifs et autres représentants de minorités d'Union soviétique chaque année, le président Gerald Ford souligne que la lettre du secrétaire d'Etat Henry Kissinger, qui comporte les engagements du gouvernement, "ne contient pas de chiffre spécifique".

Cette lettre, dans laquelle M. Kissinger informait le sénateur démocrate Henry Jackson des assurances qu'il avait reçues en privé des dirigeants soviétiques sur la levée d'un certain nombre de mesures discriminatoires freinant l'émigration, contient "les

principes à appliquer vis-à-vis des demandes de visas de ceux qui veulent émigrer", souligne la déclaration présidentielle, publiée par le secrétaire de presse de la Maison-Blanche.

C'est le sénateur Jackson lui-même qui, dans sa lettre de réponse au secrétaire d'Etat, avait mentionné le chiffre de 60.000 comme nombre minimum de visas chaque année. Le président rappelle que M. Jackson se réserve le droit au bout d'un an et demi de vérifier si l'accord avec le gouvernement est correctement appliqué par Moscou pour que le Congrès continue d'autoriser des avantages commerciaux à l'Union soviétique.

Mais, dans sa mise au point, M. Ford souligne que les "lignes de conduite et arrangements" contenus dans la lettre de M. Jackson figureront "parmi les considérations dont tiendra compte le président". M. Ford note que l'échange de lettres Kissinger-Jackson a donné lieu à des interprétations erronées.

La crise italienne plus que jamais dans l'impasse

Décevantes consultations pour M. Fanfani

Rome (AFP) — La reconstitution d'une coalition gouvernementale de centre-gauche (démocrates-chrétiens, socialistes, sociaux-démocrates et républicains) est plus que jamais problématique.

Les résultats des consultations du président pressenti, M. Amintore Fanfani, sont décevants. Sans concessions de la part des socialistes et des sociaux-démocrates profondément divisés sur le rôle des communistes, la mission que le chef de l'Etat a confiée lundi dernier au secrétaire de la démocratie chrétienne est destinée à aboutir à un échec.

C'est pourquoi M. Fanfani, samedi, a accordé aux uns et aux autres un délai de réflexion. Il ne reprendra ses sondages que cet après-midi nourrissant le faible espoir de voir socialistes et sociaux-démocrates revenir à de meilleurs sentiments.

Le pessimisme a gagné les hommes politiques qui se rendent compte qu'un rapprochement entre socialistes et sociaux-démocrates sur des positions inconciliables en ce qui concerne ce problème politique de fond, est impossible.

Dans ces conditions on ne peut passer à l'examen des difficultés économiques, monétaires et sociales d'une extrême gravité. Les quatre partis du centre-gauche estiment en effet qu'avant d'aborder le volet économique, il convient au préala-

ble, de définir clairement la base politique de la coalition.

Les socialistes se heurtent à une hostilité farouche des sociaux-démocrates en proclamant que le prochain gouvernement gagnera en crédibilité s'il accepte, d'une part, de prendre en considération les propositions des communistes, et d'autre part, de rétablir de meilleurs rapports avec les syndicats.

On retrouve, en 1974, le même différend à l'origine — en 1969 — de la scission socialiste: à l'époque, l'aile modérée du parti socialiste unifié (depuis 1964) condamnant l'abouchement avec les communistes que préconisait l'aile gauche, sortie du parti socialiste pour former le parti socialiste démocratique.

Sur cette insoluble question, les

démocrates-chrétiens ont une position intermédiaire. M. Fanfani est fidèle au principe selon lequel la majorité doit être rigoureusement délimitée, à l'abri de toute influence de l'opposition. Toutefois, M. Fanfani estime que l'on peut, à la rigueur, accorder une certaine attention aux suggestions "valables" de l'opposition. Nul n'est en mesure aujourd'hui de dire si ce point de vue constituera un compromis acceptable par les socialistes et par les sociaux-démocrates.

Au contraire, les solutions à donner aux problèmes économiques n'ont pas, jusqu'ici, soulevé d'obstacles insurmontables.

Les sociaux-démocrates admettent volontiers que les exigences sociales défendues par les socialistes ne sont pas éloi-

gnées de leurs vues, bien que les solutions préconisées ne soient pas toujours concordantes.

Les uns et les autres sont d'accord, notamment pour tout mettre en oeuvre afin d'assurer la garantie de l'emploi et, dans le même temps, stopper l'inflation galopante sans compromettre le développement. Les socialistes vont plus loin: ils pensent que le futur gouvernement devra s'engager pendant au moins un an, à garantir le salaire et le pouvoir d'achat des travailleurs susceptibles d'être touchés par le chômage ou par des réductions d'horaire.

Le gros écueil reste donc le problème politique à l'origine des dissensions qui, depuis 1969, ont inexorablement porté atteinte à l'essence même de la politique de centre-gauche.

Après les émeutes de l'École polytechnique

Papadopoulos et Ioannides sont inculpés

ATHENES (AFP) — Vingt-quatre personnes, pour la plupart des militaires occupant des postes-clés dans l'armée, la gendarmerie et la police, ont été inculpées hier par le procureur général d'Athènes, M. Constantin Fafoutis, pour avoir "ordonné ou participé" à la répression sanglante des émeutes de l'École polytechnique d'Athènes les 16 et 17 novembre derniers, émeutes ayant fait plusieurs victimes.

Dans son rapport, le procureur déclare avoir des témoignages "dignes de foi" d'après lesquels le nombre des morts dépasserait d'une vingtaine au moins celui des quinze officiellement annoncés. Quant aux blessés, ils dépasseraient également le chiffre officiel de 1103 civils et 61 policiers.

Parmi les personnes inculpées figurent notamment l'ancien chef de l'Etat, le président déchu Georges Papadopoulos, l'ancien chef de la police militaire, le général

de brigades Dimitrios Ioannidis, et l'ancien chef des services spéciaux, le général Michel Roufoglakis, accusés d'"instigation morale à des homicides volontaires, coups et blessures, incitation à des crimes et délits".

L'ancien chef d'état-major des forces armées, le général en retraite Dimitrios Zagorianako, est accusé d'avoir ordonné l'intervention d'unités de l'armée dans la répression du mouvement étudiant. L'ancien chef du commandement supérieur militaire d'Attique, le général Nicolas Dertilis, est accusé d'homicide volontaire contre un jeune étudiant et d'instigation morale à d'autres homicides ou tentatives d'homicides. Le commandant d'une unité de blindés Spiridon Stathakis, est d'autre part accusé d'avoir ordonné l'entrée de force d'un char dans l'enceinte de l'École polytechnique, qui avait renversé les étudiants perchés sur la porte de fer et blessé grièvement une étu-

diant.

Dans son rapport, le procureur exprime sa conviction que "plusieurs agents des services spéciaux ou autres" ainsi que des éléments n'appartenant pas au milieu étudiant s'étaient infiltrés dans l'École polytechnique, incitant à l'émeute et provoquant des dégâts matériels attribués par la suite aux étudiants. Le procureur cite les témoignages de plusieurs professeurs faisant l'éloge des étudiants ayant occupé l'École polytechnique qui, affirme-t-il, avaient organisé leur propre service d'ordre contre les agents provocateurs sans finalement pouvoir les empêcher de se livrer à des "actes de vandalisme".

Le juge d'instruction M. Christos Papadakis, a été chargé par le procureur général d'Athènes d'instruire cette affaire. Selon les milieux juridiques, cette instruction prendra plusieurs semaines.

NOGALES (Frontière Américano-Mexicaine) (AFP) — Le président Gerald Ford a invité hier le président mexicain Luis Echeverria à donner une "nouvelle signification aux relations spéciales" existant entre ces "deux bons amis" que sont les Etats-Unis et le Mexique.

Saluant M. Echeverria à Nogales, sur la frontière entre les deux pays, le chef de l'exécutif américain a souligné que les Etats-Unis et le Mexique "doivent continuer à s'inspirer du respect mutuel et de la bonne volonté" qui ont rendu leur coopération possible dans le passé et qui doivent, à son avis, permettre de résoudre "les problèmes qui pourraient surgir dans l'avenir".

M. Ford, qui a réservé au Mexique ses premiers pas sur un sol étranger depuis qu'il est entré à la Maison-Blanche le 9 août, a dit à son interlocuteur que les "consultations franches et amicales" qu'il s'appropriait à avoir avec lui, doivent permettre de juger comment les deux pays, dont les liens sont "inextricables", peuvent "coopérer pour résoudre leurs problèmes communs" afin d'améliorer la vie de leurs populations respectives.

Parmi ceux-ci figurent en particulier l'immigration clandestine de travailleurs agricoles mexicains qui viennent s'employer aux Etats-Unis sans être protégés par les lois du travail américaines — selon des sources américaines, il y a en a eu 600.000 au moins en 1973 — ainsi que le

contrebande de drogues du sud vers le nord du Rio Grande.

La presse américaine a donné un large écho il y a une semaine à des informations selon lesquelles les champs pétroliers mexicains pourraient receler jusqu'à 20 milliards de barils, soit le double des réserves connues de l'Alaska, et elle s'est empressée d'y voir une source bénie pour la consommation des Etats-Unis, ainsi qu'un facteur possible de baisse des prix mondiaux du pétrole.

Cependant, le New York Times a révélé dimanche que ces estimations avaient été "soufflées" à la presse et à plusieurs organismes gouvernementaux américains par une importante compagnie pétrolière américaine, que le journal ne nomme pas, mais qui chercherait, selon lui, à briser l'unité de 12 membres de

l'organisation des pays exportateurs de pétroles, en leur rappelant que leur monopole n'est pas absolu.

Tout en reconnaissant pour sa part l'importance des gisements, le président Echeverria a déclaré samedi qu'elles a été "exagérée" par une "manoeuvre internationale". Le gouvernement mexicain a fait savoir que les premiers servis seraient les pays en voie de développement, en Amérique latine d'abord et, point sensible pour les Américains, il a mentionné Cuba parmi ces pays.

M. Ford, quant à lui, indique-t-on dans les milieux informés américains, ne tient pas à mettre en péril cette délicate phase de diplomatie pétrolière en heurtant les sentiments nationalistes mexicains, et c'est dans le cadre de l'économie mondiale qu'il avait l'intention d'aborder ce problème avec son interlocuteur.

Entretien Arafat-Sauvagnargues

BEYROUTH (d'après l'AFP) — Le ministre français des Affaires étrangères, M. Jean Sauvagnargues, a rencontré hier matin à Beyrouth le leader de l'OLP (Organisation de libération de la Palestine), M. Yasser Arafat pour un échange de vues sur leurs positions respectives après le vote positif des Nations unies attribuant le rôle d'observateur à l'organisation pa-

lestinienne. "La rencontre que j'ai eue avec M. Yasser Arafat m'a paru extrêmement utile et m'a donné, je dirai, l'impression la plus favorable quant à l'orientation des dirigeants palestiniens, maintenant que leur responsabilité est affirmée sur le plan international", a déclaré M. Sauvagnargues.

Les Neuf d'accord sur le lancement des emprunts

LUXEMBOURG (AFP) — Les ministres des Finances des Neuf se sont mis d'accord hier sur les modalités de lancement d'emprunts communautaires destinés à aider les pays membres de la CEE connaissant des déficits de balance des paiements et à recycler en même temps une partie des pétro-dollars.

Les Allemands de l'Ouest ont finalement levé leurs réserves et leurs partenaires ont accepté certaines de leurs conditions comme le plafonnement de l'emprunt à 3 milliards de dollars en 1975, destiné à combler les déficits des balances des paiements et non les déficits budgétaires.

France: la constitution est amendée

VERSAILLES (AP) — Le Congrès de Versailles a adopté par 488 voix contre 273 la révision de l'article 61 de la constitution française permettant à 60 députés ou 60 sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel pour un arbitrage.

Cet organisme, chargé de veiller au respect des institutions ne pouvait être saisi, jusqu'à présent, que par le premier ministre (chef du gouvernement), le président de la République (chef de l'Etat) ou par les présidents des deux assemblées parlementaires. L'opposition, dont les membres se trouvent pour l'essentiel, à gauche, compte environ 175 députés et 90 sénateurs. Elle pourra donc faire appel désormais au conseil constitutionnel contre le gouvernement quand elle le voudra.

Peu de parlementaires manquaient à l'appel au palais de Versailles.

Voici le scotch qui prend les devants au Québec! St-Léger.



St-LEGER
LEGER LIGHT
SCOTCH WHISKY
WILL THOMSON & CO. LTD.
EDINBURGH SCOTLAND
FONDÉE FONDÉE 1763
DISTILLÉ ET BOUTEILLÉ EN ÉCOSSE

Léger, clair et sec, c'est le scotch de qualité au goût des Québécois.

Représenté par Les Importations Durand Ltée, une division de LA DISTILLERIE MEAGHER LIMITEE

"Une chaumière et un coeur.."



"Une chaumière et un coeur," disaient les romans roses. Le "nid" champêtre, avec les fleurs et les oiseaux, où tous les soucis quotidiens disparaissent comme par enchantement. La littérature et le cinéma contribuent à faire de l'achat d'une maison l'aboutissement simple et facile d'une idylle plus ou moins compliquée. Et pourtant, il s'agit d'un des choix les plus difficiles, de la transaction financière la plus complexe peut-être que vous aurez jamais à faire. Pour passer du rêve à la réalité, fiez-vous donc aux spécialistes en la matière.

Quand votre roman arrivera au chapitre de l'achat du domicile, consultez-nous. Nous saurons vous aider à tourner la page en mettant toutes les chances de votre côté.

A. E. LEPAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

Des voisins à votre goût.

Siège Social: 2075 rue Université Montréal Québec H3A 2L2 Téléphone (514) 842-5011 Tél. ex 05-24830

:cooprix:::

FÉDÉRATION DES MAGASINS CO-OP

La Fédération des Magasins Co-op continuera de respecter l'engagement pris devant le public Québécois d'assurer la promotion des intérêts du consommateur à titre de responsabilité sociale de la coopérative dans son milieu.

A sa réunion du 17 octobre 1974, le conseil d'administration de la Fédération a autorisé le comité exécutif à prendre les dispositions et les mesures adéquates en vue de poursuivre l'objectif visé, soit la promotion des intérêts du consommateur.

Une hérésie harmonieuse à Trois-Rivières

Le Centre de développement en environnement scolaire

par Lise Bissonnette

TROIS-RIVIERES — Il n'y a rien d'étonnant, dans des activités de recherche, à associer étroitement la pensée théorique et l'expérimentation. Mais lorsque des chercheurs vont jusqu'à accorder part égale à des praticiens profanes, dans une démarche hautement dépendante du rythme de ces derniers, ils donnent littéralement l'impression de descendre dans la rue et de mettre sérieusement en danger leurs foulées scientifiques complexes.

Et c'est ce que tente, avec une audace totalement sobre, le Centre de développement en environnement scolaire (CDES) inauguré le 15 octobre sous les auspices conjoints de l'Université du Québec à Trois-Rivières et de la commission scolaire locale.

Expérience unique au Québec, et peut-être même ailleurs, ce Centre associe à part entière des professeurs-chercheurs de l'UQTR et le personnel de la commission scolaire, en utilisant le milieu scolaire non pas comme une simple base expérimentale ou vérifier des théories éducatives, mais comme le lieu même d'une recherche opérationnelle qui pose quotidiennement ses hypothèses, crée les ressources pour y répondre, les analyse systématiquement, et vient finalement éclairer une théorie qui ne cesse de se faire.

Et il ne s'agit pas là d'une séduction de papier puisque déjà, au cours d'une expérimentation préalable, le milieu scolaire tréfluvien concerné a été littéralement secoué sur sa base, ramené, après avoir réussi "la guérison miraculeuse" d'enfants et de parents atteints de désaffection envers l'école.

Aussi bien le recteur de l'UQTR, M. Gilles Boulet, a-t-il pu évoquer la "foi qui transporte les montagnes" en prédisant un puissant rayonnement à ce centre dont le principal initiateur, M. Pierre Angers, a la modestie des sages.

Important acteur de la réforme scolaire québécoise, M. Angers a participé et animé en 1969-70 les travaux du Conseil supérieur de l'Éducation qui avaient donné lieu au rapport annuel dont le thème était "l'activité éducative". M. Angers y exposait succinctement une conception dite "organique" de l'éducation contrastant

avec les plus traditionnelles conceptions "mécanistes".

Il allait ensuite travailler lui-même à illustrer cette pensée par un projet dit "Éducation permanente à l'élémentaire" (EPEL), institué à l'école élémentaire Saint-Paul de Trois-Rivières, située en milieu défavorisé.

Trois années de recherche théorique doublée d'une recherche expérimentale dirigée par Mme Colette Bouchard, ont préfiguré la naissance du CDES qui en a retenu les objectifs et certaines opérations mais qui modifie l'organisation, en l'élargissant. L'Université du Québec à Trois-Rivières reconnaît l'équipe du CDES à titre de groupe de recherche, et la Commission scolaire, qui veut étendre le projet à d'autres écoles, adjoint à ceux-ci ses conseillers pédagogiques.

Administrativement, le CDES fonctionne donc comme une "hérésie harmonieuse" par gestion inter-institutionnelle. Ainsi M. Angers, qui en est le directeur, reçoit son traitement de l'UQTR mais utilise les fonds selon les normes administratives de la commission scolaire, soigneusement établies, on le sait, par le ministère de l'Éducation.

Ce dernier, finalement grand argentier du projet, dirige ses subventions en deux parts qui vont à l'université et à la commission scolaire mais finissent par se rejoindre au CDES, qui loge comme il se doit au troisième étage d'une école, tranquille enfilade d'ateliers-ressources qui ont la poésie d'une école active pour adultes ayant retrouvé la fraîcheur de l'enfance.

Car c'est de l'enfant qu'on s'occupe ici, et auprès de lui qu'on cherche et qu'on apprend. À l'observateur extérieur, les ateliers semblent s'apparenter sans plus aux classes actives, ou à l'expérience britannique des classes "ouvertes", et même à la méthode des "centres d'intérêt", sommet de l'innovation quand la pédagogie s'enseigne encore à l'école normale.

Sans doute, nul de ces courants n'est étranger aux chercheurs du CDES qui préfèrent, peu importe que ce soit prudence ou présomption, définir un cheminement original sans

dépendre étroitement de "sources", aussi célèbres ou séduisantes qu'elles soient.

Le CDES poursuit conjointement trois projets: une recherche théorique, une recherche opérationnelle, une recherche évaluative, toutes constamment reliées.

A grands traits, le modèle théorique mis ici de l'avant se situe à égale distance de celui qui préside à l'école traditionnelle, comme de celui de l'école "libre", ainsi que l'expliquait mardi un professeur-chercheur, M. François Bilodeau.

L'activité éducative, à l'école traditionnelle, subordonne l'apprentissage de l'élève à l'enseignement conçu comme partant du maître pour aller à l'élève. L'école libre, dans un mouvement de pendule exactement contraire, subordonne l'apprentissage à l'entière spontanéité de l'élève. Le modèle développé au CDES, pour sa part, s'il mise principalement sur l'initiative de l'élève, ne perd jamais de vue ce que l'on nomme ici "la logique de la discipline".

C'est cette logique, ce mode particulier d'apprentissage de chacune des sciences, de même que la définition de ses conditions d'exercice propres au milieu scolaire qui fait l'essentiel de la recherche théorique.

Transposée au niveau de la recherche opérationnelle, cette démarche conserve les plus intéressantes réussites de l'école active ou de l'école libre tout en assurant le respect intégral des "contenus d'apprentissage", c'est-à-dire, à l'élémentaire, lire, écrire, compter correctement. Si bien que, selon M. Angers, les professeurs impliqués réussissent le tour de force de couvrir le programme imposé par le ministère, même s'ils en chambardent parfois les séquences.

Les enseignants, habituellement peu familiers avec l'analyse épistémologique qui passionne les chercheurs au niveau théorique, ne se contentent pas d'être de simples utilisateurs d'un matériel didactique qui se constitue au fur et à mesure qu'on solutionne des problèmes d'apprentissage.

Ils apprennent, par une analyse constante, à expliciter leur propre conception théorique de l'action d'éducation, de même que les chercheurs vivent avec eux, dans la classe, la création

de cet "environnement scolaire" qui est finalement la raison d'être du CDES.

Enfin une recherche évaluative, qui n'a rien à voir avec les mesures sèches de la docimologie, fait en parallèle et constamment, le point sur cette interaction. C'est ainsi que les participants à l'expérience, qui touche actuellement, outre le personnel du CDES, une quinzaine d'enseignants de Trois-Rivières, croient pouvoir échapper à la fois à l'école de la gadgetisation et à celui de la dispersion, qui pourrait naître d'une popularité acquise trop rapidement.

Quant on regarde de plus près le matériel assemblé dans les ateliers-ressources, on ne peut que constater sa forte simplicité. "Qu'est-ce qu'une pomme?" demande lui-même le fruit placé au centre d'un immense carton qui émigre ensuite vers tous les domaines de la connaissance, dans une suite rigoureuse de questions-réponses. "Qui suis-je?" s'interroge une autre affiche, catéchétique ou métaphysique, qui se métamorphose en découvertes biologiques et ethnologiques.

La seule "recette" qui a cours ici est la plus difficile: il faut recréer constamment l'environnement. "Jamais, de dire M. Angers, nous ne deviendrons des concepteurs de matériel pédagogique, ces vendeurs du temple qu'il faudrait chasser de notre système d'éducation."

A Trois-Rivières on semble en voie de démontrer, discrètement mais sûrement, que l'ampleur des investissements n'a rien à voir avec la qualité de l'éducation. Il faut rappeler que le projet EPEL, qui se déroulait dans une école de milieu dit "défavorisé" n'a jamais été conçu comme une injection fortifiante à une population de zone grise. "C'est l'acte d'enseignement lui-même que nous avons voulu transformer", de commenter M. Angers en constatant que les conséquences sociales positives sont venues de surcroît.

Cette approche, observe-t-on, diffère fondamentalement de celle de l'Opération-Renouveau, à Montréal, qui multiplie les services parallèles à l'enseignement pour opérer un "rattrapage en milieu défavorisé", attitude que l'expérience de Trois-Rivières, beaucoup plus démunie, met radica-

lement en cause.

Mais les chercheurs du CDES ne se perçoivent pas comme des croisés voués au développement de ces milieux. M. Angers, en tout cas, diffère d'opinion avec ceux qui récusent tous les contenus actuels des programmes parce qu'ils véhiculent "la culture d'une élite". "Au moins à l'élémentaire", dit-il, les apprentissages de base sont les mêmes pour tous et tous les enfants ont un droit strict de les

faire correctement". Les chercheurs du Centre n'excluent toutefois pas la possibilité de déboucher un jour sur ce type d'interrogation.

A. M. Boulet, recteur de l'UQTR, qui voit dans cette expérience le prélude d'une "vague de fond qui pourrait bouleverser la pédagogie au Québec", l'intérêt immense que suscite ce projet vient apporter confirmation et qui sait, menace de "récupération par les

structures".

Parmi ceux qui suivent l'évolution du CDES et qui assistaient mardi à son inauguration officielle, on note en effet des représentants du siège social de l'UdQ, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), du ministère de l'Éducation via le Conseil supérieur de l'Éducation, la Direction générale de l'enseignement supérieur, la Direction générale de l'enseignement élémentaire et

secondaire. Mais les responsables appréciaient autant, sinon plus, la présence massive d'enseignants et de parents avec qui ils travaillent quotidiennement.

On dit même, avec une pointe d'inquiétude pour la belle sérénité des chercheurs, que des groupes d'enseignants, venant de tout le Québec, du Manitoba ou de la France, demandent à être accueillis en observateurs. Les rendez-vous se prennent trois mois à l'avance.

ÉPATANT

Confirmation instantanée

877-4032

Télex: 05-25505

St-Jean, T.-N. Hôtel Newfoundland
Halifax Hôtel Nova Scotian
Moncton Hôtel Beaujour
Montréal Le Reine Elizabeth

Ottawa Château Laurier
Winnipeg Hôtel Fort Garry
Edmonton Hôtel Macdonald
Jasper Le Jasper Park Lodge
Vancouver Hôtel Vancouver

*administré par Hilton Canada

hôtels CN

FAITES-VOUS PAS D'ILLUSION
EN DÉPENSANT D'AVANTAGE POUR VOTRE
PLAN DE RÉNOVATION

Consultez un EXPERT COMPÉTENT
Roger McCue prés.
DE **mhs**

Notre fameuse salle de montre
éclairera votre imagination

Voici 24 exemples de cuisine,
salle de jeu,
salle de bains,
etc.

RAJOUTS
SALLES DE JEU
CUISINES
SALLES DE BAINS
LUCARNES
MANSARDES
GARAGES
REVÊTEMENT
D'ALUMINIUM
FENÊTRES ALUMINIUM
BOISERIES
CIMENTATIONS

AINSI QUE TOUT
AUTRE GENRE DE
RÉNOVATIONS
DOMICILIAIRES

482-0600

CHAMBRE
EN SURPLUS
10' x 12'
15.00
à
40.00 le pi ca.

SALLE DE BAINS

1295.
1895.
2495.

Vous n'avez
jamais
vu mieux

CUISINE

1495.
2495.
3495.

SALLE DE JEU
12' X 18'

1506.60
TO
1742.60

NETTOYAGE ET
PEINTURE DE MAISON

Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maison. Nous nettoierons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou fenêtres. Nous faisons aussi les travaux de peinture intérieure de première qualité.

Vous augmenterez la valeur de votre propriété
en y ajoutant
une salle de jeu
ou un garage

482
0600

LE SERVICE DE
RÉNOVATION
MÉTROPOLITAIN

4058 ouest, Jean-Talon

ÉDIFICE CESCO
ENTRE VICTORIA
et Cote-des-Neiges

Ouvert dimanche, 11 A.M. à 5 P.M.
Ln. — Merc. 9 A.M. à 6 P.M.
Jeudi et vendredi 9 A.M. à 8 P.M.
Samedi 9 A.M. à 4 P.M.

BÉCARIE

VICTORIA

JEAN-TALON O.

4050

AVIS IMPORTANT

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS
CONVOCAION
ET
AVIS D'AUDITION

QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
NO : 9049 R.S.P.

OFFICE DE LA RADIO-
TÉLÉDIFFUSION DU
QUÉBEC, corporation
constituée en vertu des
lois du Québec dont le
siège social est situé au
1000, rue Fullum, dans
les ville et district de
Montréal, P.Q.
requérante,
— et —
VILLE DE QUÉBEC
mise en cause

PRENEZ AVIS que la requérante, en vertu de l'article 29a de la Loi de la Régie des services publics, a produit à la Régie une requête pour faire décider de l'emplacement et des conditions de raccordement d'installations nécessaires à l'exploitation de son entreprise publique de communication et plus particulièrement d'une tour avec antenne de télédiffusion à être érigée sur la toiture de l'immeuble communément appelé "Tour du Complexe", dans le quartier Montcalm de la ville de Québec, à un endroit susceptible de déroger à un règlement de zonage.

TOUTE personne intéressée peut prendre connaissance de cette requête en s'adressant soit au siège social de la requérante (ci-dessus indiqué), soit à la RÉGIE DES SERVICES PUBLICS, à son siège social à Québec ou à son bureau de Montréal, au 380 rue McGill, suite 504.

TOUTE personne qui désire exprimer des représentations relativement à cette demande doit les faire parvenir par écrit au siège social de la RÉGIE DES SERVICES PUBLICS, au 2875 boulevard Laurier, ÉDIFICE DELTA, suite 1200, Ste-Foy, Québec 10, dans les 10 jours de la publication du présent avis.

L'enquête et l'audition publiques auxquelles sont convoqués la ville de Québec et toute autre personne intéressée à faire des représentations seront tenues en la salle d'audience 1203 au siège social de la RÉGIE DES SERVICES PUBLICS, 2875 boulevard Laurier, à Ste-Foy, Québec, jeudi le 14 novembre 1974 à 10hres a.m.

QUÉBEC, le 16 octobre 1974

Le secrétaire

RÉGIE
DES SERVICES PUBLICS

Le Comité catholique
reconnaît en bloc
les écoles des
commissions scolaires

Toutes les institutions d'enseignement élémentaire et secondaire des commissions scolaires catholiques du Québec ont obtenu récemment du comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation d'être reconnues officiellement comme catholiques. Le comité a décidé également que les institutions privées qui désirent une telle reconnaissance devront lui faire parvenir une demande officielle.

C'est l'article 22 de la loi du Conseil supérieur de l'éducation qui demande au comité catholique de procéder ainsi. Le comité catholique et le comité protestant sont responsables de reconnaître comme catholiques ou protestantes, selon le cas, les institutions confessionnelles d'enseignement, de révoquer au besoin cette reconnaissance et de faire les règlements concernant ces institutions.

Cette disposition vise à porter à la connaissance du public les distinctions confessionnelles entre les écoles du Québec puisque la loi scolaire reconnaît l'existence d'écoles catholiques ou protestantes, et la légitimité d'écoles "autres".

Le comité catholique indique qu'il a longuement consulté avant de décider de reconnaître en bloc "pour catholiques" toutes les écoles relevant des commissions scolaires catholiques. Il y rappelle que cette reconnaissance peut de toute façon être révoquée si l'autorité scolaire (corporation de commissions ou de syndicats d'écoles ou toute personne physique ou morale propriétaire d'institution d'enseignement) le demande.

Pour conserver une telle reconnaissance officielle, les institutions concernées doivent observer le règlement du comité catholique, suivre les programmes d'enseignement et utiliser les instruments pédagogiques scolaires approuvés ou autorisés par le Comité catholique, sous peine de révocation.

Le règlement du comité catholique a été ratifié par le lieutenant-gouverneur en conseil le 4 juin 1974. L'ensemble des réflexions qui ont conduit à la promulgation de ce règlement est contenu dans un ouvrage intitulé "Voies et impasses", dont le premier fascicule porte sur la dimension religieuse dans le projet scolaire.

Cours fondamental
de fine cuisine

Vous apprendrez à finement cuisiner vos repas familiaux avec méthode et agrément selon l'hygiène alimentaire.

Les éléments théoriques, la technique et les recettes fondamentales sont enseignés par Henri Bernard à raison d'une leçon par semaine, au choix, le jour ou le soir.

Pour renseignements et prospectus, session d'automne, composez
843-6481

2015 rue de la montagne, suite 610, Montréal 107
permis d'enseignement en vertu de la loi de l'enseignement privé

Aux Montréalais 'pognés' dans le béton...

par BERNARD DESCÔTEAUX

"Nous sommes dans une ville menacée définitivement de devenir une ville anonyme où le béton est la principale priorité, une ville étouffante, une ville où le premier désir des citoyens sera de s'en évader."

"Ceux qui parlent le plus pour défendre ce style de ville là, ce sont ceux qui vivent en banlieue bien souvent. Les plus ardens défenseurs du maire Drapeau vivent en banlieue parce qu'ils profitent de Montréal (...) Bien souvent ils ne vivraient pas à Montréal."

"Nous autres, nous sommes pognés à Montréal. On sent qu'il y a des valeurs humaines qui nous échappent. C'est complexe une ville. Tout ce qu'on sait, c'est qu'on demeure sur une rue, tu as des voisins, un environnement, de la chaleur humaine, une collectivité. (...) On détruit l'âme de Montréal actuellement. Ce n'est pas unique à Montréal, ça."

Cette analyse du Montréal de 1974, on l'entendra souvent le candidat à la mairie du Rassemblement des citoyens de Montréal la faire d'ici le 10 novembre. Déjà dans chacune de ses interventions, Jacques Couture parle abondamment des Montréalais "pognés dans le béton, les autoroutes, les buildings". Il ne faut pas s'en surprendre les puits que le RCM propose en définitive "une nouvelle vision de la vie urbaine". Dans son programme intitulé "Une ville pour nous", ce parti met l'accent sur la revalorisation du rôle du citoyen et la décentralisation du pouvoir vers les quartiers.

Aussi, c'est en toute logique que M. Couture a choisi comme thèmes électoraux de parler du Montréal des "petites patries" et du maire des Montréalais.

"Nous, ce qu'on propose c'est un autre style de ville. C'est une profonde réorientation de la ville. Au lieu de partir du profit, de l'investissement, de la rentabilité économique, on va partir du citoyen, de sa rue, du quartier, de son environne-

ment, des conditions qui font qu'il peut être heureux". Et à mon avis, 80 pour cent de la population est touchée par ce programme.

Quand on lui demande de parler de façon concrète du Montréal de demain, il fait à la fois preuve de détermination et de réalisme. Ainsi il affirme faire campagne non pas pour faire de l'opposition mais pour prendre le pouvoir. Également il parle de la ville "qui pourrait se réaliser après de nombreuses années".

Cette ville, il la voit à partir d'une revalorisation importante des quartiers. Rappelant que Montréal s'est construite autour de municipalités et de quartiers, il voudrait voir à nouveau un "ensemble de collectivités qui s'identifient territorialement", avec des gens qui ont le goût de se retrouver dans un environnement bien précis. Une telle conception n'élimine pas à ses yeux certains grands projets internationaux, et ne signifie pour autant un retour au passé. Il soumet que l'anonymat amène les gens à se refermer sur eux-mêmes, à avoir peur les uns des autres, comme à New York. "Redonner de la vie à chacune des collectivités, dit-il, c'est la meilleure garantie que ce monde-là va être ouvert aux autres".

Dans cette perspective, la mise sur pied de conseils de quartier devient l'instrument principal pour atteindre une revalorisation des quartiers. Il s'agit là d'une formule nouvelle qui a été utilisée à Winnipeg, Bologne et Grenoble, par exemple. C'est un peu révolutionnaire comme perspective, note Jacques Couture, tout en croyant que cette notion devra encore faire l'objet d'études.

L'objectif des conseils de quartier est double, favoriser à la fois la décentralisation du pouvoir municipal et la participation des citoyens au pouvoir: "plus le pouvoir est loin, plus il est bureaucratique", et dans la même mesure, les citoyens sont démobilisés, souligne le candidat à la mairie.

Le programme du RCM est assez peu élaboré sur la question des conseils de quartier, et donne plutôt des orientations générales tout en posant clairement le principe. Pour Jacques Couture, il est clair que les conseillers de quartier seront élus au suffrage universel afin de donner à cette instance une valeur légale. Chaque quartier sera divisé en secteurs qui auront leur délégué au conseil. Ce sera à la fois le lien entre la population et le conseiller municipal, et le lieu où toutes les questions municipales seront discutées. Au départ, l'immense avantage sera de permettre à la population d'exprimer ses désirs, ses griefs et ses recommandations, souligne-t-il.

Le conseil de quartier aura toutefois des pouvoirs bien précis. Le considérant comme un prolongement au niveau local du pouvoir municipal, M. Couture croit qu'il devra y avoir une définition des juridictions entre le conseil de quartier et le conseil municipal pour éviter surtout que ces deux instances ne travaillent isolément. Dans cet esprit, il faut retenir que le conseil de quartier pourra être saisi de toutes les questions qui touchent le quartier. M. Couture donne en exemple la création de parcs. Le principe de l'établissement de parcs reviendrait au conseil municipal, alors la localisation d'un parc dans un quartier serait une décision du conseil de quartier. Il pourrait en être de même pour la localisation des bouches de métro.

La question des pouvoirs des conseils de quartier amène Jacques Couture à parler des priorités et des grandes politiques qu'il propose pour Montréal, "des priorités qui seraient des priorités sociales, où le bien-être des citoyens montréalais déterminer nos politiques".

L'une des priorités sera l'habitation. L'administration Drapeau n'a construit que 6,000 logements en 17 ans, dit-il, et en 10 ans, il y a eu une perte de 28,000 logements. Il propose de construire et de rénover 10,000 logements par année. La rénovation représentera 70 pour cent du budget consacré à l'habitation. Cette politique de rénovation permettra en même temps de conserver aux quartiers leur "âme", leur visage connu. A cet égard, il condamne le programme de rénovation de la Petite Bourgogne qui a permis de "démolir" un quartier.

Au niveau du transport, le métro deviendra un instrument privilégié par le

RCM. "On veut délibérément séduire, orienter et éduquer les Montréalais à utiliser le transport public. Pour ça, il doit être attrayant et économique", de dire Jacques Couture. Aussi sa politique sera de diminuer le prix du transport, de l'abolir complètement pour les personnes âgées, ajoutant toutefois qu'il faut être réaliste et prudent avant de faire des promesses inconsidérées. Pour rendre plus attrayant le transport en commun, il propose également de multiplier les lignes de métro.

Sur l'automobile privée, le principe qu'il retient est de décourager le transport par auto. Dans certains quartiers, comme le Vieux-Montréal, la circulation des autos pourrait être complètement éliminée. La construction d'autoroutes dans le centre des villes est loin de recevoir son accord, et le programme du RCM prévoit l'abandon du projet de prolongement de l'autoroute est-ouest. Au passage, M. Couture fait cependant remarquer qu'il ne connaît pas tous les dossiers, et à ce sujet, il dit que "c'est évidemment en les étudiant qu'on pourra prendre des décisions qui ne sont pas au détriment du contribuable".

Pour les loisirs et les sports, M. Couture voudrait avant tout procéder à une réorientation des politiques. Par exemple il veut promouvoir l'utilisation des centres de loisirs qui il croit actuellement sous-utilisés, en grande partie à cause d'un manque de personnel. Sur le plan sportif, il reproche l'encouragement qu'on accorde à la passivité sportive, et veut développer la participation aux sports par des organisations locales. En ce sens, on exploitera les jeux Olympiques de '76.

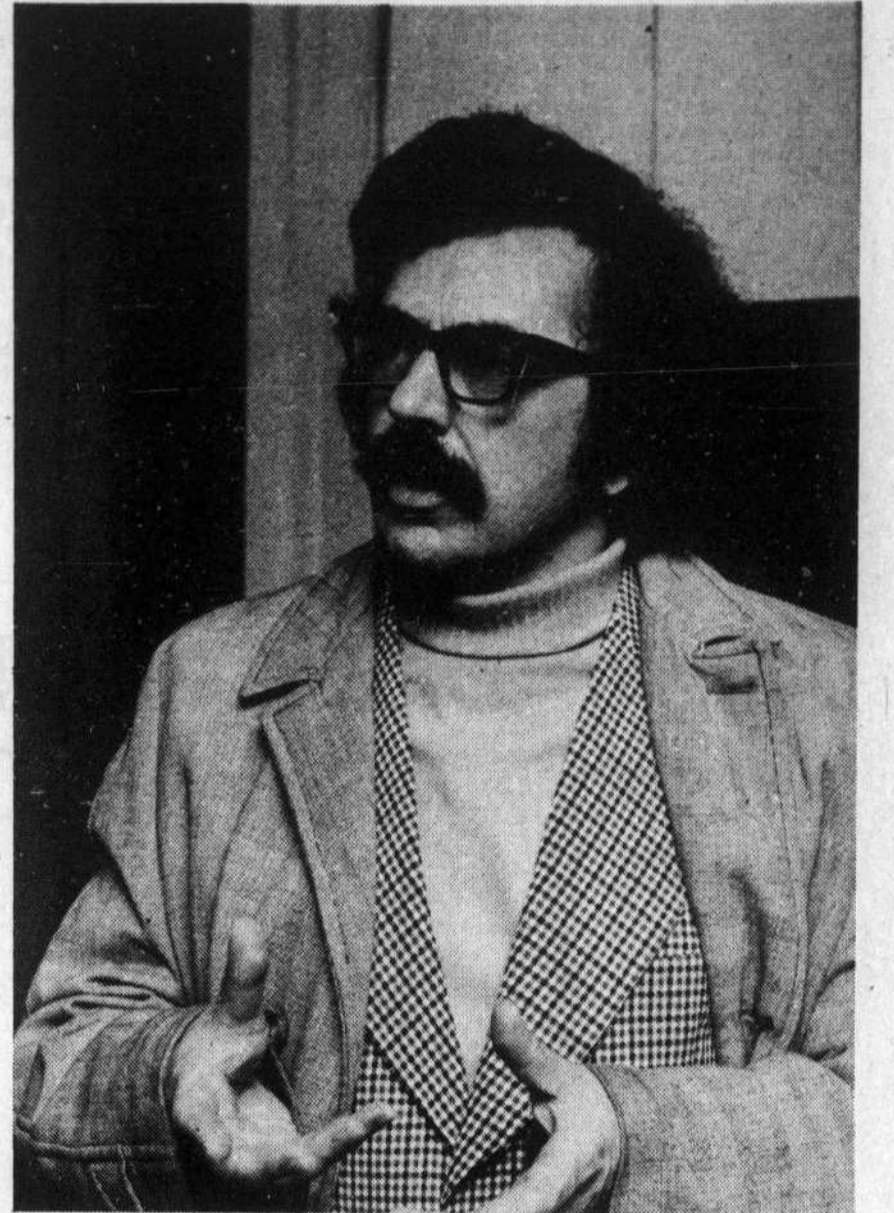
Quant aux équipements culturels et sociaux, il constate que les quartiers en sont presque tous dépourvus. Souvent tout repose sur des efforts bénévoles, et rien n'est prévu pour que dans chaque quartier les citoyens puissent avoir accès au théâtre et au bon cinéma. Il n'y a pas de mécanismes pour faciliter l'accès aux arts, dit-il.

Evoquant quelques-uns des points du programme du RCM, Jacques Couture parlera notamment de la question de l'administration de Montréal. Accusant le maire Drapeau d'être un mauvais administrateur, M. Couture met l'accent sur la nécessité du travail d'équipe. "Ce n'est pas une manufacture de chaussons qu'on a là, c'est une ville avec des citoyens", dit-il. Aussi faut-il que le maire, l'administrateur de la ville soit un homme qui

porte les problèmes des citoyens et qui soit capable d'avoir une direction politique, de travailler en équipe et de trouver les personnes-ressources nécessaires.

Ce travail en équipe et cette direction politique, il l'applique à tous les secteurs

de l'administration de Montréal, depuis la fiscalité jusqu'à la planification urbaine. La première qualité d'un administrateur, c'est d'être capable dans les faits d'animer une équipe et de diriger, dit-il avec insistance.



Jacques Couture, candidat à la mairie du Rassemblement des citoyens de Montréal. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)



Jacques Couture propose une nouvelle vision de la vie urbaine

"Je suis carrément motivé à devenir le maire des Montréalais, et il n'est pas question que je change de lieu de vie. C'est une population qui me porte vers ce service là, et c'est avec elle que je veux continuer à travailler, à bâtir quelque chose de nouveau."

Jacques Couture, candidat du Rassemblement des citoyens de Montréal à la mairie, il y a encore quelques jours, était un simple citoyen engagé à fond dans l'action sociale mais dédaigneux d'une certaine façon du pouvoir et des appareils politiques.

Ayant accepté de faire le saut, il a su d'entrée donner au RCM le leadership qui lui manquait pour mener une campagne électorale efficace. Dès sa première intervention publique, ses dons de tribun se sont manifestés (dans qui ont souvent caractérisé les maires de Montréal). Mais on a surtout retenu sa détermination à devenir, le 10 novembre, maire, non pas de Montréal mais des Montréalais comme il dit souvent. Sa conviction porte: les militants du RCM ont trouvé une combativité assez impressionnante alors que les autres groupes politiques ont dû constater qu'ils avaient un adversaire de taille.

Son choix d'être candidat à la mairie, bien que récent, n'en constitue pas moins une continuité avec les actions qu'il a menées depuis une vingtaine d'années. Il l'exprime clairement lorsqu'il se raconte.

Né à Québec au début des années 30, il est fils d'un fonctionnaire provincial d'opposition. Au cours de sa jeunesse, il a fait un peu d'action politique. En '44, il milite dans le Bloc populaire, distribuant des tracts pour Alfred Rouleau, candidat dans Québec, au moment même où Jean Drapeau était, lui, candidat dans un comté de Montréal. A l'Université Laval, il mettra sur pied une association CCF. Mais il prendra surtout contact avec les milieux populaires, précisant qu'il a toujours été choqué par l'attitude de la bourgeoisie face à la pauvreté, de la "bonne conscience par les paniers de Noël". Après deux années de droit, il fait le saut chez les Jésuites, communauté dont il est toujours membre. "C'était un désir évident de changer le monde", dit-il. Il arrive à Montréal en 1954 pour faire le noviciat chez les Jésuites.

Au début de la révolution tranquille, après un stage de 18 mois à Formose,

il commencera progressivement à s'insérer dans le milieu ouvrier de Saint-Henri. Rapidement son action l'amène à s'installer dans ce quartier. Blâmant un peu les "sauveurs sociaux" qui venaient donner des conseils aux ouvriers, il dira avoir compris "la nécessité absolue de l'enracinement dans un milieu". Habitant maintenant rue Lacasse, il est dans ce quartier depuis une douzaine d'années. Et lorsqu'il affirme ne pas vouloir changer de lieu de vie, c'est qu'il s'est identifié à Saint-Henri; aux ouvriers avec qui il a travaillé à créer une conscience sociale et à chercher collectivement des solutions à leurs problèmes.

Ses moyens d'action ont été la mise sur pied de divers comités de citoyens, le Groupement familial ouvrier, le Centre de rencontre et d'information, et le Groupe de réflexion et d'information politique.

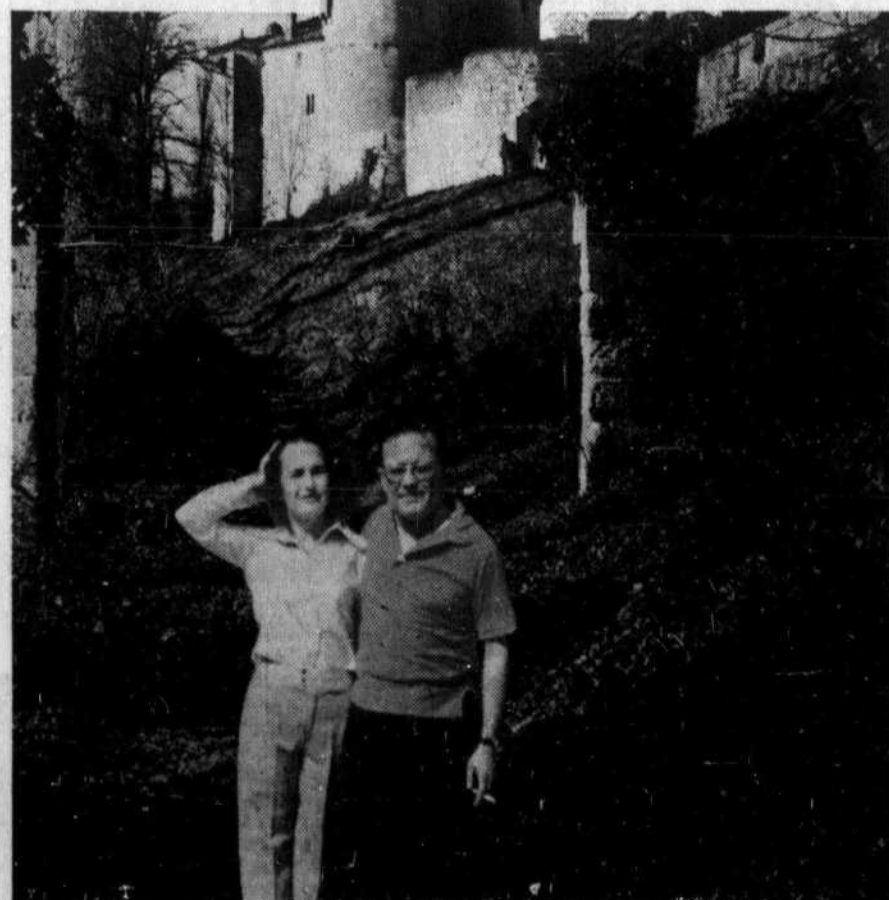
Face à la politique, il affirme avoir toujours été très conscient que les changements sociaux se font à travers le pouvoir politique. Il gardait cependant une certaine réticence à l'endroit des appareils politiques, l'histoire lui

ayant enseigné que "les sauveurs politiques sont vite récupérés".

C'est après avoir senti l'impossibilité de rester à l'extérieur du pouvoir politique que Jacques Couture a finalement fait le saut. Il lui est apparu comme un devoir important de citoyen de plonger dans l'action politique, explique-t-il, pour servir "le monde que t'aime, du monde qui t'attend". C'est d'ailleurs avec une grande volonté de demeurer près des gens avec qui il a toujours travaillé qu'il s'est engagé dans la lutte électorale. Cela lui apparaît nécessaire pour éviter le danger énorme d'être "récupéré" par "toute sorte de monde" et de devenir un "sauveur" comme d'autres politiciens qui "finissent dans une carrière personnelle". Aussi désire-t-il être encadré par le peuple plutôt que par un appareil politique. A cet égard les conseils de quartier et la structure du RCM lui apparaissent des garanties valables.

"Ma priorité ce n'est pas d'être le leader d'un parti, c'est de servir ceux qui m'envoient servir, ceux qui m'ont fait, puis ceux pour qui je plonge dans la lutte". Il résume ainsi les motivations qui ont déterminé son choix.

Qui a découvert Saint-Emilion?



M. Aimé Galarneau et son épouse.

"Nous n'avons jamais goûté au Saint-Emilion qu'en bouteille, nous écrit M. Galarneau. Mais découvrir cette région plantée dans la Gironde a été pour nous tout simplement merveilleux. Six jours que nous ne sommes pas près d'oublier! Pour vous montrer à quel point Saint-Emilion est attachant, nous avons rencontré, là-bas, une dame Taylor de Calgary avec son époux, sa fille et la fille de l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande. Ces gens-là étaient venus à Saint-Emilion parce que les jeunes filles avaient vu ce nom sur une carte de France et qu'elles avaient fait la relation avec le vin... Imaginez-vous qu'elles sont restées là-bas tout l'été et qu'elles y ont travaillé en passant d'émerveillement en émerveillement."

"Saint-Emilion est un village médiéval absolument charmant. Une équipe d'environ 200 personnes des Beaux-Arts et du gouvernement français travaille actuellement à y restaurer tous les monuments et maisons historiques. Il y a le clocher de la Place, dont les travaux de construction ont débuté au XIe siècle pour se terminer au XIIIe siècle. Il y a aussi, sous l'Hostellerie de Plaisance où nous logions, une église médiévale construite à

même le roc solide. Saint-Emilion regorge de ces richesses historiques qui enchantent le visiteur.

"Parmi nos autres découvertes les plus belles, il y a le Périgord, la Dordogne, juste en bordure du Massif central. C'est absolument époustouflant. Pourtant, peu de Canadiens connaissent cet extraordinaire coin de France.

"Comme tout le monde, nous séjournons toujours un certain temps à Paris, mais il faut absolument voir la France, sans se précipiter, pas à pas..."

"Bien sûr que j'adore voyager par Air France. Le service est digne de tous les éloges; la nourriture, gastronomique, et je ne parle pas des vins..."

Aimé Galarneau



AIR FRANCE

Consultez Air France ou votre agent de voyages.

Cayrol: la langue québécoise "se place bien dans la bouche"

par Jacques Thériault

"La langue de la rue, la langue verte comme on dit en France, ne nourrit plus notre littérature. Chez vous, au Québec, j'ai l'impression que c'est différent", a déclaré Jean Cayrol de l'Académie Goncourt à l'occasion d'une causerie qu'il prononçait hier matin, en présence de quelque cinquante personnes réunies au département d'études françaises de l'Université McGill.

Et d'expliquer: "Au Québec, je vous envie parce que vous parlez avec vos terres, avec vos paysages. Nous n'avons plus à vous faire la leçon, c'est vous qui êtes maintenant les missionnaires. La langue, notre langue française a besoin d'un vivifiant; nous devons abandonner nos clients pour gagner des amoureux. En fait, toute langue vient d'un commun trésor, tout se mêle dans le temps. Au Québec, votre langue sort enfin du tombeau... C'est une langue belle et luisante comme une po-

terie, qui se place bien dans la bouche".

Et d'insister encore, en provoquant une certaine surprise: "Notre langue a perdu son sang et sa chair en France, comme cela s'est passé chez les Anglo-saxons. On n'a plus à rougir devant le Paris-French. La langue québécoise est une parole à l'air libre qui vient rejoindre la nôtre. Une nouvelle culture prend le pas sur l'ancien culte. Continuez à planter vos arbres: nous ferons une forêt ensemble si vous le voulez".

M. Cayrol, poète et romancier originaire de Bordeaux, membre de l'Académie Goncourt depuis juin 1973 et directeur de collection aux éditions du Seuil, a tenu ces propos dans le cadre d'un exposé où il a présenté sa vision de la création littéraire depuis 1945 à l'époque actuelle.

Rappelant qu'il avait été arrêté, puis déporté au camp de concentration de Mauthausen par la gestapo en 1943, Jean

Cayrol évoque le fait que la France était vraiment démunie au moment de sa libération en 1945.

"C'est l'époque durant laquelle Bernanos, Camus et Sartre sont apparus au grand jour, a-t-il dit. Pour ma part, j'ai essayé de récupérer ce qui était moi-même. Puis, le Nouveau Roman est apparu dans cette atmosphère de récupération et de possession. Remarquez que j'aime beaucoup Robbe-Grillet, mais je préfère une littérature à sang-chaud qu'à sang-froid".

Insistant sur le roman d'après-guerre qui lui paraissait figé, dépossédé et désensibilisé, M. Cayrol note que l'image allait peu à peu remplacer le verbe.

"Comment faire devant ces excès de l'image? dit-il. Je n'en sais rien. Mais, c'est un fait indéniable, la culture et la connaissance nous arrivent par l'audio-visuel, beaucoup moins par le livre. Qu'est-ce que l'écriture? Je n'en sais rien plus.

On est présentement à une croisée des chemins tout à fait nouvelle et la technique nous trouble autant qu'elle nous éblouit".

Plus encore, l'auteur de "Midi-minuit" prône la désacralisation du métier d'écrivain et rejette l'influence des muses (ou des dieux!) dans l'acte d'écrire... accessible au plus grand nombre de gens possible. Et pour lui, c'est en 1968 seulement, avec les événements de Mai en France, que la forme romanesque a pris un nouveau souffle.

"On a redoré le vieux blason romanesque. On ne pouvait plus se contenter de créer comme avant et d'accepter des bouche-trous. Dans ce pays qu'est la France, la barricade aura toujours raison contre les promoteurs..." En 1974, on assiste à la création d'un monde multidimensionnel. J'ajouterais aussi que la bande dessinée a été à l'origine d'un nouveau souffle,



Jean Cayrol

pour ne rien dire de la jeune littérature du graffiti — et non pas de la bulle — qu'on commence à lire. Si les murs avaient déjà des oreilles, ils ont maintenant la parole. Ainsi, la jeune littérature se trouve maintenant en possession d'un outil dont le manche n'est plus brûlant. Ayant lui-même eu l'occasion de participer à la réalisation de neuf films avec Alain Resnais, Jean Cayrol ne nie pas les grandeurs de l'acte d'écrire, dans la solitude, mais il reconnaît néanmoins les grandes vertus du travail en équipe et des échanges d'idées qui en naissent.

"Les Goncourt, dit-il, sont extrêmement sensibles à cette nouvelle forme d'expression. Nous avons senti qu'il se passait quelque chose. Malgré tout ce qu'on en dit, nous sommes moins une académie qu'une réunion d'amis qui aiment les livres."

Rappelant, enfin, que plusieurs membres de l'Académie avaient senti le besoin de quitter leur tour d'ivoire pour dialoguer avec des groupes d'ouvriers de différents milieux en France, M. Cayrol prétend que "l'Académie Goncourt ne devrait pas être un conservatoire, mais bien plutôt un vivier de culture et de langue."

"Mais, ajoute-t-il, il faut lui laisser le temps de changer, de vider l'air de ses anciennes structures. Nous n'existons pas du tout pour proclamer la supériorité d'une langue sur une autre. Toutes les langues peuvent arriver à former un trésor commun."

Les Goncourt... à table!

(par J. T.) — Les Goncourt ne sont pas des "aristocrates" et ne viennent pas en terre québécoise en nourrissant une quelconque idée de "paternalisme" ou de "colonialisme"; bien au contraire, cette sortie des académiciens témoigne d'une ouverture beaucoup plus grande aux pays de la francophonie.

C'est ce qui ressort principalement d'un déjeuner officiel auquel étaient conviés hier quelques journalistes littéraires du Québec, au salon Goncourt de l'hôtel Ritz-Carlton. Ce repas, pour le moins gastronomique, s'est déroulé en l'absence du président actuel de l'Académie, M. Hervé Bazin; ce dernier, qui est à l'origine de ce voyage chez nous, a été retenu à Paris pour cause de maladie survenue un peu avant le départ. C'est, donc, M. Armand Lanoux, secrétaire de l'Académie, qui fait office de président durant le séjour des Goncourt chez nous.

"Nous sommes à l'époque des communications mais pas toujours à celle de la compréhension", a déclaré M. Lanoux. Et de préciser avec conviction: "Nous souhaitons changer l'image des Goncourt. En ce sens, la moyenne d'âge de ses membres était de soixante-deux ans, il y a quelques années; maintenant, elle est de cinquante ans... Nous ne pouvons pas trahir le testament d'Edmond de Goncourt qui légua sa fortune et ses collections à cette académie libre, mais nous voulons ouvrir nos horizons dans la mesure de nos possibilités".

En ce sens, M. Roger Lemelin, depuis peu de temps membre canadien des Goncourt, n'a pas droit de vote concernant le lauréat désigné chaque année, et il en est de même du Belge Georges Sion. Les règles du jeu sont formelles: dix voix seulement sont appelées à ratifier le choix de tel ou tel candidat.

Mais, d'expliquer M. Lanoux, ces derniers peuvent faire des recommandations et des suggestions aux membres votants, et c'est ici qu'ils s'avèrent précieux.

M. Robert Sabatier, pour sa part, avoue que son entrée chez les Goncourt ne s'est faite sans hésitation.

"Chez moi, a-t-il dit en souriant, cela a provoqué un drame. Ma femme m'a dit, entre autres, que j'étais pareil comme les autres. J'ai failli refuser, puis, j'ai senti cette volonté de changement chez les Goncourt. N'est-il pas significatif que le Goncourt 1973 ait été remis au Suisse Jacques Chessex et que nous soyons rendus en Suisse pour décerner ce prix? Le fait que nous venions au Québec cette année ne

démontre-t-il pas que nous souhaitons une fois de plus nous ouvrir au monde? Ceci dit, nous ne venons pas chez vous en colonialistes ou en impérialistes."

Et vient le homard à la Drouart arrosé d'un excellent Chablis! Et succède un excellent gigot d'agneau Guy de Maupassant (venu des Cantons de l'Est mais aussi bon que celui de l'Île d'Ouessant!) accompagné d'un Gruaud-Larose 1968 on-ne-peut-plus-invitant! Et les fromages... Et le dessert... une bombe glacée Octave Mirbeau! Et le champagne Blanc de Blancs!

UNE SOIRÉE D'EXTRAITS D'OPÉRAS ET CHANSONS UKRAINIENNES



Vevhenia Miroshnichenko Soprano colorature

Dmytro Hnatyuk Baryton

DE L'OPÉRA DE KIEV
18 NOVEMBRE - 20H30

Billets: \$7.50, \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.50. EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal Trust P.V.M. Nombre limité de billets \$6.50 à demi-tarif: étudiants et Age d'Or en vente à CCA seulement. CCA CHARGEEX 932-2234

SALLE WILFRID-PELLETIER

Cinemas ODEON

LES FILMS MUTUELS LES FILMS CLAUDE MICHAUD

Toute une Vie
de Claude Lelouch
Je considère ce film comme mon premier vrai film
C'est l'anatomie d'un coup de foudre
René Homier Roy
Marthe Keller, André Dussolier, Gilbert Bécaud
7.00 - 9.30
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Malicia
UN FILM DE SALVATORE SAMPERI
7.30 - 9.30
CREMAZIE
ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210
JACQUELINE BISSOT POUR TOUS
PHILIPPE DE BROCA POUR TOUS
Le Magnifique
7.20 - 9.20
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

télévision

La fourmi africaine pourrait bientôt faire danser les cigales d'Occident

par Jean Basile

Il y a deux façons de faire du journalisme: la bonne et la mauvaise. La première consiste à traiter d'un sujet au moment précis où le maximum de lecteurs ou de téléspectateurs possible l'a en tête. Le second exige que l'on sache prendre un peu de recul, ou d'avance, sur les événements. Pour moi, la véritable information est cette dernière.

Tout le monde connaît donc le problème issu de la fameuse "crise du pétrole", quoiqu'il y ait toujours autant de "gros chars" dans les rues. En parler maintenant est presque une tarte à la crème. Ce que le monde connaît moins, c'est que cette "crise du pétrole" n'est pas forcément limitée à l'or noir, elle touche tous les secteurs des matières premières et, d'ici quelque temps, le cartel arabe de l'OPEP, aura essaimé en d'autres petits cartels: celui du cuivre, du phosphate, de la bauxite, de mercure, etc... En fait, la victoire de l'OPEP face à ses clients de l'Occident est la plateforme sur laquelle, d'ores et déjà, prend fermement pied une nouvelle politique, non pas du pétrole seulement, mais de toutes les matières premières.

"Nous en avons assez, déclare à ce propos M. Sakombi Inongo, Commissaire d'Etat à l'Orientalisation nationale du Zaïre, d'être le

cheval éternel qui porte le cavalier éternel de l'Occident". Le Zaïre est le pays du cuivre et l'un des plus grands réservoirs du monde en richesses minières, bien que l'on n'y trouve pas de pétrole.

Mais, à en croire les leaders africains, l'inflation n'est pas causée par l'augmentation du prix des matières premières, mais bien par les bénéfices induits que font et les gouvernements et les grosses compagnies des pays capitalistes.

Tout cela, très résumé, est ce que nous proposerons, ce soir, "Le 60", qui a choisi d'être un peu en avance sur son temps, en présentant aux téléspectateurs un reportage économique et politique sur le Zaïre, ex-Congo belge, et le Maroc.

Une fois encore, Pierre Castonguay et son équipe font de la télévision un outil de connaissance au service de la Communauté. Sans doute, le présent sujet est un peu aride puisqu'il n'est pas dans les préoccupations immédiates des gens beaucoup plus enclins à penser à leur antigal et à leur ration de gaz hebdomadaire. Il serait dommage que l'on passe à côté. Le cuivre et le phosphate, soyez bien sûr que vous allez en entendre parler!

Puisque j'en suis à parler du "60", il y a quelques sujets que j'aimerais y voir traités. 1) une analyse de la politique interna-

tionale de Pierre Trudeau, en particulier la tentative, actuellement en cours, d'ouverture vers l'Europe; 2) une enquête sur les compagnies multinationales, leurs intérêts et leurs dangers; 3) un bon reportage sur le nouveau "Musée de l'Homme" d'Ottawa.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

Je n'en sais rien plus.

1,248,850 «culs su'l bord du Cap Diamant... on a jasé un p'tit bout d'temps avec le grand...»

- Jean-Benoît Gerkens (Belgique)
- Gervais Bumako (Burundi)
- Evele Hamadou (Cameroun)
- Karidia Coulibaly (Côte d'Ivoire)
- Barnabé Bio (Dahomey)
- Adèle Mengue (Gabon)
- Brierre Mars (Haïti)
- Dramane Traore (Haute-Volta)
- Geneviève Clarenc (Île Maurice)
- Mabil Saleh (Liban)
- Josy Polfer (Luxembourg)
- Oumou Soulake (Mali)
- Roger Favarel (Monaco)
- Idé Barmou (Niger)
- Timothé Gbandbandimba (République Centrafricaine)
- Célinstin Karorero (Rwanda)
- Mberfoloum-Mekonodsi (Tchad)
- Dieudonné Katanga (Togo)
- Jean Razafimahifa (Madagascar)
- Ali Memmi (Tunisie)
- Vuong Tuan Phong (Vietnam)
- Denise Titley (Canada)
- Claude Ferragne (Québec)
- Danielle Notot (France)
- Fatou Sissokho (Sénégal) et

Jos MontFerrand

Félicitations à toute l'équipe rassemblée autour de M. Richard Drouin, président et M. Pierre Lefrançois, directeur général de la Société d'Accueil du Festival International de la Jeunesse Francophone.

Merci à tous les Québécois qui ont répondu chaleureusement à notre appel.

L'agence de publicité de la Super Franco Fête

COSSETTE ASSOCIÉS COMMUNICATION-MARKETING

Emmanuelle

Le Chef-d'œuvre de la littérature érotique devient enfin un film.

BERRI VILLERAY
ST-DENIS, STE-CATHERINE 878-2424 ST-DENIS, JARNEY 388-5577

en bref

THE MAGNETIC MONSTER: Un film de Curt Sidmak, réalisé dans les années cinquante, "The Magnetic Monster", sera présenté à l'université Sir George Williams, le 28 octobre prochain, à 20h30.

DOUG ET JEFF: du 22 au 27 octobre, Jeff au piano et Doug à la basse électrique se produisent à l'Évêché de l'Hôtel Nelson. Doug et Jeff offrent "un tour d'horizon musical" qui va du "soft" au "hard rock", en passant par le "country".

PRIX INTERNATIONAL DU LIVRE: Le Prix international du livre a été décerné cette année à un important éditeur japonais, M. Schoichi Noma, fondateur du Centre de Tokyo pour la diffusion du livre en Asie. Le lauréat a été choisi par

le Comité international du livre, qui rassemblait à Mayence (RFA) les représentants des principales organisations professionnelles dans ce domaine.

ONF: M. Guy Maguire vient d'être nommé directeur de la distribution pour le Québec à l'Office national du film. M. Maguire est entré à l'ONF en 1967 et assumé, entre autres fonctions, le poste de représentant de l'ONF à Sherbrooke. M. Maguire est âgé de 29 ans.

MICHEL SIMON: les spectacles que Michel Simon devait donner au Québec ont été annulés par suite de la maladie de ce dernier. Atteint d'une grave pneumonie, Michel Simon doit garder le lit pour un temps indéterminé.

LA MONTAGNE SACRÉE
de a.Jodorowsky
sous-titres français
"Une oeuvre à voir, à admirer."
— FRANCE SOIR
"Vigueur lumineuse des images, richesse des symboles, fermeté de la construction."
— TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN
SALLE EISENSTEIN
MONTREAL MAIN
14 ans
Adultes
UN FILM DE FRANK VITALE
AVEC ALLAN BOZO MOYLE ET STEVE LACK
ÉLYSÉE
35 MILTON / 842-6053

4e SEMAINE
Les Films Mutuels présentent
LES ORDRES
un film de Michel Brault
Joan Lapointe, Hélène Loiselle, Guy Provost, Claude Gauthier, Louise Forestier
produit par les Productions Prima
Laissez-Passer non Valables
PIGALLE 318 STE-CATHERINE 861-2807
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER 277-3125
Le CHARLOT LANGLOIS 674-8935
LAVAL Centre d'activités 688-8700
VERSAILLES 7265 St. Jacques 353-7880
RIVOLI-1 & PIGALLE, 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10
VERSAILLES (rouge), LAVAL-2, CHARLOT, SUR SEMAINE 7.00 à 9.00, SAMEDI & DIMANCHE 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 AU VERSAILLES SEULEMENT, Samedi dernier apéritif 11.00

ils avaient l'amour au fond du coeur...
Michel Costom présente
Jean Duceppe Denise Filiatrault
dans un film de Richard Martin
avec Yvon Dufour, Luce Guilbeault, André Lachapelle, Yves Létourneau, Gérard Poirier, Louise Portal, Robert Maltais et Catherine Bégin
musique de Claude Léveillé
une production Richard Hellman
14 ANS

Les Beaux Dimanches
Marcel Dubé
FLEUR DE LYS 858 O. Ste Catherine 286-3303
JEAN-TALON 426 Jean Talon 725-7000
CINEMA DE PARIS 898 O. Ste Catherine 861-2936
MAISONNEUVE 3001 est. Sherbrooke 525-2174
Fleur de Lys et De Paris: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
Jean-Talon, Maisonneuve et Cinéma V: sam, et dim. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30 sur sem. : 7:30 - 9:30

Les 50 ans du surréalisme

En 1944, Breton écrivait "Arcane 17" en terre québécoise

par Pierre Vallières

Le surréalisme a officiellement cinquante ans cette année. C'est, en effet, en 1924 qu'André Breton publie le premier "Manifeste du surréalisme"; que Breton et Aragon éditent un inédit anticlérical de Rimbaud "Un cœur sous une soutane", soulignant du même coup que le mouvement surréaliste doit son existence autant au génie de Rimbaud qu'à celui de Breton et compagnie; que Pierre Naville et Benjamin Péret fondent la revue "Révolution surréaliste"; que se crée un "bureau de recherches surréalistes"; que se multiplient les "papillons surréalistes"; multiples outils de provocation, de dénonciation et d'humour noir... Cet anniversaire a été totalement pas-

sé sous silence au Québec, malgré l'influence importante que le surréalisme a exercé sur la poésie et les arts plastiques du Québec, dans les années 40 et 50. Pour ne donner que deux exemples, l'œuvre plastique des Automatistes et le théâtre de Claude Gauvreau n'existeraient peut-être pas sans le surréalisme. Arrivée sur le marché québécois avec quelques semaines de retard, comme il se doit, la dernière parution du Magazine littéraire (no double 91-92) souligne ces cinquante années de surréalisme, en prenant soin toutefois de rappeler les principaux événements qui ont précédé et rendu possible la publication du Manifeste et l'organisation officielle du plus im-

portant mouvement littéraire de l'entre-deux guerres.

Le surréalisme, en fait, a commencé de prendre forme dès 1916 lors de la rencontre d'André Breton et de Jacques Vaché, la rencontre de Breton et d'Apollinaire, ainsi que la fondation à Zurich du groupe Dada, animé par Tristan Tzara.

En 1918, Breton et Aragon découvrent "Les chants de Maldoror" de Lautréamont, au moment où Apollinaire meurt au front, à la veille de l'armistice. Eluard rencontre à son tour Breton. Pierre Reverdy commence à s'imposer. Après la guerre, Jacques Vaché se suicide. Breton publie Lautréamont. Tzara arrive à Paris.

Marcel Duchamp désacralise La Joconde en lui ajoutant des moustaches. Breton et Soupault découvrent les possibilités de l'écriture automatique. En 1920, Tzara publie "23 manifestes Dada". Mais deux ans plus tard, il rompt avec Breton, alors que Baron, Crevel, Limbour, Vitrac, etc. se joignent aux surréalistes. En 1923, Marcel Duchamp, alors à New York, renonce à achever le "grand verre" et devient l'initiateur de l'anti-art.

Mais c'est en 1924 que le mouvement surréaliste démarre véritablement. Trois ans plus tard, le développement spectaculaire et désordonné du surréalisme s'accompagne de départs fracassants (comme celui d'Antonin Artaud en 1927), d'excommunications, de diffamations... et de quelques suicides, dont celui de Crevel en 1935.

Malgré les divisions, le surréalisme exerce une influence déterminante non seulement en littérature mais au cinéma (Bunuel réalise "L'Age d'or" en 1930), au théâtre et en politique. La seconde guerre mondiale provoque la dispersion du groupe aux quatre coins du monde. Breton séjourne en Gaspésie en 1944 et il y écrit "Arcane 17". C'est durant la guerre que se nouent des contacts étroits entre Breton et certains membres du groupe québécois des Automatistes. "Le refus global" sera publié en 1948.

André Breton meurt en 1966, mais le

"surréalisme historique" lui survit jusqu'en 1969-1970. Dans sa chronologie du surréalisme, le Magazine littéraire affirme que le "surréalisme historique" est bel et bien mort. Mais le surréalisme, lui, survit quand même, comme il a commencé d'exister avant Breton, Aragon, Vaché et les autres. Rimbaud, Lautréamont, Jarry et Apollinaire, pour ne nommer qu'eux, font que le surréalisme n'a pas cinquante mais plutôt cent ans. La naissance du surréalisme ou du modernisme en littérature a coïncidé avec la Commune de Paris (1871). Si en peinture, le surréalisme semble avoir plafonné, il n'en est pas de même au cinéma et en littérature. Les situationnistes ont claironné trop vite l'échec du surréalisme, dont ils ont voulu à tout prix faire une "organisation révolutionnaire" du même type que le communisme. Mais le surréalisme est plus qu'une organisation: il est essentiellement un courant de fond, à la fois littéraire, pictural et cinématographique, qui part de Rimbaud et de la Commune, affirme encore aujourd'hui le langage de la révolte, de l'insoumission, de la nécessité viscérale de changer la vie et de remettre le monde à l'endroit. Le surréalisme ne pourra mourir que le jour où ses objectifs auront été clairement dépassés et le monde radicalement transformé. Peut-être le groupe de Breton a-t-il échoué au plan de l'entreprise idéologique, systématique et politique. Mais le surréalisme ne

se laisse pas enfermer dans cet échec pas plus que les idées révolutionnaires ont cessé de demeurer vivants lorsque les troupes franquistes ont assassiné la république espagnole ou lorsque les fascistes allemands ont tué Rosa Luxembourg.

Il y a trente ans cette année, Breton écrivait au Québec "Arcane 17". A la même époque se formait le groupe des Automatistes dont l'oeuvre la plus achevée, et encore malheureusement très méconnue, demeure celle de Claude Gauvreau. Le Magazine littéraire a raison de rappeler l'histoire du surréalisme et nous ne devons jamais rater une occasion, ici au Québec, de nous rappeler la nôtre. Mais il faut le faire pour continuer ce que d'autres ont commencé plutôt que pour sonner trop vite le glas d'un mouvement et d'un esprit dont nous avons grand besoin aujourd'hui, autant qu'en 1924 ou en 1871. Il y a encore tout à faire pour abattre les "murailles de l'obscurantisme" et délivrer le monde de tout ce qui entretient dans "le sable noir de la résignation, l'amour, le besoin qui fait la vie et fait que la vie accepte d'avoir été faite" (René Crevel).

Outre la chronologie du mouvement surréaliste et les notes biographiques de ses nombreux animateurs, ce numéro du Magazine littéraire contient deux excellents études sur René Crevel et sur Marcel Duchamp. Un rappel qui fait du bien.

Le service des nouvelles de CBF-690 voit loin et en profondeur. Toutes les facettes de l'actualité, par la voix de correspondants sur place, des documents sonores authentiques, des analyses et des synthèses. Qui dit mieux, sur les ondes montréalaises? CBF-690 connaît toutes les nouvelles et prend le temps de vous les faire connaître à longueur de jour, mais principalement à...

8h00	Le monde ce matin
12h00	Le monde maintenant
18h00	De tous les points du monde
22h00	Le monde ce soir

CBF-690

télévision

CBFT 12

9.10	Ouverture et horaire
9.15	Les Oraisons
9.30	Les 100 tours de Centour
9.45	En mouvement
10.00	Minute moutoute
10.15	Saturnin
10.30	Personnalité féminine
11.00	Les recettes de Juliette
11.30	Au pays de l'arc-en-ciel
12.00	Le Prince Saphir
12.30	Les Coqueluches
1.30	Téléjournal
1.35	Femme d'aujourd'hui
2.30	"Zazie dans le métro" (comédie - Français)
4.00	Bobino
4.30	Nic et Péc
5.00	Daniel Boone
6.00	Prince noir
6.30	Actualités 24
7.30	La p'tite semaine
8.00	Sprint
8.30	Vedettes en direct
9.00	Claude Dubois
9.30	Rue des péignons
9.30	Le 60
10.30	Téléjournal
10.45	Nouvelles du métro
11.00	Appelle-moi Lisa
12.00	"Le trefle rouge" (policier - Franco-Italien 1965)
1.30	Téléjournal

CFTM 10

7.40	Horaires Bienvenue
8.45	Bonjour Montréal
8.45	Les bouts d'chou
9.15	36-24-36
9.30	Pour vous médiamas
11.00	Personnalités
11.30	La famille Stone
12.00	Les p'tits bonhommes
12.30	Les tamants
1.30	Au jour le jour
2.30	"L'engagement" (mélodrame - Italien)
4.00	Patofville
4.30	Jimmy
5.00	O'Hara
6.00	Parle, parle, juste, jase
7.00	Le 18 sous informe
7.30	Hawaii 5-0
8.30	Symphorien
9.00	L'aventurier
9.30	Mammi
10.30	Les nouvelles
11.00	La couleur du temps
11.15	"La caraque blonde" (aventures)
12.45	Le 10 sous informe

CBMT 6

8.30	Mon ami
8.45	Friendly giant
9.00	UK Magazine
9.30	Quebec school telecast
10.00	Camera twelve
10.30	Mr. Dressup
11.00	Sesame street
12.00	Edward Glover
12.30	hunchon date
1.00	Ben Casey
2.00	Coronation Street
2.30	Edge of night

CFCF 12

6.00	University of the air
6.30	Ed Allen
7.30	Canada A.M.
8.30	Romper Room
9.00	Yoga
9.30	The Community
10.00	Pay cards
10.30	McGowan and Co
11.00	Definition
11.30	The art of cooking
12.00	The Flintstones
12.30	"Murder once removed" (drame - 1971)
2.30	Somerset
3.00	Another world
3.30	What's the good word
4.00	He knows she knows
4.30	The Flintstones
5.00	Truth or Consequences
5.30	It's your move
6.00	Pulse
7.00	Headline hunters
7.30	A communiquer
8.00	Marcus Welby, M.D.
9.00	Harry-4
11.00	The CTV National news
11.30	Pulse
12.00	"The hunchback of Notre Dame" (drame - 1939)

théâtre

CASANOVAS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O 844-8061, relève LE PATRIOTE: 1475 Ste-Catherine, E. 523-1131, Jean-Guy Moreau, du lundi au vendredi, 21h, Sam. 20h - 22h, Dim. 20h. LE PATRIOTE EN HAUT: Relâche lundi et mardi. REVUE THEATRE: 1858 Maisonneuve, 937-2733 "No place to be somebody" de C. Gordon, du mardi au Sam. 21h. RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "Le deuil sied à Electre" d'Eugène O'Neill du mardi au samedi, 20h et dimanche 19h. NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury, 866-1964 "A toi pour toujours, la Marie-Lou" de M. Tremblay - (théâtre irrégulier)

cinéma

ANJOU: 7817 boul. des Galeries d'Anjou 352-5960 "A coup de marmite" 9.30, "La main de fer" 7.30.	ARYL: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "Journal intime d'une nymphomane" 1.25, 4.45, 8.05 et "Club privé" 2.50, 6.10, 9.30.	ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nixon 935-4246 "Airport 75" 1.00, 3.00, 5.10, 7.15, 9.30.	ATWATER 11: Niveau métro Alexis Nixon 931-3313 "The sting" 7.30, 9.30.	AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-5313 "The sting" 7.30, 9.30.	AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Why rock the boat" 12.50, 2.50, 4.50, 6.55, 9.05.	BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1832 "Pleasures of a Woman" 12.00, 3.10, 6.00, 8.50 "Keep it up" 1.30, 4.30, 7.10, 10.00.	BERRI: 1280 Berri 878-2424 "Emmanuelle" 12.00, 1.45, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, 11.30.	BJOU: 5030 Papineau 527-9121 "Carrosses à domicile" 1.25, 4.20, 7.20, 10.10 "La de-veresse" 12.10, 3.05, 6.00, 9.00.	CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.50, 10.10 et "La revanche des coolies" 2.25, 5.25, 8.30.	CHAMPAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "L'Arnaque" 1.30, 5.30, 9.30 "Sentimentalement vôtre" 12.00, 3.50, 7.50.	CHRYSLER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.	CINEMA 5901: 855 Decarie 277-2001 "L'attente des femmes" 7.00, "Un été avec Monika" 9.30.	CINEMA 5: 5550 Sherbrooke, 469-3559 "Salon rouge" "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30. (Salon bleu) "Lacombe Lucien" 7.30, 9.30.	CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2928 "Les beaux dimanches" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	CINEMA 7e ART: 3100 Bélanger E. 722-9292 "Le vovou" 9.35, "Midnight cowboy" 7.30.	CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7285 "Gambler" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210, "Ma-dia" 7.30, 9.30.	D'ARPHIN: (Renoir): 2296 Beaubien 721-6060 "Toute une vie" 7.00, 9.30 et "Le Magicien" 7.30, 9.30.	ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-8177 "Le puccin se déchaîne" 12.30, 3.30, 6.30, 9.35. "Allons enlever la robe" 2.00, 5.05, 8.05.	ELYSEE: 25 Milton 843-6020 (Salle Renai) "La montagne sacrée" 7.15, 9.30 et (Salle Elisstein): "Montreal Main" 7.15, 9.30.	FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600 "La combe Lucien" 7.30, 9.30.	FLEUR DE LYS: 868 Ste-Catherine E. 288-3303 "Les beaux dimanches" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30.	KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-2777 "Three Musketeers" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.	LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 886-8851 "Longest Yard" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00.	MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-1274 "Les beaux dimanches" 7.30, 9.30.	MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Un silencieux au bout du canon" 8.00, "La ceinture noire" 6.25, 9.50.	MONKLAND: 5804 Monkland 494-3579 "American Graffiti" 2.30, 6.10, 9.45 et "Jesus Christ super star" 12.40, 4.15, 8.00.	OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4146 "La classe ouvrière va au paradis" 7.00, "Jetons les livres et sortons dans la rue" 9.30.	PALACE: 698 Ste-Catherine O. 896-6991 "Returns of the dragon" 12.55, 3.05, 5.10, 7.25, 9.35.	PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6833 "Les deux pieds dans la même bottine" 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.	PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La maison des dames" 1.20, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40.	PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-6555 "A touch of class" 6.15, 9.40, "Carnal knowledge" 8.00.	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma): 577 Dufferin O. 866-2644 "Child under a leaf" 1.30, 3.10, 4.50, 6.30, 8.10, 9.50.	PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577 Dufferin O. 866-2644 "Chinatown" 1.40, 4.10, 6.40, 9.10.	PLAZA: 6395 St-Hubert, 274-6155, "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.50, 10.10, et "La revanche des coolies" 3.05, 5.15, 8.30.	PUSNYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Love Fear 1.40, 4.25, 7.10, 9.50, "Indian Raid, indian made" 12.00, 2.50, 5.35, 8.20.	SANT-DENIS: 1594 rue Saint-Denis 849-4211 "La petite Aurore l'enfant martyre" 2.40, 6.20, 10.00, "Mama Dolores" 1.00, 4.25, 8.15.	SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Doctor Zhivago" 12.45, 4.30, 8.15.	SNOWDON: 3225 Decarie 462-1222 "Kazakhstan" 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.00.	VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Tamarind seed" 1.30, 4.00, 6.35, 9.05.	VENDOME: Place Victoria 868-1451 "The best of the second New York erotic film festival" 12.30, 2.15, 4.55, 7.45, 9.25.	VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Les deux pieds dans la même bottine" 8.00.	VERSAILLES: (Salle bleu) 7628 Sherbrooke E. 352-4020 "La pomme, la queue et les pépins" 7.30, 9.30.	VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Les ordres" 7.00, 9.00.	WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 831-2477 "That's entertainment" 2.00, 4.30, 6.45, 9.10.	YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Juggernaut" 1.00, 3.05, 5.10, 7.10, 9.15.
--	---	--	--	---	--	---	---	--	--	---	--	---	---	--	---	--	---	--	---	--	--	---	--	--	--	--	--	---	---	--	--	---	---	--	--	---	---	---	---	---	--	--	--	---	--	---	---

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal, Au pupitre F.P. Decker, Beethoven: 20h30. THEATRE MAISONNEUVE: Hugues Aufray - 20h30. THEATRE PORT-ROYAL: "Un tramway nommé Desir" de T. Williams - 20h30.

André Langevin dénonce l'attitude méprisante des éditeurs français

Dans une déclaration écrite remise à la presse hier et destinée à faire le point sur la course au prix Goncourt, à laquelle son nom est associé depuis quelques semaines, le romancier québécois André Langevin dénonce avec virulence "l'attitude de supériorité, méprisante et blessante" des éditeurs français vis-à-vis des éditeurs québécois, des auteurs d'ici et des critiques qui accueillent leur production avec sympathie.

La dénonciation d'André Langevin repose sur un incident qui, d'après nos informations, ne constitue pas un précédent. Les faits, tels que relatés par André Langevin, sont les suivants: bien avant la course au prix Goncourt, l'éditeur de Langevin, M. Pierre Tisseyre, a négocié aux Editions du Seuil, de Paris, la publication éventuelle du dernier roman d'André Langevin, "Une chaîne dans le parc", édité à Montréal au Cercle du livre de France. Un rapport de lecture a été fait par l'écrivain Jean Cayrol, membre du co-

mité de lecture du Seuil et également membre de l'Académie Goncourt. Ce rapport, entériné par le directeur des Editions du Seuil, recommandait la publication du roman de Langevin, mais "à condition de faire des coupures et des changements de structure dans l'oeuvre déjà publiée, chose, affirme Langevin, qui est absolument inconcevable et qui ne se fait nulle part".

Le Seuil aurait demandé ces coupures et ces changements pour que l'ouvrage de Langevin "corresponde mieux à la sensibilité française". "On n'imagine même pas, déclare Langevin, un éditeur français demandant des modifications à une oeuvre russe ou américaine, parce qu'elle ne correspondrait pas à la sensibilité française." Pourquoi le demander lorsqu'il s'agit d'une oeuvre québécoise?

Bref, ce que Langevin dénonce, c'est une forme d'impérialisme qui voudrait transformer les romans québécois en des

romans "français-de-France" et qui nie aux écrivains québécois leur propre originalité.

Quant au prix Goncourt, Langevin affirme que M. Armand Lanoux a confirmé à la fois à M. Roger Lemelin, membre québécois de l'Académie Goncourt, à M. Pierre Tisseyre, directeur du Cercle du livre de France, que le fait qu'un roman n'ait pas été d'abord publié en France ne constituait pas un obstacle à l'obtention du prix Goncourt. Le secrétaire de l'Académie Goncourt aurait donné cette assurance il y a trois semaines à MM. Lemelin et Tisseyre, et l'ambassade du Canada à Paris aurait alors fait parvenir dix exemplaires du dernier roman de Langevin à l'Académie. Toutefois, M. Lanoux aurait déclaré à M. Tisseyre que, "de toutes façons, quelle que soit la valeur de l'oeuvre (de Langevin), le prix Goncourt doit cette année couronner un Français, parce qu'il a été accordé à un Suisse l'an dernier".

EN BREF...

JOHNNY BENCH, l'as-receveur des Reds de Cincinnati, sera dans la métropole en fin de semaine. Il sera le confèrencier lors du banquet annuel des champions organisé par le Club des amis du baseball, dont le président est Leo Rivest. La réunion aura lieu dimanche soir à l'hôtel Bonaventure. On y honorerà, entre autres, trois pionniers du baseball junior au Québec, Drete Bellini, Pete Sicuro et Paul Martin, sans oublier Willie Davis, "le joueur de l'année" chez les Expos.

MOHAMED ALI a prédit, hier, qu'il battra George Foreman, champion du monde des poids lourds, avant la limite mercredi de la semaine prochaine à Kinshasa, Zaïre. "Je ne veux pas prédire la ronde de ma victoire mais le match n'ira pas jusqu'à la limite", a déclaré Ali au cours d'une conférence de presse télévisée en direct à New York via satellite depuis Kinshasa.

LOU BROCK, Johnny Bench et Rod Carew ont facilement été choisis membres de l'équipe d'as de la Presse Associée, hier. Brock a été nommé au champ extérieur aux côtés de Reggie Jackson et Jeff Burroughs. Il a récolté 290 votes comparativement à 218 pour Jackson et 194 pour Burroughs. Le receveur Bench est celui qui a reculé le plus de votes, 384. Le deuxième receveur nommé, Manny Sanguin, n'a reçu que 10 votes. Carew, qui a maintenu une moyenne de .364 avec Minnesota durant la dernière saison de baseball, a amassé 306 votes comparativement à 63 pour son plus proche rival au poste de 2e but, Joe Morgan. Les autres joueurs choisis sur cette équipe d'as représentant les deux ligues majeures sont Steve Garvey (273 votes contre 76 pour Dick Allen) au 1er but; Dave Concepcion (173 comparativement à 133 pour Bert Campaneris) à l'arrêt-court; Mike Schmidt (247 contre 52 pour Brooks Robinson) au 3e but; et Mike Cuellar, gaucher, et Ferguson Jenkins, droitier, chez les lanceurs.

JOHN NEWCOMBE, qui vient de remporter à Melbourne son troisième tournoi consécutif, progresse dans le classement du Grand Prix de la Fédération internationale de tennis sur sa zone (FILT). Il a maintenant de fortes chances de se retrouver parmi les 8 premiers du Grand Prix qui participent au tournoi des Maîtres en fin d'année. Voici le classement à date: 1-Jimmy Connors, 558 points; 2-Guillermo Vilas, 531; 3-Bjorn Borg, 494; 4-Manuel Orantes, 448; 5-Stan Smith, 416; 6-Ilie Nastase, 398; 7-Harold Solomon, 322; 8-Roscoe Tanner, 303; 9-Raul Ramirez, 298; 10-Onny Parun, 295; 11-Newcombe, 264; 12-Alex Metreveli, 254; 13-Marty Riessen, 250; 14-Ken Rosewall, 235; et 15-Arthur Ashe, 230.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Montreal Blue Print Incorporated
Avis d'abandon de Charte
Avis est ici donné que cette compagnie, incorporée par Lettres Patentes du Québec en date du 28 mars 1947, a demandé l'abandon de sa Charte suivant la loi.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 août 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CAPITOL SALES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11ème jour d'octobre 1974, sous le numéro 2556036.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 1er octobre, 1974, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à COMMERCIAL ORGANICS LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 8e jour d'octobre 1974, sous le numéro 2555082.

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 octobre, 1974, à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à DAVID CAMPBELL ASSOCIATES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 4e jour d'octobre 1974, sous le numéro 2554300.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 18 septembre 1974 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Adanac Shipping Inc. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 25 septembre, 1974 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, P.Q., sous le numéro 2551-958.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 9 juillet, 1974 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de immeuble de Plour Inc. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce fut enregistré le 13 juillet, 1974 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, P.Q., sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre 1974, sous le numéro 2555-184.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

Avis publics

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

AVIS
Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 17 octobre, 1974, sous le numéro 2555-130.

Concordia Construction
Incorporée
Agent pour DTP
PROGRAMME FÉDÉRAL DE LOGEMENT
PHASE III - HULL
SOUSSION POUR GRUES MOBILES
CONTRAT NO 78100/628
Les soumissions cachetées doivent être adressées à:
Concordia Construction Inc.
135, rue Principale,
Hull, P.Q.
et inscrites comme suit:
Soumissions pour Grues Mobiles,
Programme Fédéral de Logement,
Phase III, Hull, P.Q.
Les soumissions seront acceptées mardi, 5 novembre 1974, jusqu'à 3.00 p.m. heure standard de l'est, à l'adresse au-dessus.
Le documents relatifs à la soumission peuvent être obtenus au Bureau Central des Constructeurs à Ottawa, Hull, Montréal, Toronto et Québec.
Pour être acceptée, chaque soumission doit être présentée sur la formule fournie avec les documents relatifs à la soumission.
La plus basse soumission ou toute autre ne sera pas nécessairement acceptée.

Société de développement de la Baie James
CONCASSAGE DE PIERRE SERVANT DE LIANT POUR

aux 4 coins du monde

Décès d'un ex-président d'Haïti

PORT AU PRINCE (AFP) — M. Elie Lescot, ancien président de la République d'Haïti de 1941 à 1946, est mort dimanche matin à Port-au-Prince à l'âge de 91 ans. Issu de la bourgeoisie haïtienne traditionnelle, Elie Lescot avait été élu président de la république pour cinq ans en avril 1941. Ami personnel du président Franklin D. Roosevelt, il avait rangé son pays aux côtés des États-Unis en déclarant la guerre, fin 1941, au Japon, à l'Allemagne et à l'Italie. En 1942, cédant aux instances du clergé catholique français, le président Lescot cautionne une "campagne antiperstitieuse" contre la religion vaudou à la suite de laquelle des pièces d'une valeur ethnologique mondiale sont détruites. Cette initiative va dresser contre lui les intellectuels et activer l'hostilité des élites noires qui se pressent à la porte du pouvoir politique. En janvier 1946, Elie Lescot doit démissionner à la suite d'une grève d'étudiants qui se transforme en mouvement d'opposition politique organisée, au sein duquel ne sont pas absentes les influences étrangères.

Jamais deux sans trois

DUBLIN (AFP) — Un accident de chemin de fer qui s'est produit hier matin à Gormanstown (comté de Meath), à une trentaine de kilomètres au nord de Dublin, a fait deux morts et onze blessés, dont un grièvement atteint. Un porte-parole des chemins de fer irlandais a indiqué que l'accident a été provoqué par un train à l'arrêt, qui s'est brusquement mis en marche dans une gare de Dublin. Malgré les efforts des cheminots, il a été impossible de détourner le convoi vide sur une voie secondaire et il a déraillé en gare de Gormanstown, entrant en collision avec un autre train, également vide, à l'exception du conducteur, qui venait en sens opposé. C'est alors qu'un troisième train, transportant à Dublin une soixantaine de passagers en provenance de la ville-frontière de Dundalk, a percuté l'enchevêtrement de wagons qui bloquaient la voie. Les victimes se trouvaient toutes dans ce dernier train.

Un malade tue son médecin

GIESSEN (Rhenanie-Westphalie) (AFP) — Le directeur de la clinique neurologique de l'université de Giessen, le professeur Friedrich Erbsloeh (56 ans) a été tué hier de cinq coups de pistolet par la mère d'un de ses malades. Selon le porte-parole de la Sûreté de Giessen, cette femme âgée de 45 ans s'était présentée hier matin au cabinet du professeur pour demander une autorisation de sortie pour son fils. Lorsque le médecin lui répondit qu'après deux ans et demi de traitement, il ne pouvait encore prendre une telle responsabilité, la mère tira un pistolet de son sac à main et ouvrit le feu à cinq reprises sur le chef de clinique. Atteint de trois balles, celui-ci s'écroula mortellement blessé. Né en 1918, le professeur Erbsloeh était l'un des plus éminents neurologues de la RFA.

Souris moins chauves

MOSCOU (AP) — Des chercheurs soviétiques font pousser actuellement des poils très longs sur les souris avec un produit à base de silicone qui pourrait être utilisé pour les humains, rapporte lundi le journal "Industrie socialiste". Des expériences ont lieu sur des humains et les résultats sont prometteurs. Dans un article intitulé "Faiseur de miracle, à la limite du fantastique", le journal précise que les recherches se poursuivent à l'Institut de chimie organique d'Irkoutsk, en Sibérie. Selon "Industrie socialiste", les poils des souris, traités au "Mival", sont devenus si longs que l'on pouvait en faire des nattes.

Les chercheurs Mikhail Voronkof et Valery Dyakov ont constaté que la croissance des cheveux, des poils et des ongles chez les humains et la croissance des plumes, des cornes et des sabots chez les animaux dépend de la teneur en silicone.

Une vache de cuite!

VERDUN (AFP) — Un éleveur de la Meuse, dans l'est de la France, a trouvé dimanche matin quatorze de ses vaches gisant ivres mortes dans leur pâturage au lieu-dit "Les vignes". Les bovins, en stabulation libre, avaient mangé une importante quantité de prunes fermentées tombées des arbres à la suite des tempêtes qui se sont abattues sur la région. Le vétérinaire a prescrit une diète de quarante-huit heures aux patientes.

Le document du synode est prêt

CITE DU VATICAN (AFP) — Le document final du 4ème synode des évêques, qui se tient à Rome depuis le 27 septembre dernier sur le thème "L'évangélisation dans le monde, aujourd'hui", est prêt. Un porte-parole officiel l'a déclaré hier matin à la Presse.

Ce document, synthèse difficile du rapport pastoral (assez ouvert aux problèmes du monde) rédigé par le père indien Simon Amalorpavadass et du rapport théologique, (plutôt "conservateur") mis en forme par le jésuite italien Domenico Grasso, sera présenté ce matin aux pères synodaux, qui disposeront de cinq jours pour le discuter et, éventuellement, l'amender.

Mgr John Raphaël Quinn, archevêque d'Oklaoma, l'analysera en fin de matinée pour la presse.

On ignore pour le moment si ce document se présente sous la forme de "recommandations" au pape, ou s'il se contente de faire le bilan des différents points de vues qui ont été exprimés, tant en séance plénière, que dans les douze "circuli minores" (commissions).

Selon des rumeurs, non confirmées, le synode pourrait être appelé à se prononcer également sur l'opportunité d'adopter une sorte "d'appel au peuple de Dieu" au sujet de l'évangélisation. Cet appel serait déjà rédigé mais n'aurait pas encore reçu l'assentiment du pape.

Samedi, fête de la famille

Samedi, 26 octobre, une date à encadrer sur le calendrier des activités familiales. Ce sera, partout à travers le Québec, la fête de la famille.

Pas une fête commerciale, qu'on se rassure. Mais une fête qui sera, en même temps qu'une occasion de se rencontrer, un temps de réflexion, d'échanges et de témoignages. Cette superfête organisée par la Fédération des Unions de familles a également pour but de faire connaître les ressources susceptibles de venir en aide à la famille.

Des activités de différents types sont prévues un peu partout au Québec: pique-niques et promenades en forêt, grandes soirées bavaroises, bricolage, foires annuelles et ventes de vêtements et articles de sport, colloques sur le logement, soirées créatives, etc.

À Montréal, il y aura une journée provinciale de réflexion pour les responsables diocésains du mouvement Couple et familles FND, en prévision du congrès 1975; il y aura également rencontre pour l'équipe du bureau des administrateurs du Service d'orientation des foyers. La Fédération de la famille de Québec participera à la semaine de la famille tenue dans la région de Thetford-Mines.



Carrières et Professions

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE
Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211 St-Sacrement
Montréal - Tel. 844-3361
Compétence:
Bernard Lutz

AVOCAT

Étude légale réputée à Montréal recherche un avocat bilingue possédant de 3 à 7 ans d'expérience pour l'expansion de sa division d'assurance générale et particulièrement le droit aérien. Une expérience sérieuse dans le domaine du litige est indispensable. L'étude offre aux candidats dynamiques une occasion excellente de faire une carrière fructueuse dans une atmosphère des plus agréables. Un salaire généreux sera fixé en fonction de l'expérience et des qualifications, avec possibilités excellentes d'avancement.

Prière de soumettre, en toute confiance, un résumé complet de la formation et de l'expérience ainsi que les conditions désirées à:

Dossier 2414
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

L'avenir se planifie chez United Aircraft

United Aircraft du Canada est à l'avant-garde de la technologie des turbines à gaz. Cette réputation internationale, nous la devons à nos succès répétés dans la construction et le perfectionnement des moteurs, à nos capacités en recherche et développement et à notre habileté à recruter les esprits les plus brillants, à tous les niveaux et dans tous les secteurs de notre organisation: génie, production, administration et finance.

Aujourd'hui, nous sommes à la recherche de gens doués que le défi stimule. Des gens qui pourront se développer avec nous, tout en nous aidant à garder notre position de leader dans le monde excitant de demain.

Si vous êtes de ceux-là, nous sommes prêts à vous donner toutes les chances et tout l'encouragement que vous méritez. Avec un salaire et des bénéfices que peu de compagnies peuvent vous accorder.

DANS LES SERVICES FINANCIERS

Comptable: comptable agréé avec expérience en gestion financière. Capable d'assumer des responsabilités supérieures.

Évaluateur d'état financier: MBA, avec expérience dans l'évaluation de projets, pour appliquer des techniques d'analyse avancée de possibilités d'investissement.

Vérificateur comptable, fabrication: comptable agréé avec expérience à l'échelle nationale. Devra exécuter des tâches spéciales pour les cadres supérieurs. Possibilités d'avancement rapide.

Vérificateur interne: comptable agréé. Sera chargé d'études et de tâches spéciales. Personne ayant de l'initiative. Douée pour les relations interpersonnelles.

Comptables en prix de revient: RIA ou étudiants achevant leur cours. Avec expérience du milieu industriel. De préférence, avec expérience de la détermination du prix de revient des produits et des méthodes standard.

Analyste en prix de revient: étudiant de 3e ou 4e année RIA et/ou CGA, avec expérience de la vérification et de l'analyse du programme de prix de revient.

Toute demande de renseignements recevra une attention spéciale et une réponse rapide et confidentielle. Envoyez votre curriculum vitae à: Carrières dans les services financiers, United Aircraft du Canada Limitée, 1000, boul. Marie-Victorin, Longueuil, Qué.



Vous avez un avenir chez nous.

AVOCAT

Avocat bilingue, au moins 5 ans d'expérience. Compétence en droit d'assurance et droit civil en général.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Dossier 2415
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE SERVICE SOCIAL DE L'HÔPITAL (BSW - MSW)

Un hôpital universitaire de 124 lits, situé au centre-ville de Montréal, recherche pour entrée immédiate un directeur du département de service social.

- 5 ans d'expérience comme travailleur social dans un hôpital.
- Bilingue.

Salaire selon l'échelle de la province de Québec.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 2416
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

recherche des

- INFIRMIÈRE(S) AUTORISÉ(E)S

- PUÉRICULTRICES

- INFIRMIER(E)S AUXILIAIRES

Postes disponibles de jour, soir ou nuit; à temps complet ou partiel.

Services: **Obstétrique-gynécologie**
Pouponnière
Néo-natologie
Médecine et chirurgie

Orientation structurée.
Programme éducatif en soins infirmiers.

- INHALO-THÉRAPEUTES DIPLÔMÉS

- ARCHIVISTES MÉDICALES AUTORISÉES

Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à:

Hôpital Sainte-Justine,
a/s Mlle Danielle Lemire, i.a.,
Service du personnel,
3175, chemin côte Ste-Catherine,
Montréal, Qué. H3T 105
Tél.: (514) 731-4931 postes 209 et 210



UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

CHEF DU SERVICE DU CATALOGUE

La Bibliothèque de l'Université Laurentienne de Sudbury invite les candidatures au poste de chef du Service du catalogue. Le poste est vacant immédiatement.

QUALITÉS REQUISES:

Grade universitaire en bibliothéconomie et au moins cinq ans d'expérience pertinente y compris l'expérience dans l'administration du personnel.

Connaissances dans le domaine de l'automatisme
Connaissance des deux langues officielles.

Traitement selon l'expérience.

Prière de s'adresser à:

A.H. Mrozewski
Conservateur de la bibliothèque
Université Laurentienne
SUDBURY, Ontario
P3E 2C6

DIRECTEUR DES FINANCES ET DE LA COMPTABILITÉ

Hoechst du Canada Limitée, une des plus importantes compagnies chimiques et pharmaceutiques au monde, a présentement un poste de directeur des finances et de la comptabilité, à son bureau-chef de Montréal.

Relevant du Secrétaire Trésorier et supervisant une équipe de 25 personnes, le titulaire du poste sera responsable de la comptabilité générale, analyse financière, comptabilité de prix de revient, budget de la Compagnie, administration de fonds, assurance et service de paye.

Esprit innovateur, ayant de l'entregent et de l'initiative, le candidat choisi aura à son actif plusieurs années d'expérience à un niveau administratif connexe, ainsi qu'une formation académique appropriée (C.A., M.B.A., Bac. en Commerce (option comptabilité) R.I.A.), et sera bilingue.

Toute demande demeurera strictement confidentielle. S'adresser à:

Don Y. Lee
Directeur du Personnel
à
(514) 333-3783

HOECHST

Hoechst du Canada Limitée
2 4045 Côte Vertu Montréal 383, Québec

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PROVENCHER

ANNÉE SCOLAIRE 1974-1975

SERVICE DU PERSONNEL

CONCOURS AU POSTE de TRAVAILLEUR SOCIAL À LA POLYVALENTE LES SEIGNEURIES DE ST-PIERRE-LES-BECQUETS

NATURE DU TRAVAIL:

Le travailleur social, au moyen de l'approche individuelle et (ou) de groupe, vise à ce que l'élève actualise au maximum son potentiel, surtout dans ses dimensions personnelles, familiales et sociales.

Il présente les recommandations qu'il juge appropriées afin que l'élève profite le plus pleinement possible de l'expérience scolaire. Il sensibilise et anime le milieu quant à certains problèmes socio-scolaires, tel celui de l'absentéisme.

Il reçoit et analyse les demandes d'aide qui lui sont soumises, recherche et applique les solutions appropriées et, dans certains cas, réfère les élèves à des organismes spécialisés avec lesquels il collabore. Il maintient à jour le dossier de cas dont il a la responsabilité.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

EXIGENCES:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en service social.

TRAITEMENT:
Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

DATE DE FERMETURE:
Le 1er novembre 1974, à 4:00 heures p.m. précises.

PROCÉDURES:
Inscrire sur l'enveloppe "Concours au poste de Travailleur Social à la Polyvalente Les Seigneuries de St-Pierre-les-Becquets."
Toute candidature écrite, incluant le curriculum vitae doit parvenir, au plus tard, à la date et à l'heure ci-avant mentionnées à:

M. Georges Turcotte
Directeur du personnel
C.S.R.P.
497, rue Mgr Bruneau
Nicolet, Qué.



UNIVERSITÉ D'OTTAWA UNIVERSITY OF OTTAWA

DIRECTEUR IV

BIBLIOTHÈQUE DE DROIT

Responsabilités:

- Voit au bon fonctionnement de la bibliothèque de la faculté de droit
- La faculté de droit comporte les 2 sections:
 - Droit civil et Droit commun
 - Collection de 80.000 volumes
 - Dessert plus de 700 étudiants
 - Locaux tout neufs dans le nouvel édifice Fauteux
 - La bibliothèque comporte 6 départements
- Relève du bibliothécaire-en-chef de l'Université.

Compétences:

- B.L.S. ou M.L.S. ou l'équivalent
- Être bilingue (français et anglais)
- Plusieurs années d'expérience de Bibliothécaire dont quelques-unes dans une bibliothèque de droit
- Aptitudes administratives
- Excellents avantages sociaux

Salaire:
\$13,615 — \$20,215

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. J.-G. Bourbonnais
Chef, embauchage
110, rue Wilbrod
Ottawa K1N 6N5

N.B. Une attention spéciale sera donnée à un candidat qui possède rait en plus, un diplôme en droit, que ce soit en droit civil ou en common law ou dans les deux disciplines.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chaque
- L'heure de l'annonce est réglée pour le lundi matin

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soumise immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le poste
- L'heure de l'annonce est réglée pour le lundi matin
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Volley-ball

Le Japon et les pays de l'Est en finale

MEXICO (AFP) — L'Europe orientale et l'Asie, celle-ci représentée seulement par le Japon, vont se disputer, à partir de demain, le titre de champion du monde 1974 de volley-ball masculin. La poule finale, formée dimanche à l'issue des demi-finales, comprend, outre les Japonais, les équipes de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, de l'URSS et de la Roumanie.

Le Canada ne s'est classé que dans la quatrième et dernière poule, laquelle sera jouée à Guadalajara et décidera des 19e aux 24e places. L'équipe canadienne rivalisera avec le Venezuela, la République Dominicaine, Porto Rico, l'Italie et le Panama. Chez les femmes, le Canada a fait mieux et jouera dans la poule no 2 devant décider des 7e aux 12e places. Les Canadiennes rivaliseront, à Monterey, avec le Mexique, le Pérou, Cuba, les Etats-Unis et la Pologne.

LES GLOBETROTTERS de Harlem, as incontestables du ballon-paquet et dont le spectacle est célèbre de par le monde depuis près d'un demi-siècle, seront de retour au Forum de Montréal, avec les Generals de Washington, vendredi soir le 15 novembre prochain.

football

Ligue Canadienne

	t	c	p	a	pts
Saskatchewan 24, C.-B. 21					
Edmonton 17, Winnipeg 10					
Montréal 28, Ottawa 0					
Calgary 21, Toronto 18					

Section Ouest

	t	c	p	a	pts
Cutler, E	0	26	33	9	134
Macmillan, B.C.	0	28	16	16	92
Berg, S	0	33	14	2	77
McKee, W	0	17	13	11	67
Harris, B.C.	11	0	0	0	66
McFall, C	0	12	13	2	53
Harrell, E	8	0	0	0	48
Eley, B.C.	8	0	0	0	48
Scott, W	6	0	0	0	36
Thompson, S	6	0	0	0	36

Ligue Nationale

	t	c	p	a	pts
N.-Orléans 13, Atlanta 3					
Washington 24, Giants NY 3					
Dallas 31, Philadelphie 24					
Baltimore 35, Jets NY 20					
Pittsburgh 20, Cleveland 16					
Washington 24, Giants NY 3					
St-Louis 31, Houston 27					
Detroit 20, Minnesota 16					
Denver 27, San Diego 7					
San Francisco 14					
Miami 9, Kansas City 3					
Oakland 30, Cincinnati 27					
Hier soir					
Green Bay à Chicago					

Les compteurs

	t	c	p	a	pts
Sunter, H	0	18	33	11	128
Organ, O	0	17	34	7	128
Andrusyshyn, T	10	18	27	15	115
Sweet, M	0	29	22	5	100
Rodgers, M	11	0	0	0	66
Nixon, O	7	0	0	0	42
Dalla Riva, M	6	0	0	0	36
Muller, T	5	0	0	0	30
Fleming, H	5	0	0	0	30
Jones, M	5	0	0	0	30

LIGUE CANADIENNE

	p	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	14	8	4	2	310	234	18
OTTAWA	15	7	8	0	241	244	14
HAMILTON	14	6	8	0	242	270	12
TORONTO	14	5	8	1	238	277	11

LIGUE NATIONALE

	p	g	p	n	pp	pc	moy.
N.-ANGLETERRE	6	5	1	0	176	91	833
BUFFALO	6	5	1	0	137	105	833
MIAMI	6	4	2	0	123	111	867
JET de N.Y.	6	1	5	0	88	141	167
BALTIMORE	6	1	5	0	75	169	167

Division Nationale

	p	g	p	n	pp	pc	moy.
ST-LOUIS	6	6	0	0	149	84	1.000
PHILADELPHIE	6	4	2	0	118	72	867
WASHINGTON	6	4	2	0	114	78	867
DALLAS	6	2	4	0	120	105	333
GIANTS de N.Y.	6	1	5	0	61	120	167

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Joliette et Repentigny
Excellentes routes disponibles
844-3361

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES
MEUBLES DE BUREAU
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC **270-1141**
LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR
Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE Marion, Robic & Robic ci-devant Marion & Marion **2100, rue DRUMMOND Montréal 107 288-2152**
721-9630 ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN **JEAN K. MALOUF INC.** entretien industriel - commercial résidentiel Plus de 25 ans d'expérience Bureau **6305, 25e Ave, Rosemont Montréal**

ACHATS

ACHETERAIS anciens meubles toulous sortis; salle à manger, chambre, salon, porcelaine, bijoux, petit piano. Tél: 374-1224. 23-11-74

AMEUBLEMENTS A VENDRE

PARTICULIER cause départ vend salle à manger Victorien en noyer massif, très belles pièces anciennes, 9 morceaux. \$650. Tél: 849-0891. 24-10-74

VENDONS CONTENU D'APPARTEMENT

incluant, causeuse, lazy-boy, table à café, tables de bout, lampes, porcelaine et autre. Bas prix, tapis, etc. De 10:00 A.M. à 9:00 P.M. 4530 Côte-des-Neiges, app. 2105 23-10-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons

Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES A VENDRE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais virés effectués. 22-11-74

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

APPARTEMENTS A LOUER

BARCLAY: 2 1/2, non meublé, à sous-louer, libre 1er novembre. \$97.00. Tél.: 739-0803 23-10-74

4 1/2, chauffé, très propre, secteur Sa-

labery. \$140. Disponible 1er novembre. Tapis mur à mur à disposer. Tél: 332-9059 ou 1-227-2773 23-10-74

CENTRE-VILLE: Gratte-ciel, grand 1

1/2, près métro, piscine, \$128, électricité comprise. Immédiate. Tél: 842-5818. J.N.O.

APPARTEMENTS DEMANDÉS

CHERCHONS appartement ou logement de 5 1/2 ou 6 pièces, dans Ouestmont, Côte-des-Neiges, pour janvier ou février. Tél: 679-0475. 23-10-74

AUTOS A VENDRE

DODGE Monaco Brougham, 1974, 9,217 milles. Prix: \$4,700. Tél: 766-3707 23-10-74

FORT CHAMBLY AUTO INC., 2575

Bourgeois, Chamblay, vente de liquidation Fiat, modèles en stock au prix coûtant. Tél: 658-6623 1-11-74

AUTOS A VENDRE

CAPRI, 1973, parfaite condition. Appelez 521-0091 à Ottawa après 5 p.m. 25-10-74

FORT CHAMBLY AUTO INC., 2575

Bourgeois, Chamblay, dépôt de Volvo. Vente-Service. Voyez le seul concessionnaire sans vendeur au Canada. Transigez directement avec les patrons. Tél: 658-6623 1-11-74

CITROEN SM, 1972, vitesses manuelles,

air climatisé, \$7,450. Acheteurs sérieux seulement. Visible sur rendez-vous. Téléphonez entre 9 et 4 p.m. à Mme P. Laliberté, 1-800-463-2848, sans frais d'appel ou 529-4521 Québec. 31-10-74

CHALET A LOUER

ST-ELIE D'ORFORD: 2 milles du Mont Orford, 3 chambres à coucher, salon, cuisinette, foyer, électricité payée, meublé. Tél: 256-8265 après 5 p.m. 23-10-74

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois,

5 1/2, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: jusqu'au 21 décembre et après 18 janvier. Tél: 256-8825 ou 1-819-326-5836 1-11-74

CHALET A LOUER

Cherchons chalet du 20 décembre au 5 janvier prochain, dans les Laurentides ou Cantons de l'Est. Tél: 737-6979 après 6 p.m. 25-10-74

CHALET DEMANDÉ

Cherchons chalet du 20 décembre au 5 janvier prochain, dans les Laurentides ou Cantons de l'Est. Tél: 737-6979 après 6 p.m. 25-10-74

COURS PRIVÉS

ETUDIANT AVANCÉ en violon donnerait cours pour débutants ou intermédiaires. Tél: 738-3193 25-10-74

PROFESSEUR BRÉSILIEN donne

chez lui à domicile cours de portugais par la méthode situationnelle. Tél: 849-7661. 24-10-74

LECONS DE PIANO et formation

musicale complète, données par étudiante de l'Université McGill. Tél: 878-2801 ou 721-4670 24-10-74

DEMANDES D'EMPLOI

TORONTO: Rédacteur. Conception, Recherche. Formulation. Dactylographie. Pour tous vos travaux d'écriture. Tarifs raisonnables. Tél: 483-3707 (Toronto). 22-10-74

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

Hydro-Québec 23-10-74

Service des ventes

Tout ce que nous recherchons pour ce poste est un jeune homme ou femme qui est assez compétent pour prendre contact avec les clients au téléphone.

SALE: à discuter

THOMSON-TREMBLAY Inc. Conseillers en Administration, 744 (514) 336-6100 Edifice Trust Royal, 280 Dorval, Suite 206, Dorval, P.Q. 23-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

GAGNEZ \$408, par mois, à temps partiel. Tél: 354-2520 ou 272-7767. 24-10-74

LOGEMENTS A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: haut-duplex, 6 pièces, chauffé, avec garage. \$350. Libre immédiatement. Tél: 342-5988. 26-10-74

LOGEMENTS A PARTAGER

CHERCHE JEUNE FILLE sérieuse pour partager 4 1/2, meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél: 739-1365 après 5 p.m. 29-10-74

MAISONS A LOUER

PIERREFONDS: joli split-level, libre le 15 janvier 1975. Tél: 626-7845. 25-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux. 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.p.i., s lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

MANQUE DE CONFIANCE: dépression,

angoisse, problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Trambly, sociologue. Sur rendez-vous seulement. 279-7730. 25-10-74

PROPRIÉTÉS A REVENUS A VENDRE

ST-HUBERT: sud Marie-Anne. Attention 15 bachelors, bonne condition, près métro, bons revenus. Photo M.L.S. Line Marclé, 254-8083 ou 254-3121. Immeubles Westgate, courtiers. 23-10-74

MONTREAL, CENTRE NORD: Building

de 25 logements, état impeccable, revenu très intéressant. Construit en 1966, hypothèque à 7%. Très bon investissement. M.L.S. Alice Ménard, 334-5330 ou 748-7218. Immeubles Westgate, courtiers. 23-10-74

FERMES A VENDRE

ST-ALPHONSE DE GRANBY: Belle ferme de 190 arpents, tout en culture moins 10 arpents en érablière, bâtiments, maison excellent état, grande étable, comble français de 123 pieds de longueur. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 23-10-74

ST-DENIS: Ferme 110 arpents, 6 ar-

pents boisés, situés bord de l'eau, cottage et bâtiments en très bon état. Idéal pour "Ranch" pouvant abriter facilement 30 chevaux. Prix et termes avantageux. M.L.S. Guy Guilmaine, 861-4470. Immeubles Westgate, courtiers. 23-10-74

ST-PHILIPPE DE LAPRAIRIE: ferme

76 arpents tout cultivables, 20 arpents culture maraichère, plusieurs bâtiments, maison excellente, équipement complet pour culture, bonne affaire. \$58,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 23-10-74

ST-SEBASTIEN: Ferme 75 arpents

avec maison centenaire, excellente condition, bonne distance de la route, plusieurs excellents bâtiments, machinerie complète, culture, 3 ou 4 milles du lac Champlain (Bale Missisquoi) Prix: \$45,000. Chantal Boulay, 678-8060 ou 651-6127. Immeubles Carbonneau, courtiers. 23-10-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

DÉCORMAQ recherche

UNE(E) GRAPHISTE Pour un poste requérant le sens des responsabilités. • Expérience indispensable Communiquer avec: Jean Lessard, 181 est, rue St-Paul, 866-9894 23-10-74

HOMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

RECHERCHE UN PROFESSEUR D'ELECTRICITÉ 15 périodes: D'exploration technique 8 périodes: De réparation d'appareils ménagers Communiquer par écrit avec: MONSIEUR FRANK BALDASSARE SERVICE DU PERSONNEL 130 RUE AMBASSADOR POINTE-CLAIRE, QUEBEC

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Service des ventes

Tout ce que nous recherchons pour ce poste est un jeune homme ou femme qui est assez compétent pour prendre contact avec les clients au téléphone.

SALE: à discuter

THOMSON-TREMBLAY Inc. Conseillers en Administration, 744 (514) 336-6100 Edifice Trust Royal, 280 Dorval, Suite 206, Dorval, P.Q. 23-10-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

GAGNEZ \$408, par mois, à temps partiel. Tél: 354-2520 ou 272-7767. 24-10-74

LOGEMENTS A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: haut-duplex, 6 pièces, chauffé, avec garage. \$350. Libre immédiatement. Tél: 342-5988. 26-10-74

LOGEMENTS A PARTAGER

CHERCHE JEUNE FILLE sérieuse pour partager 4 1/2, meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél: 739-1365 après 5 p.m. 29-10-74

MAISONS A LOUER

PIERREFONDS: joli split-level, libre le 15 janvier 1975. Tél: 626-7845. 25-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux. 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd., b.p.i., s lettres. Tél: 524-3852. J.N.O.

MANQUE DE CONFIANCE: dépression,

angoisse, problèmes personnels et familiaux. Mme Mich

Billets des Jeux olympiques

Le CIO étudie l'échelle des prix du COJO

De notre envoyé spécial, Jean-Luc Duguay

VIENNE — Le spectateur devra déboursé jusqu'à \$24 pour se procurer un billet lui donnant accès à un événement des Jeux olympiques. Pour les cérémonies d'ouverture et de clôture, les 17 juillet et 1er août, les prix varieront entre \$8 et \$4.

Au total, plus de 4 millions de billets devraient être vendus de par le monde à un coût moyen de \$6.

C'est ce qui ressort d'un rapport du Comité organisateur des Jeux olympiques de Montréal, rapport qui est étudié aujourd'hui à Vienne, où le Comité international olympique est en session générale.

Ce rapport ne constitue qu'un élément du "rapport de progression" soumis pour approbation au CIO, 21 mois avant le début des Jeux. Le rapport a été remis hier aux journalistes canadiens rendant compte à Vienne de la session du

CIO avec embargo à 7 heures aujourd'hui, heure de Montréal. L'imposant document de plus de 600 pages, comprenant 15 parties, fait le point du travail accompli à ce jour par le COJO. Il comprend un nombre assez restreint d'éléments nouveaux — il ne dit rien par exemple quant au coût prévu à ce jour des installations olympiques — mais il dévoile quand même les structures de prix des billets d'entrée aux compétitions olympiques.

Le vice-président du COJO, M. Simon Saint-Pierre, estime quant à lui que les prix sont "archi-raisonnables" et qu'ils ont été établis, notamment en comparaison avec ceux qui avaient cours à Munich, en 1972.

A cet égard, M. Saint-Pierre fait remarquer qu'à Munich, il en coûtait \$36 pour assister à la cérémonie d'ouverture ou de clôture. Il note en outre que les championnats du monde de soccer, en Al-

lemagne fédérale l'été dernier, offraient des billets allant jusqu'à \$60, qu'il fallait déboursé jusqu'à \$25 pour assister au récent combat de boxe Paduano-Leclair, que les Finlandais ont dû s'appauvrir de \$15 pour voir évoluer les hockeyeurs canadiens à Helsinki, il y a peu de temps.

En 1976, les billets les moins chers — il s'agit alors de compétitions dans des disciplines moins "prestigieuses" — seront de \$2. Dans les "grandes" épreuves de natation et d'athlétisme, les prix varieront entre \$4 et \$24, exception faite d'une seule compétition d'athlétisme, dans l'après-midi du 31 juillet, dont le prix d'entrée variera entre \$8 et \$32.

Pour les compétitions se déroulant à l'extérieur de Montréal, c'est-à-dire à Toronto, Ottawa, Sherbrooke et Québec, le prix moyen des billets sera de \$3.

Selon le rapport soumis au CIO, "ces prix sont considérés comme justes et rais-

onnables pour une manifestation de l'envergure des Jeux olympiques. Ils permettent à tous, sans distinction d'origine ou de rang social, de participer activement à cette grande fête de la fraternité universelle".

Huit critères ont été considérés pour établir le prix des billets: l'heure (matin, après-midi, soirée), la catégorie de l'épreuve (éliminatoire, repêchage, quart de finale, etc.), l'emplacement par rapport à l'aire de compétition, la popularité de la discipline sportive en Amérique du Nord, les prix en cours en Amérique du Nord pour des compétitions semblables, le revenu par habitant en Amérique du Nord, les prix en cours à Munich en 1972, le taux d'inflation depuis 1972.

Le COJO espère retirer \$15 millions de la vente de ces quatre millions et plus de billets.

D'autre part, 65% des billets seront vendus au Canada et 20% aux États-Unis.

On prévoit pour les autres régions du monde, en vendre 7,5% en Europe, 1,9% en Asie, 1,5% au Mexique et dans les Antilles, 1,05% en Australie et en Nouvelle-Zélande, 0,8% en Afrique et 0,7% en Amérique latine.

La répartition des billets s'est faite à partir des critères suivants: la population du pays, le revenu par habitant, l'éloignement par rapport à Montréal, le nombre de touristes ayant visité le Québec en 1973, le nombre d'athlètes participant par pays et par discipline, les possibilités d'hébergement à Montréal en 1976, le nombre de billets ayant fait l'objet d'une prévente à Munich.

Au Canada, la vente des billets sera continue d'avril 1975 à février 1976. Après une pause d'environ un mois, la vente recommencera et se terminera à la fin des Jeux.

Les billets seront vendus sur titres pro-

visoires jusqu'à six semaines avant les Jeux, après quoi ces titres seront échangeables contre les billets véritables.

Bien que les détails ne seront publiés qu'au début de 1975, il est d'ores et déjà assuré que les demandes seront acheminées grâce à un système de loterie.

A l'étranger, la vente sera assurée par des agences nationales recommandées par les différents comités olympiques nationaux. La pré-vente se fera en deux étapes, d'avril 1975 à juillet 1975 et de novembre 1975 à janvier 1976.

Des mesures de sécurité ont évidemment été prises pour prévenir toute contrefaçon ou falsification de ces billets grand format (14,5 par 6 cm) dont la conception, les couleurs et le pictogramme veulent souligner le caractère grandiose des Jeux.

Les billets seront imprimés sur papier filigrané spécialement fabriqué pour l'occasion.

La règle 26 ouvre une nouvelle voie au mouvement olympique

par Michel Hénault

VIENNE (AFP) — Le mouvement olympique international est engagé sur une nouvelle voie. Le CIO, dès la première journée de sa session, hier à l'hôtel de ville de Vienne, a pris une décision historique, en adoptant la nouvelle règle 26 qui, par son ancienneté, imposait un amateurisme dépassé, incompatible avec les structures sociales mouvantes.

Le nouveau texte, très libéral, préparé par Lord Killanin, président du CIO, depuis le début de l'année et qu'il avait rendu public en avril, n'a été que très légèrement retouché après son examen par les fédérations internationales au cours de la session.

En fait, la nouvelle règle d'admission fait preuve d'une grande flexibilité qui met surtout les fédérations internationales devant leurs responsabilités, puisqu'elles sont chargées de la faire appliquer dans l'esprit de leur propre interprétation, en concordance avec leurs propres règlements.

La nouvelle règle permet assurément une plus grande facilité d'admission aux Jeux olympiques et tout en maintenant, pour les athlètes candidats à y participer, l'impératif de se plier aux règles du CIO, elle fait une part bien plus grande aux règlements particuliers des différentes fédérations internationales.

Elle continue à reconnaître la possibilité, pour les athlètes de toucher un "manque à gagner" et les autorise implicitement à exploiter leur nom et leur performance à des fins publicitaires mais sous réserve que leur fédération internationale, nationale ou leur comité olympique aient conclu des contrats de publicité et encaissent les paiements et non l'athlète.

La partie réglementant la limitation de la durée des périodes d'entraînement qui, précédemment, ne pouvait excéder 60 jours dans le cadre d'une année dépend maintenant des fédérations internationales.

La nouvelle règle 26 autorise également les athlètes à accepter des bourses d'enseignement académique ou technique, leur permettant de préparer leur reconversion sociale, une fois la compétition abandonnée.

Enfin, le CIO n'a pas retenu le point longuement défendu en session par Lord Exeter, président de la Fédération internationale d'athlétisme, qui aurait désiré qu'un professionnel dans une discipline soit considéré amateur dans une autre. Il a donné l'exemple du pilote automobile Jackie Stewart qui devrait être autorisé à participer aux Jeux au saut en hauteur, mais sa proposition n'a pas été retenue.

Killanin critique Chinois, Arabes et Pakistanais

VIENNE (AFP) — Lord Killanin, président du Comité international olympique, a vivement critiqué implicitement l'attitude des Chinois, des Pakistanais et des Arabes envers Israël aux derniers Jeux asiatiques de Téhéran, dans son discours prononcé lors de

la cérémonie d'ouverture de la 75e session du CIO, hier, à l'hôtel de ville de Vienne.

"Tous ceux qui acceptent de prendre part à une épreuve reconnue, que ce soit Jeux olympiques ou compétitions nationales, doivent s'abstenir de

toute discrimination, politique ou autre, envers les autres participants à titre individuel ou par équipes", a-t-il fermement déclaré avant de menacer: "Ceux qui, pour des motifs politiques, s'abstiennent de prendre part aux compétitions, risquent de se voir éli-

miner à titre individuel ou en tant qu'équipe ou comité national olympique."

Après avoir plusieurs fois soutenu que l'athlète olympique devait être mis à l'abri de l'exploitation commerciale ou politique, le président du

CIO a poursuivi: "Mieux vaut refuser une invitation plutôt que de l'accepter d'emblée, pour se retirer ensuite de la compétition sous prétexte de raisons politiques."

Lord Killanin en arrive même, en conclusion, à avouer

craindre plus l'exploitation politique des athlètes que la commercialisation.

"Les problèmes d'admission olympique ou de commercialisation deviennent bien futiles si on les compare à ce périlleux élément de destruction", a-t-il dit.

Auparavant, le président du CIO avait souligné l'importance de la session de Vienne, en rappelant l'ordre du jour qui comporte notamment l'adoption du nouveau texte de la règle d'admission règle 26 qui "considère les structures sociales mouvantes", et la désignation des villes organisatrices des Jeux de 1980 pour lesquels Moscou et Los Angeles, été, d'une part, et Lake Placid, hiver, d'autre part, sont candidates.

Il a également rappelé les objectifs que s'est fixés le CIO à son congrès de Varna, l'an dernier, et sur lesquels il se penchera après l'importante étape viennoise: révision du livre des règles afin d'y supprimer les contradictions et erreurs de traduction, et examen du programme olympique.

"Il s'agit de savoir, a-t-il précisé sur ce dernier point, si tous les sports actuellement inscrits au programme sont dignes d'y rester et si, en raison de leur popularité croissante, d'autres ne devraient pas y être rajoutés". Les propositions visant à étendre les Jeux olympiques au-delà des limites d'une ville seront également étudiées.

M. Rudolf Kirchschlaeger, président de la République fédérale autrichienne, figurait parmi les nombreuses personnalités qui assistaient à la cérémonie d'ouverture.

La loterie olympique a rapporté près de \$12 millions

VIENNE — Au 30 avril 1974, le Comité organisateur des Jeux olympiques avait \$9,055,564 en banque.

C'est ce que révèle le bilan financier du COJO inclus dans le rapport que cet organisme soumet au Comité international olympique, présenté en session à Vienne.

Pour l'exercice financier se terminant le 30 avril dernier, le COJO a pu théoriser \$9,892,998 tandis que les concours olympiques rapportaient \$6,637. Compte tenu du déficit de 781,071 qu'a accusé le COJO pendant l'exercice précédent, cela conduit à un excédent des revenus sur les dépenses de \$9,055,564.

Pour ce qui est des revenus, c'est, bien sûr, la Loterie olympique qui vient en tête avec \$11,837,992. Dans la colonne des dépenses, les salaires rongent la plus grosse part, soit \$1,631,358.

Au total, pendant le dernier exercice financier, le COJO a accumulé des revenus de \$13,292,814 tandis que les dépenses se sont chiffrées à \$3,462,816.

D'autre part, le rapport sur le Village olympique, qui se garde bien de traiter du finan-

cement du village, problème qui n'a pu être réglé à temps pour la session de Vienne, indique que les frais de séjour

pour chaque membre des délégations seront fixés à \$12 par jour, comparativement à \$9 à Munich.



Terry Diehl, à g., le jeune vainqueur-surprise de l'omnium du Texas, est bien loin, en dépit des \$25,000 qu'il a encaissés dimanche, des golfeurs les plus riches de la saison. Mais même si Johnny Miller occupe le premier rang des boursiers de la PGA avec \$351,321 en gains, Diehl peut se consoler à la pensée qu'il sera qualifié d'office pour tous les tournois au cours des 12 prochains mois, et qu'il aura en outre la chance de participer aux plus importantes épreuves auxquelles est généralement attachée une invitation. (Téléphoto AP)

Knievel récidiverait cette fois au Japon

NEW YORK (AFP) — Evel Knievel, le "trompe-la-mort" américain, envisage de franchir le célèbre cratère du Fujiyama avec sa "motofusée" si l'aventure est techniquement réalisable.

M. Yoshio Kou, président de "Kou Promotions" a annoncé hier à New York que sa compagnie avait signé un contrat avec le cascadeur américain de 34 ans.

Knievel effectuera une tournée d'exhibition au Japon en avril et en mai 1975. Il se limitera d'abord à sauter au-dessus de quelques dizaines de voitures et de camions à bord d'une vulgaire motocy-

clette. Puis, il confiera ses secrets à un cascadeur japonais qu'il entrainera à franchir un volcan à bord d'un engin plus perfectionné, son fameux "sky-cycle" qui tient plus de la fusée que de la moto. Bob Traux, le dessinateur du "Sky-cycle", aidera les promoteurs japonais dans le choix du volcan.

Ce n'est que par la suite et après une inspection des lieux qu'Evel Knievel décidera s'il est prêt à tenter le "grand saut" au-dessus du célèbre cratère enneigé du Fujiyama, dans lequel, paraît-il, se jettent les Japonais en mal d'amour.

hockey

Ligue Nationale

Dimanche
Montréal 2, Philadelphie 2
Vancouver 1, Rangers NY 0
Islanders NY 5, Washington 0
Atlanta 5, Pittsburgh 1
Chicago 6, Minnesota 0

Ce soir
Atlanta à Islanders NY
Philadelphie à Los Angeles
Detroit à Washington
Minnesota à Vancouver

LIGUE NATIONALE

Équipe	Section I				pts		
	pj	g	p	bp			
ISLANDERS N.Y.	5	3	1	1	24	14	7
PHILADELPHIE	6	3	2	1	21	17	7
ATLANTA	6	3	2	1	18	16	7
RANGERS N.Y.	5	2	2	1	18	18	5
Section II							
VANCOUVER	6	3	1	2	19	17	8
CHICAGO	6	3	3	0	20	11	6
ST-LOUIS	5	2	2	1	17	18	5
MINNESOTA	5	1	3	1	10	13	3
KANSAS CITY	5	0	5	0	8	22	0
Section III							
LOS ANGELES	6	3	0	3	18	10	9
DETROIT	5	4	1	0	21	17	8
MONTREAL	6	1	2	3	21	21	5
PITTSBURGH	4	2	2	0	15	15	4
WASHINGTON	6	1	4	1	12	27	3
Section IV							
BUFFALO	6	3	2	1	24	22	7
TORONTO	8	2	1	3	25	18	7
BOSTON	5	2	2	1	16	16	5
CALIFORNIE	7	1	4	2	17	32	4

ASSOCIATION MONDIALE

Équipe	Section Est				pts		
	pj	g	p	bp			
CLEVELAND	2	1	0	1	7	5	3
N.-ANGLETERRE	2	1	1	0	4	7	2
CHICAGO	2	1	1	0	3	5	2
INDIANAPOLIS	3	0	3	0	4	11	0
Section Ouest							
PHOENIX	3	2	0	1	18	10	5
SAN DIEGO	2	1	1	0	8	10	2
MICHIGAN	3	1	2	0	8	8	2
HOUSTON	3	1	2	0	12	12	2
MINNESOTA	1	0	1	0	1	3	0
Section Canadienne							
TORONTO	3	3	0	0	13	6	6
WINNIPEG	2	2	0	0	10	2	4
QUEBEC	1	1	0	0	4	1	2
VANCOUVER	4	1	3	0	6	15	2
EDMONTON	1	0	1	0	0	4	0

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Équipe	Section Est				pts		
	pj	g	p	bp			
TROIS-RIVIERES	10	6	2	2	49	31	14
QUEBEC	9	5	4	0	42	40	10
CHICOUTIMI	10	3	7	0	46	68	6
SHAWINIGAN	9	2	6	1	38	45	5
SOREL	9	1	8	0	31	55	2
Section Ouest							
CORNWALL	11	8	1	2	57	34	18
SHERBROOKE	9	7	1	1	60	30	15
HULL	10	5	5	0	52	58	10
LAVAL	10	4	5	1	60	55	9
MONTREAL	9	3	5	1	40	59	7

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE	DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
	7 MOIS	\$25.00	\$29.00
	8 MOIS	\$28.00	\$33.00
	9 MOIS	\$31.00	\$36.00
	10 MOIS	\$34.00	\$39.00

MODE DE PAIEMENT chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

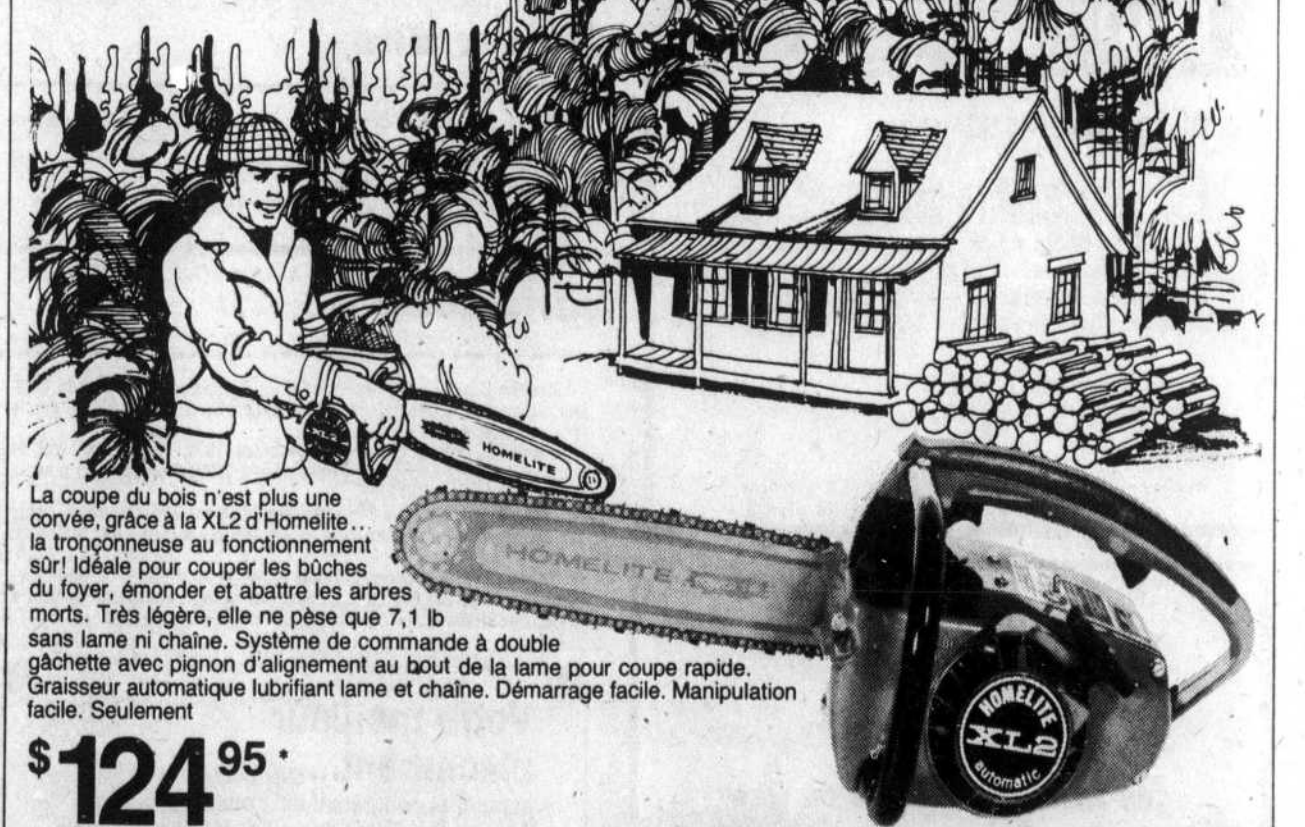
S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à: LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, \$ pour un abonnement scolaire de mois à compter du

NOM

ADRESSE

La tronçonneuse XL2 HOMELITE de qualité incomparable



La coupe du bois n'est plus une corvée, grâce à la XL2 d'Homelite... la tronçonneuse au fonctionnement sûr! Idéale pour couper les bûches du foyer, émonder et abattre les arbres morts. Très légère, elle ne pèse que 7,1 lb sans lame ni chaîne. Système de commande à double gâchette avec pignon d'alignement au bout de la lame pour coupe rapide. Graisseur automatique lubrifiant lame et chaîne. Démarrage facile. Manipulation facile. Seulement \$124⁹⁵.

prix de détail suggéré Complète avec lame de 12" et chaîne. (*sans étui) La qualité HOMELITE On peut s'y fier!

<p>QUEBEC RENT-ALLS LTD. Centre de location du Québec Ltée Côté Laurantin et Salaberry Montréal - 331-9951</p>	<p>12 CENTRES POUR MIEUX VOUS SERVIR VAL ROYAL LASALLE 353-8760</p>	<p>VENTE SERVICE SAVARD INC. 980, rue Roy, Ville St-Laurent 747-4719</p>
---	--	---

montréal

Faible activité

Les prix ont été mixtes et l'activité a été faible hier à la Bourse de Montréal. Le virement se situe à 323,000 actions, contre 502,600 actions vendues.

Alberta Eastern Gas Ltd., dont 16,700 actions ont été négociées, a été le titre le plus actif et sa cote a monté de 55 cents et atteint \$4.55.

Shell Canada, dont 15,550 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a monté de 58 cents et atteint \$13.3-8.

Par ailleurs, parmi les perdants, on trouve la Banque Royale à \$29.1-4, un recul de 3-8, Eastern Canada Savings and Loan Co. à \$10.9-8, un recul de 3-8, Bell Canada à \$41.1-2, un recul de 1-4, Noranda Mines A à \$30.1-4, un recul de 1-4, la Banque de Montréal à \$13.3-4, un recul de 1-8, IAC Ltd. à \$17.1-2, un recul de 1-8, Domtar à \$20.9-4, un recul de 1-8 et Dominion Stores à \$14.9-4, un recul de 1-8.

Parmi les gagnants, on voit la Banque Mercantile à \$15.9-4, un gain de 5-8, Alcan à \$23.3-8, un gain de 5-8, Stelco A à \$25.3-4, un gain de 3-8, Distillers Corp.-Seagrams à \$31.5-8, un gain de 1-4, Simpsons Ltd. à \$6.5-8, un gain de 1-4, Massey-Ferguson à \$15, un gain de 1-4, Abitibi Papers à \$10.1-4, un gain de 1-8, Canadian Pacific Investments à \$13.3-4, un gain de 1-8.

Dans le secteur de la spéculation, White Star Copper Mines monte de un cent et atteint 30 cents dans un virement de 9,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes, Haut, Bas, Ferm., Ch. for various stocks like Abitibi, Alcan, Alst, etc.

les devises

Table with columns: Atrique du Sud, Allemagne, Angleterre, Argentine, Australie, etc.

Le dollar canadien

MONTREAL - Le dollar US a monté de 7-50 hier à Montréal et y a atteint \$0.98 21-25 et le livre sterling y a baissé de 1-10 et y est tombée à \$2.29 11-50.

A New York, le dollar canadien a baissé de 3-20 et est tombé à \$1.01 3-5 et la livre sterling a baissé de 7-20 et est tombée à \$2.39 9-10.

fonds mutuels

Table with columns: Acrofund, AGF Japan, AGF Special, etc.

bénéfices

Table with columns: International Nickel Co. of Canada, Northern Electric Co., Oshawa Group, etc.

RELATIONS HUMAINES et LEADERSHIP. STAGE INTENSIF À L'INTENTION DU PERSONNEL-CADRE. Les 13, 14, 15 novembre 1974. De 9 à 17 heures. THÈME: LA TÂCHE DU DIRIGEANT ET SON STYLE DE LEADERSHIP.

NOMINATION LA MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE DU QUÉBEC



Robert Trépanier, C.L.U.

La Compagnie Mutuelle d'Assurance-vie du Québec annonce la nomination de M. Robert Trépanier au poste de directeur général des agences.

M. Trépanier a obtenu son diplôme de C.L.U. en 1960 et possède plus de vingt ans d'expérience dans le domaine de l'assurance-vie. Il s'est joint à la compagnie en 1967 à titre de surintendant des agences.

new york

Réveil tardif

Après une journée lente et indécise, Wall Street s'est soudain réveillé hier en fin d'après-midi, ce qui a permis à l'indice des industriels d'avancer de quinze points.

Les cours avaient d'abord hésité et baissé au cours de la matinée, puis repris lentement du terrain plus tard. Aucune nouvelle particulière n'est à l'origine de ce mouvement de hausse, qui semble traduire la conséquence d'un nouvel intérêt spéculatif pour les "glamour" jusqu'à présent plutôt délaissés, ainsi que pour un certain nombre de blue chips.

Kodak a ainsi gagné 4-2 points, Polaroid, près de deux, Xerox, 2-3-4, tandis que IBM avançait de 7-1-4 parmi les ordinateurs, Dupont, de 6-3-4 aux chimiques et Motorola, de 1-3-4. Une grande majorité de compartiments ont également été bien disposés, comme les pharmaceutiques, où Merck s'ajuste 4 dollars, les tabacs, avec une avance de 1-4 pour Philip Morris, les pétroles, où Exxon a gagné plus d'un point, les chemins de fer, avec un gain de 1-5-8 pour Union Pacific, les aluminiums, où Alcoa a gagné 1-4.

L'indice Dow Jones perdait près de quatre points au début de la séance, mais à la clôture il enregistrait un gain net de 14,94, qui le place au niveau de 669,82. Le virement se situe à 14.50 millions d'actions.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 528 contre 848 alors que 395 valeurs demeuraient inchangées.

L'indice de la Bourse de New York monte de .62 et atteint 38.72 et l'indice des valeurs à la Bourse Américaine, de .34 et atteint 69.37.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: ACF Inc, Adresso, Alcan, Alcan Al, Allep, etc.

NOMINATION SUN LIFE. JACQUES PALARDY, A.V.A. Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, annonce la nomination de M. Jacques Palardy, A.V.A., au poste de surintendant des agences de sa division de Montréal.

Monsieur Palardy est entré au service de la Sun Life en 1962 à St-Jérôme. Avant d'occuper son nouveau poste, il était surintendant des agences de la division Laurentienne.

La division de Montréal regroupe les 15 succursales de la Compagnie dans la région métropolitaine.

Table with columns: Unit Air, US Gyps, US Steel, etc.

Bourse américaine

Table with columns: AI Art, Amco Ind, Asamera, etc.

indices de new york

Table with columns: Industrielles, Transport, Serv. publ., Ensemble.

Enfin, la comptabilité mécanisée à votre portée. Un simple téléphone à clavier vous permet d'accéder à l'une des plus importantes et des plus modernes installations d'ordinateurs au Canada: celle de Datacrown. La Télécomptabilité a été conçue pour répondre aux besoins de chaque client. Du fait des besoins variés des différentes entreprises, les spécialistes de Télécomptabilité sont en mesure de mettre sur pied un système de Télécomptabilité spécial qui saura répondre à vos besoins propres. Vous pourrez alors disposer des renseignements dont vous avez besoin et quand vous en avez besoin. Vous obtenez des listes révisées quotidiennes le jour même qui suit celui de leur transmission par téléphone. C'est ainsi que vos rapports de fin de mois peuvent être prêts moins de 24 heures après que vous ayez effectué votre dernière correction. Il ne vous reste plus qu'à aller les chercher à votre succursale de la BNE la plus proche. La Télécomptabilité est aussi la simplicité même. Il est possible d'apprendre à pratiquement n'importe quel employé à se servir du système en quelques heures seulement. Avec la Télécomptabilité, les documents-source et dossiers ne quittent jamais votre bureau. C'est là un avantage très appréciable, car, non seulement vous ne risquez pas de les perdre mais ils demeurent confidentiels et toujours à la portée de la main. La Télécomptabilité répond exactement aux besoins de votre entreprise - à un coût qui ne représente qu'une fraction de celui de bien d'autres méthodes de tenue de livres. Et si votre entreprise s'agrandit, votre service de Télécomptabilité en fera de même sans qu'il y ait besoin d'ajouter de l'équipement coûteux supplémentaire. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Télécomptabilité, écrivez ou appelez: M. Raymond Cardinal, Télécomptabilité Limitée, C.P. 1254, Place Bonaventure, Niveau 1, Montréal, Qué., H5A 1G1. (514) 879-1034. TÉLÉCOMPTABILITÉ. La Télécomptabilité est une entreprise commune de la BNE et Datacrown. Elle possède des succursales à Montréal, Vancouver, Toronto et dans le sud-ouest de l'Ontario.

Les banques canadiennes n'abaisseront pas leurs taux d'intérêt avant le mois prochain

par Monica Townson

Les taux préférentiels des prêts des banques américaines ont poursuivi leur baisse lundi, mais on ne croit pas que les banques canadiennes envisagent un mouvement de baisse de leurs taux de prêt avant le mois prochain.

Les taux préférentiels — il s'agit du taux d'intérêt des banques à leurs plus gros clients jouissant de la plus grande solvabilité possible — sont établis à 11,5 pour cent depuis la fin de juin.

Les taux américains ont baissé continuellement depuis quelque temps et la semaine dernière, ils s'établissaient généralement à 11,75 pour cent. Hier, quelques banques ont amorcé une baisse à 11,5 pour cent, mais au moins deux des

banques les plus importantes ont abaissé leur taux préférentiel d'un demi-point à 11,25 pour cent, à la suite de la fixation de ce taux vendredi par la First National City Bank de New-York.

Le Citibank, comme la plupart des autres banques, établit son taux préférentiel d'après une formule qui tient compte des taux du marché de l'argent pendant les trois semaines qui précèdent. La formule exige maintenant un taux préférentiel de 11 pour cent et ce taux baissera à 10,75 la semaine prochaine si les taux du marché de l'argent ne gagnent pas plus qu'un demi-point.

Les taux d'intérêt sont susceptibles de baisser au Canada également, mais le

mouvement de baisse ne surviendra pas avant la fin de l'année fiscale des banques, qui se termine le 31 octobre. La campagne de vente d'obligations d'épargne du Canada peut également empêcher toute baisse immédiate.

Les rendements offerts avec cette nouvelle émission sont si attrayants que l'on s'attend à ce que les banques et les compagnies de fiducie aient à faire face à une grosse sortie de fonds qui vont s'investir dans ces nouvelles obligations. Par conséquent, elles ne réduiront certainement pas leur taux d'intérêt à ce moment pour ne pas encourager davantage la sortie de leurs fonds.

Les banques ont besoin de rendre les

dépôts attrayants si elles veulent faire face aux demandes de prêts. Et elles ne peuvent réduire leurs taux préférentiels que si elles sont capables de baisser les taux qu'elles doivent payer à leurs déposants.

Les taux couramment payés sur les dépôts commerciaux de \$100,000 et plus, pour une période moindre d'une année sont déterminés par "l'entente de Winnipeg". Les taux de Winnipeg pour des périodes de 90 jours à une année se trouvent présentement légèrement supérieurs aux taux courants du marché de l'argent pour des périodes de même durée. Traditionnellement, les taux du marché de l'argent sont légèrement supérieurs aux taux payés aux banques.

Les banques peuvent réduire leurs taux si la demande de prêts diminue. Les dernières statistiques en provenance de la Banque du Canada indiquent que les prêts des banques ont diminué de \$155 million au cours de la semaine écoulée le 9 octobre. Mais la demande de prêts peut augmenter pendant la saison de Noël.

Wood Gundy Ltée prévoit un taux préférentiel de 11 pour cent à la fin de 1974. (Financial Times News service)

Soquip-Panarctic

Ottawa veut éviter les luttes entre provinces

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Donald Macdonald, a expliqué, hier que c'est avant tout afin d'éviter la concurrence entre les provinces que le gouvernement fédéral a décidé, vendredi dernier, de s'opposer à l'achat de 2,24 pour cent des intérêts du consortium Panarctic Oils par la Société québécoise d'initiatives pétrolières. (Soquip)

Le gouvernement fédéral détient 45 pour cent des intérêts de Panarctic, société mixte dévouée à l'exploration du gaz naturel dans les îles de l'Arctique.

Selon le ministre Macdonald, qui répondait aux questions de la presse à sa sortie des Communes, le gouvernement fédéral n'a pas jugé bon de donner le feu vert à la transaction entre Soquip et Bow Valley, qui désirent se départir de ses actions pour quelque \$8,25 millions, à la lumière des intentions exprimées par d'autres provinces de suivre l'exemple du Québec, ce qui n'aurait pas manqué de provoquer

certain problèmes, tels que par exemple la mise en question de l'itinéraire du gazoduc devant acheminer les réserves de gaz vers le sud.

M. Macdonald a d'autre part affirmé qu'il s'agit là d'un cas particulier et que la participation générale des provinces aux sociétés fédérales peut toujours faire l'objet de discussions, mais il a tenu à affirmer que toute participation extérieure, tant privée que provinciale, est exclue de Pétro-Canada, future société fédérale de production, distribution, raffinage et commercialisation d'énergie.

Par ailleurs, le ministre Macdonald a tenu à nier les intentions du gouvernement canadien telles que rapportées dans la revue américaine Newsweek, selon laquelle le Canada s'apprêterait à limiter ses exportations de pétrole vers les États-Unis parce que les deux pays ne pourraient en arriver à une entente au sujet de la mise en valeur des réserves pétrolières de l'Arctique canadien.

Le système bancaire mondial ne risque plus l'effondrement

par Michel Camus

NEW YORK (AFP) — Les milieux bancaires américains estiment que les risques d'effondrement du système bancaire et de dépression économique mondiale sont maintenant moins élevés qu'il y a quelques mois.

La réunion, à Hawaii, de l'Association américaine des banquiers permet de déceler un changement de ton.

L'inquiétude, proche de la panique dans les conversations privées, qui s'était manifestée l'été dernier après la faillite de la Franklin Bank aux États-Unis, suivie par les fermetures et les pertes de plusieurs banques européennes, fait place maintenant à un optimisme prudent.

Les banquiers américains restent conscients des nombreuses difficultés qui les

attendent, en raison notamment de la récession de l'économie américaine. Certains pensent même que la récession actuelle s'inscrit comme une des plus longues et des plus diffusées depuis la Seconde Guerre mondiale.

Mais ils écartent maintenant la perspective d'une dépression mondiale et s'accordent pour estimer que le système bancaire international a fait ses preuves dans le recyclage des revenus pétroliers. Sur ce plan, la passe la plus dangereuse est du moins franchie et, selon le mot d'un participant, "l'incendie, s'il y en a jamais eu, est éteint".

Dans un discours prononcé lundi à Honolulu devant les banquiers américains, M. Arthur Burns, président de la réserve fédérale, a d'ailleurs déclaré qu'il n'y avait aucune raison de douter de la capacité des banques américaines à faire face

à leurs engagements, même en ces temps difficiles.

M. Burns a précisé que son organisme était toujours prêt à effectuer des prêts importants aux banques ayant des difficultés.

Plusieurs facteurs semblent avoir contribué à ce regain d'optimisme, qui n'est peut-être que passager et qui se veut sans doute rassurant.

Au premier rang s'inscrit le desserrement du crédit, auquel s'est résolue la Réserve fédérale américaine et qui s'est traduit ces dernières semaines par un début de baisse des taux d'intérêt à court terme qui va apporter un peu d'oxygène à de nombreuses banques.

Face à l'alerte l'été dernier, les banques américaines ont d'autre part été contraintes à une plus grande rigueur de gestion, soit pour prévenir des spéculations dangereuses sur les devises, soit pour freiner la croissance de leurs engagements qui a été beaucoup trop forte cette année. La Chase Manhattan Corp., holding de la banque du même nom, vient à son tour d'annoncer une perte de plus de 40 millions de dollars sur ses opérations de prêts pour les neuf premiers mois de l'année.

Enfin, les milieux bancaires constatent avec satisfaction que la faillite de la Franklin, qui, selon eux résulte plutôt d'une mauvaise gestion que d'opérations excessives sur les changes, reste un cas isolé qui n'a pas entamé la confiance du public.



15 étages spacieux, sans colonnes!

Quinze des dix-neuf étages de l'édifice, absolument libres de colonnes, offrent ainsi une superficie, par étage, d'environ 10,000 pi. car. entièrement utilisables selon les exigences des occupants.

Réflexion faite, ce nouvel édifice à bureaux sera l'image de votre réussite!

1155 ouest, rue Sherbrooke, angle rue Stanley, Montréal

Ce nouvel édifice du centre-ville, tout de granit et de fenêtres réfléchissantes au ton de bronze, devrait vous faire réfléchir...

Il assure votre sécurité

Son centre nerveux comprend les tout derniers dispositifs d'urgence et de sécurité. Un récepteur électronique, avec tableau indicateur, maintient en contact étroit le personnel de sécurité de tout l'édifice.

Il offre un restaurant et un mini-centre d'achats

Un restaurant, un bar et des boutiques de prestige... tout pour satisfaire les occupants.

Il règle vos problèmes de stationnement

Ne cherchez plus: deux niveaux souterrains vous attendent.

Venez réfléchir avec nous, étudier les plans et discuter de nos taux très raisonnables.

scanti investments limited

3440, avenue Durocher
Montréal, P.Q. H2X 2E2
Téléphone: (514) 288-3181

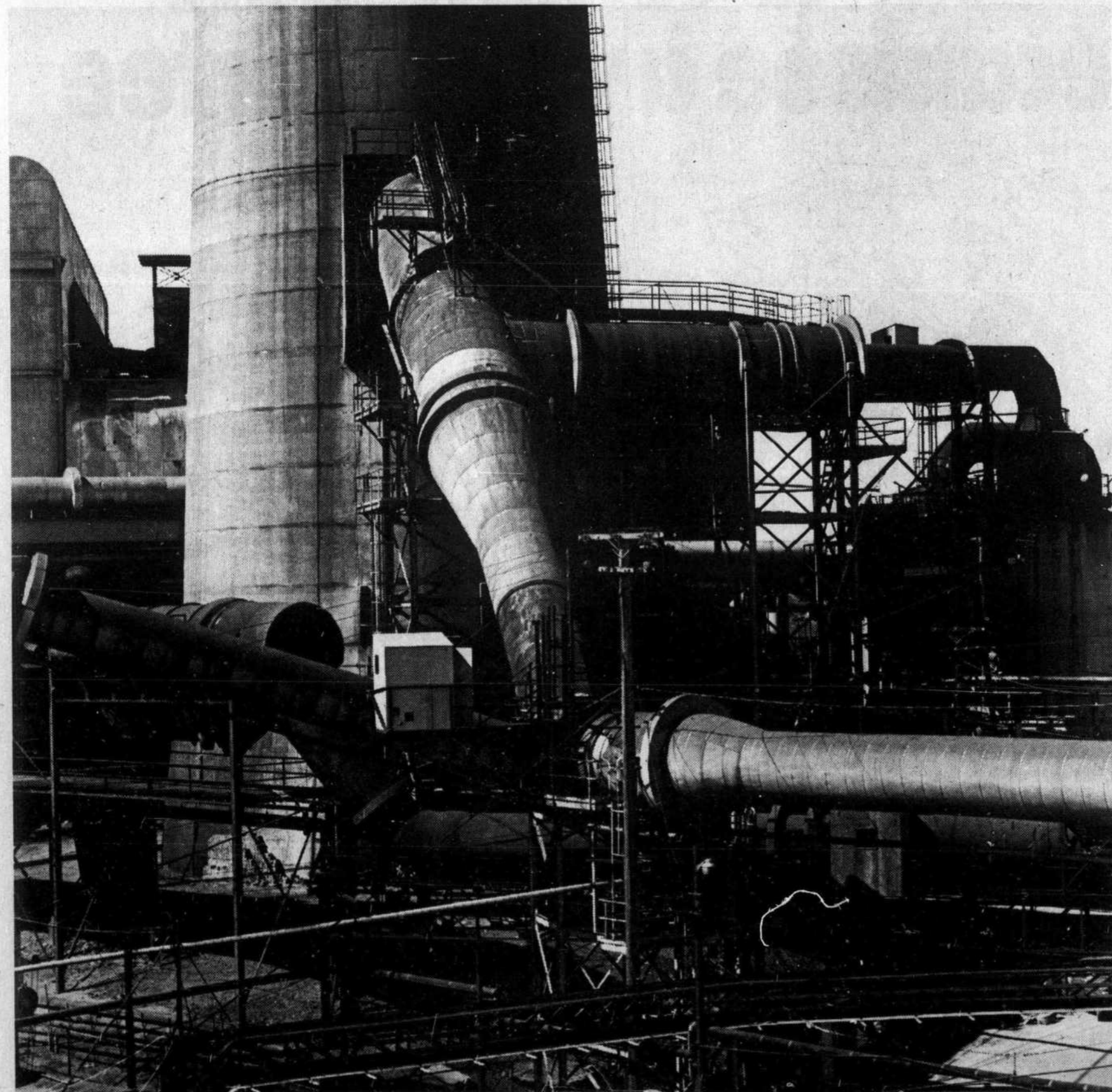
(Clause de protection aux courtiers)

Citroen en difficulté

PARIS (AFP) — La société des automobiles Citroen a annoncé hier une perte de 395 millions de FR (\$80 millions) après amortissement au cours du premier semestre de 1974. Elle précise que cette perte est due à un recul de 4,96% de ses ventes au cours de cette période et à la diminution de ses marges bénéficiaires par suite de l'accroissement des coûts de fabrication.

Les difficultés du troisième constructeur automobile français (après Renault et Peugeot) interviennent alors que se poursuit entre Citroen, Michelin (principal actionnaire de Citroen) et Peugeot l'étude d'une éventuelle prise de contrôle par Peugeot de la société des automobiles Citroen.

Nous achetons de la fumée!



Du dioxyde de soufre, rebuts des fonderies, s'envolent en fumée tous les jours.

La CIL récupère une partie de cette fumée de dioxyde de soufre à raison de trois quarts de million de tonne chaque année.

De ce SO₂ soustrait des cheminées, la CIL fabrique de l'acide sulfurique et fournit les industries et les entrepôts du pays au moyen de wagons spécialement conçus pour son transport.

La CIL figure au premier rang nord-américain dans la récupération des gaz métallurgiques en vue de leur transformation en acide sulfurique.

Depuis trois ans la CIL a investi plusieurs millions de dollars pour améliorer et perfectionner son procédé. A Copper Cliff, en Ontario, la récupération du SO₂ bat son plein depuis quarante ans et l'environnement ne s'en trouve que mieux.

L'exemple a porté fruit puisque dans quatre autres fonderies canadiennes on projette l'installation de systèmes de récupération gaz.

Quarante années d'expérience en ce domaine ont convaincu la CIL de continuer dans cette voie pour demeurer le plus important producteur et fournisseur d'acide sulfurique au pays.



Produits chimiques